

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : DE LA NÉCESSITÉ DE DÉPASSER LA PERSPECTIVE NORMATIVE ET ANTHROPOCENTRÉE DE L’ÉTHIQUE DE LA VILLE.....	
1.1 Le manque de réflexion sur l’éthique et la ville	4
1.2 Les perspectives éthiques normatives et anthropocentriques privilégiées	7
1.3 Les limites de la perspective normative de l’éthique de la ville.....	9
1.4 L’insuffisance de la seule perspective anthropocentrique en éthique de la ville	10
1.5 Le choix des éthiques de l’environnement.....	13
1.6 Le recours à une méthode inductive	15
1.7 Présentation du projet <i>Imaginer-Réaliser Montréal 2025</i>	17
1.7.1 Genèse du projet : le Sommet de Montréal 2002	17
1.7.2 Structure du projet <i>Imaginer-Réaliser Montréal 2025</i>	19
CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES VALEURS PRÉSENTES DANS LE PROJET <i>IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025</i>.....	
2.1 La valeur en question	21
2.1.1 Définition de la valeur	21
2.1.2 Valeurs terminales et valeurs instrumentales	22
2.1.3 Les limites de l’étude des valeurs	23
2.2 Présentation des sources.....	23
2.2.1 Une source d’informations variées	23
2.2.2 Identification d’un document principal.....	24
2.2.3 Choix du traitement de l’information	24
2.3 Les principales valeurs identifiées dans le projet	25
2.3.1 Quatre groupes de valeurs nommés	26
2.3.2 Cinq axes stratégiques d’intervention	27
2.3.3 Classement des principales valeurs identifiées.....	35
2.4 Moyens et finalités	37
2.4.1 Définitions.....	37
2.4.2 Identification	38

2.5 Particularités du projet	40
2.5.1 Participation citoyenne.....	40
2.5.2 Valorisation de l'égalité et de la justice	42
2.5.3 Attention portée à l'autre.....	43
2.5.4 Nouvelles manières d'être et d'agir.....	45
2.5.5 Esthétique	47
CHAPITRE 3 : UNE ÉTHIQUE DESCRIPTIVE DU PROJET A LA LUMIÈRE DES ÉTHIQUES ANTHROPOCENTRÉES ET NON-ANTHROPOCENTRÉES.....	49
3.1 Définition de l'éthique	49
3.1.1 L'éthique ou l'organisation des valeurs entre elles.....	49
3.1.2 Deux manières de concevoir l'éthique	50
3.2 Différentes approches de la perspective éthique.....	52
3.2.2 L'éthique contemporaine dominée par les approches normative et théorique..	53
3.2.3 Limites et forces de l'approche descriptive	54
3.3 Les éthiques de l'environnement anthropocentrées et non-anthropocentrées.....	57
3.3.1 Les éthiques anthropocentrées	57
3.3.2 Les éthiques non-anthropocentrées.....	60
3.3.3 Les éthiques intensives et extensives de l'environnement	65
3.3.4 Les éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées ou l'élargissement de la communauté éthique	65
3.4 Observations.....	66
3.4.1 L'importance de la compréhension de la cohérence des valeurs entre elles	67
3.4.2 Le caractère anthropocentrique des valeurs du projet.....	70
3.4.3 Une instrumentalisation totale des valeurs non humaines du projet.....	80
3.4.4 L'ambiguïté de la place des valeurs économiques dans le projet	89
CHAPITRE 4 : PROSPECTIVES ET IMPLICATIONS POUR LA RECHERCHE	93
4.1 Pistes pour l'intervention	93
4.1.1 Pour une ouverture du champ éthique de l'anthropocentrisme	93
4.1.2 La réévaluation de la place des valeurs économiques	98
4.2 Implications pour la recherche	100
4.2.1 La formulation de quelques composantes pour la construction d'une éthique de la ville	100
4.2.2 Le rôle privilégié de la discipline géographique.....	101

CONCLUSION	103
RÉFÉRENCES.....	110
BILIOGRAPHIE	112
Appendice A	119
Quatrième de couverture du fascicule présentant le projet <i>Imaginer-Réaliser Montréal 2025</i>	119

Liste des figures

<i>Figure 1.</i> Schéma présenté lors d'une allocution du Maire de Montréal mettant en avant le rôle central de la responsabilité dans le projet <i>Imaginer-Réaliser Montréal 2025</i>	76
<i>Figure 2.</i> Cercles concentriques de responsabilités directes évoquées dans le projet <i>Imaginer-Réaliser Montréal 2025</i>	77

Liste des tableaux

Tableau 1 <i>Classement des valeurs identifiées inspiré de la typologie des valeurs de Harold Hungerford et coll. (1992)</i>	36
Tableau 2 <i>Classement entre des valeurs identifiées selon la typologie valeurs fins et valeurs moyens</i>	39
Tableau 3 <i>Identification des valeurs humaines et non humaines parmi les groupes de valeurs nommés par la Ville</i>	68
Tableau 4 <i>Identification des valeurs humaines et non humaines parmi les principales valeurs observées dans le projet de la Ville</i>	69

INTRODUCTION

D'après les estimations, la population mondiale sera de plus de 8,5 milliards d'hommes en 2025, dont 360 millions en Amérique du Nord (Paquot, 2006). Selon le Directeur général de l'UNESCO Federico Mayor (1996), cinq des huit milliards d'hommes vivront alors en milieu urbain (Thollière, 2007).

It is estimated that in the year 2000, 75 per cent of the population of the industrialized countries and 45 per cent of the population of developing countries will live in cities. Between now and the year 2025, these figures will increase to 83 per cent in the North and 62 per cent in the South. (p. 74)

À mesure que le nombre de citadins augmente, les villes semblent de plus en plus touchées par la crise. Deux principales crises affectent la ville : les clivages sociaux entre les habitants et la crise environnementale (Mayor, 1996, Thollière, 2007)¹. La pérennité de nos milieux de vie est remise en question pendant que les actualités font état d'affrontements entre groupes au sein des villes.

Ces changements significatifs demandent que les populations réévaluent leurs façons de vivre en ville. Les nouveaux défis ainsi posés exigent que chacun, individuellement et collectivement, se remette en question. Les approches théoriques actuelles tentent d'y répondre en soulevant les enjeux économiques, sociaux, politiques ou environnementaux qui ont trait à la ville, tandis que les questions éthiques demeurent dans l'ombre. Cela provient peut-être du fait que l'éthique est souvent perçue comme abstraite, spéculative, incompréhensible et impraticable (Proctor, 1998). Pourtant, la connaissance de ses concepts permet une analyse plus fine des réalités sociales et nous éclaire sur les stratégies d'intervention à adopter (Boulianne, 1998).

¹ Plusieurs études font mention de ces crises, il convient de se reporter à elles pour une étude plus approfondie.

Cette constatation nous a donc amenée à diriger notre attention sur la question de l'éthique en lien avec celle de la ville. Nous nous pencherons plus tard dans ce devoir sur la définition précise que nous avons retenue de l'éthique. Pour le moment, nous pouvons dire que l'éthique est un champ de recherches et de réflexions sur les valeurs. De la sorte, une éthique de la ville correspond à un champ de réflexions sur les valeurs et la ville.

Dans ce devoir nous employons indistinctement les deux termes d'éthique de la ville et d'éthique urbaine. Les dictionnaires de géographie distinguent généralement la ville de l'urbain². Bien que la présentation de tous les sens que possède chacun de ces deux termes requière une étude approfondie, nous présentons ici ceux que l'on retrouve le plus communément dans les dictionnaires de géographie.

La ville renvoie à la continuité du bâti ainsi qu'à une agglomération de personnes dont les fonctions se distinguent de l'activité agricole. Elle est le lieu de l'information, de la formation et des innovations, mais aussi le lieu de l'accumulation des richesses. De plus, elle est intégrée dans un réseau de villes dans lequel circulent des marchandises, des capitaux ou des informations (Legoix, 2005). Ajoutons que la ville n'est pas que le fruit de l'addition des logiques individuelles, elle est un milieu produit par son histoire, sa forme, son plan etc. dont l'évolution est indépendante des parcours individuels de ses habitants (Legoix, 2005). L'éthique de la ville ne peut donc pas se limiter à une étude sur les valeurs de chaque habitant de la ville. Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, nous nous attacherons particulièrement à inscrire la ville en tant que milieu physique et humain dans une même perspective éthique. L'urbain, lui, renvoie plutôt à un mode de vie que l'on retrouve dans les villes, mais qui peut aussi se diffuser dans les campagnes. Brunet définit même l'urbain comme ce qui englobe des traits de comportements positifs tels que la courtoisie, le respect de l'autre, les bonnes mœurs et les usages que l'on assurait être le propre des citadins par opposition aux habitants de la campagne dits rustiques (Brunet, 2005). L'éthique de la ville

² Voir BRUNET, Roger, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, La Documentation Française, 2005.

différait donc de l'éthique urbaine en ce que l'une a trait à un ensemble morphologique et culturel et que l'autre renvoie à des comportements. Toutefois, nous considérons ici que l'urbain renvoie à l'espace urbain. De la sorte, nous pouvons employer les termes d'éthique de la ville et d'éthique urbaine comme deux termes synonymes qui renvoient à l'espace de la ville ou l'espace urbain. Il n'est pas exclu qu'au terme de notre étude nous distinguions les deux termes ni que d'autres recherches démontrent une distinction plus subtile entre ces deux éthiques.

Ce travail renferme quatre parties. Le premier chapitre présentera les données du problème pour mieux comprendre la question de l'éthique associée à celle de la ville. Un projet urbain intitulé *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, et choisi comme support pour étudier notre question de recherche, y sera présenté plus en détails. Le second chapitre mettra en avant les principales valeurs identifiées dans le projet urbain. Dans un troisième chapitre, nous inscrirons ces mêmes valeurs dans une perspective éthique descriptive après avoir présenté les concepts éthiques choisis pour y parvenir. Enfin, nous proposerons dans le dernier chapitre des stratégies d'intervention pour répondre aux enjeux mis en avant par l'éthique descriptive du projet. Une présentation des implications pour la recherche scientifique clôturera ce mémoire.

Note : dans le devoir qui suit, nous utilisons les expressions « Ville de Montréal » ou « Ville » pour désigner la municipalité montréalaise avec à sa tête le maire Monsieur Gérald Tremblay. L'expression « ville de Montréal », « ville » ou « Montréal » désigne le territoire de l'île de Montréal et la société montréalaise sans dimension politique explicite. D'autre part, à l'instar de la Ville de Montréal, nous considérons par « citoyenne » ou « citoyen » une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal³.

³ Selon VILLE DE MONTREAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal : Ville de Montréal, Service des communications et des relations avec les citoyens, Décembre 2005, p.11.

CHAPITRE 1

DE LA NÉCESSITÉ DE DÉPASSER LA PERSPECTIVE NORMATIVE ET ANTHROPOCENTRÉE DE L’ÉTHIQUE DE LA VILLE

Dans ce chapitre, nous présentons la problématique de l’éthique descriptive de la ville au regard des éthiques de l’environnement. Nous commençons par présenter le vide conceptuel qui entoure la notion d’éthique de la ville.

1.1 Le manque de réflexion sur l’éthique et la ville

Les études qui ont porté une réflexion sur l’éthique et sur la ville sont très peu nombreuses et récentes. Paul Treanor (1998) tente d’expliquer la raison pour laquelle les études portant sur l’éthique et la ville sont si rares. L’idée d’une éthique urbaine implique le volontarisme. En d’autres termes, les villes sont ce que les gens en font, et cela, consciemment. Or, les sciences sociales ont traditionnellement rejeté le volontarisme comme approche théorique. En conséquence, l’anti-volontarisme a exclu la question de la responsabilité morale et nous avons fait face à un vide théorique relatif aux questions sur l’éthique et la ville. D’une manière générale, le manque de réflexions éthiques sur un objet tel que la ville vient du fait que l’éthique est souvent perçue comme austère, abstraite, spéculative, incompréhensible et impraticable (Proctor, 1998). Desjardins (1995) ajoute que l’éthique fait peur. On la contourne souvent pour ne pas courir le risque d’émettre des jugements moraux sur les valeurs et les croyances des autres. Et pourtant, conclut l’auteur, chacun de nous porte régulièrement ce type de jugement.

La plupart des études qui ont mené une réflexion sur l’éthique et la ville ont été réalisées par des géographes (Dirsuweit, 2007 ; Lynn et Sheppard, 2004), des urbanistes (Sachs-Jeantet, 1996 ; Treanor, 1998) ou des sociologues (Fran Tonkiss, 2003). Selon Cutchin (2002) et Smith (2000), des études plus anciennes avaient déjà exploré les liens qui existent

entre la ville et la morale. La plupart furent entreprises par des géographes anglo-saxons (Driver, 1988 ; Jackson 1989 ; Jackson et Smith, 1984 ; Ley, 1987 ; Ogborn et Philo, 1994 ; Płoszajska, 1994 ; Sibley, 1995 ; Smith, 2000). Ces études s'intéressaient surtout aux variations spatiales des valeurs et de leurs pratiques à l'intérieur d'une ville particulière et dans une époque antérieure (Smith, 2000). Cutchin (2002) qualifie ces études d'enquêtes de géographie historique.

Il n'existe pas à proprement parler de définition de l'éthique de la ville, ou de l'éthique urbaine. Les auteurs ont plutôt tendance à relier la ville, ou ses éléments particuliers, avec ce qui se rapporte à une éthique particulière, à la morale, aux valeurs, au bien, au bon, au juste. C'est donc dans ce sens qu'est conçue une éthique urbaine. Nous remarquons ici qu'il n'y a pas de distinction établie entre l'éthique et la morale⁴.

L'éthique est surtout pensée et définie en dehors de la ville elle-même, puis les auteurs l'appliquent à la ville. Paul Treanor (1998) identifie des principes moraux appliqués aux villes européennes qui expliqueraient l'existence de ces mêmes villes. Ainsi, l'auteur explique que, suite à un processus historique et culturel, les hommes ont peu à peu considéré qu'une ville sans arbres, sans culture et fermée sur elle-même, était une ville moralement mauvaise et qu'elle ne survivrait pas.

Dans d'autres cas, la pratique de l'espace urbain peut favoriser l'émergence d'une nouvelle éthique, ou du moins il peut modifier certains comportements ou certaines valeurs. Il existe donc un double rapport. Soit l'éthique influence la ville, soit le milieu urbain influence l'éthique. Par exemple, Dirsuweit (2007) étudie les enjeux éthiques de la fermeture de certaines rues dans la ville de Johannesburg censée améliorer la sécurité en ville. Elle choisit de définir l'éthique comme une relation entre Soi et Autrui, à l'instar de Bauman

⁴ Notons que certains philosophes choisissent de ne pas distinguer l'éthique de la morale, si bien que nous estimons que la distinction n'est pas systématique. La raison évoquée est que les deux termes de morale et d'éthique renvoient chacun à deux racines différentes, respectivement la racine latine *mores* et la racine grecque *ethos* (Fortin, 1995)

(1993) qui suit lui-même Emmanuel Levinas. En d'autres termes, elle travaille sur le sens de l'Autre qui caractérise l'éthique communautarienne⁵. Puis l'auteur applique cette définition au phénomène de fermetures de rues dans Johannesburg et observe que cela crée un intérieur normatif avec l'apparition d'une communauté et favorise la peur d'un extérieur anormalisé. Ces fermetures de rues redonnent donc du sens à la communauté. De la sorte, et dans ce cas précis, l'éthique communautarienne ne résulte plus d'un souci des autres puisqu'Autrui est source de peur. De la même manière, Fran Tonkiss (2003) définit d'abord l'éthique comme une attitude de soi dans le respect des autres et observe que le milieu urbain vient modifier notre rapport aux autres en créant de l'indifférence malgré notre proximité spatiale avec autrui. On remarque donc ici que certains auteurs prennent soin de définir auparavant ce qu'est l'éthique pour eux.

On peut également observer que les études qui portent sur l'éthique et la ville touchent des domaines relativement variés mais récurrents (Cutchin, 2002 ; Smith, 2000). L'éthique concerne soit l'urbanisme ou l'architecture, soit les paysages en ville comme porteurs de valeurs, soit les rapports entre les hommes notamment à travers la question de la justice spatiale ou environnementale, soit des codes moraux établis par les institutions comme on l'observe dans les cas de codes d'éthique de la ville. Cela s'explique certainement par le fait que la ville recèle en elle-même divers éléments qui sont autant de sujets susceptibles d'être étudiés à la lumière de l'éthique. Il y a donc plusieurs voies possibles pour étudier l'éthique de la ville.

Nous avons donc vu que les études portant sur l'éthique et la ville étaient peu nombreuses mais suffisamment variées pour qu'aucun concept d'éthique de la ville ne soit défini. Nous allons dès à présent nous pencher sur les études qui sont les plus nombreuses, soit les études qui inscrivent la ville dans une perspective normative et anthropocentrique.

⁵ L'éthique communautarienne est une posture qui se définit généralement en réaction aux préceptes de l'éthique libérale et dans laquelle "l'identité du moi est constituée par les valeurs morales héritées de la collectivité et par les pratiques sociales transmises par les générations" (Pelabay dans Thiaw-Po-Une, 2007).

1.2 Les perspectives éthiques normatives et anthropocentrées⁶ privilégiées

Pour Paul Treanor (1998), si les études urbaines ont rejeté la question de la responsabilité morale, nombre d'entre elles ont néanmoins été implicitement normatives puisqu'elles définissaient des « problèmes » et suggéraient « des solutions ». A ce titre, l'auteur dresse une longue liste non exhaustive de travaux de recherche et de politiques officielles, qui, depuis 1987, proposent des séries de prescriptions pour les villes européennes⁷. Il observe qu'à l'approche de l'année 2000, les villes elles-mêmes préparaient des scénarios normatifs pour le XXI siècle. Ainsi, les propositions les plus acceptées pour la ville peuvent être formulées en douze points suivants qui nous permettent de définir si une ville est moralement bonne ou non (Treanor, 1998, p.2) :

1. *Existing cities have existence rights: possible cities do not.*
2. *It is legitimate to forbid high densities.*
3. *Every city must have culture and art. No-one has a right to live in a culture-free city.*
4. *A nation has the right to make policies for cities: national urban policy. Rebellions, to change accepted national policy, may be suppressed.*
5. *The knowledge sector is good for a city.*
6. *Cities must be monocultural, or multicultural, or intercultural: there is no other choice.*
7. *Preserving urban heritage is morally superior to destroying urban heritage.*
8. *Believers may exclude atheists from holy cities, but it is tyrannical for atheists to exclude believers from any city.*
9. *No child may grow up, in a city without trees.*
10. *People should be active citizens.*
11. *It is inhuman to divide a city, simply to allow some people to escape the free market.*
12. *Better that some people die in a pogrom, than that a city be divided by walls to protect them.*

⁶ Dans ce devoir, nous n'employons le terme anthropocentrique que pour désigner le courant anthropocentrique de l'éthique de l'environnement. Dans tous les autres cas, nous utiliserons le terme anthropocentré.

⁷ Voir TREANOR, Paul, "An urban Ethic of Europa" in *Web Architecture Magazine*, 1998, vol. 3, p. 1-2

Ces douze points permettent de formuler une éthique de la ville standard, c'est-à-dire valable pour toutes les villes, et plus particulièrement les villes européennes (Treanor, 1998).

L'expression éthique de la ville a été utilisée pour la première fois par le directeur général de l'UNESCO Federico Mayor en 1996 lors du Sommet sur la ville Habitat II : « Ainsi faut-il d'autant plus résolument renforcer l'éthique de la ville au service de l'homme, où la qualité de lieux soit primordiale et où les conditions d'un vivre-ensemble soient réunies » (Mayor, 1996, p.2). Aucune autre mention n'est alors donnée de l'éthique de la ville. Néanmoins, Federico Mayor considère que le message éthique de la conférence Habitat II est d' « humaniser la ville » (Mayor, 1996, p.2). Pour y parvenir, Mayor propose d'avoir recours à une série de valeurs universelles pour fonder cette ville du XXI siècle : paix, démocratie et développement. Il ajoute des recommandations particulières : miser sur l'éducation, la place de l'individu et de l'initiative citoyenne dans les politiques publiques, l'équité entre les hommes et les femmes, la décentralisation, le développement des infrastructures de liaisons, la protection de la propriété privée, le droit au logement, l'hygiène, la sécurité, enfin la réévaluation du rôle de la nature et le développement durable. Pour la chercheuse française Céline Sachs-Jeantet (1996), qui a travaillé en collaboration avec l'UNESCO, humaniser la ville signifie diminuer la subordination de celle-ci à l'économie et introduire une éthique de la ville qui serve avant tout l'être humain et qui reconnaîsse la qualité de l'environnement.

A ce stade, nous remarquons donc que l'éthique de la ville est avant tout envisagée comme une série de prescriptions qui placent l'homme au centre des préoccupations morales. En d'autres termes, nous pouvons dire que l'éthique de la ville s'inscrit dans une perspective normative et anthropocentrique. Cependant, ces deux composantes de l'éthique urbaine ne nous satisfont pas. En effet, la perspective normative et anthropocentrique de l'éthique a des limites. Nous allons les présenter dans les paragraphes suivants.

1.3 Les limites de la perspective normative de l'éthique de la ville

Nous souhaitons ici mettre en avant les dérives que peut comporter l'association systématique entre l'éthique et la normativité. Lors de nos recherches, nous avons observé l'existence de codes d'éthique de la ville. Citons celui de la ville de Deux-Montagnes au Québec qui se structure autour de « règles d'éthique devant guider et encadrer les administrateurs municipaux »⁸ parmi lesquelles on relève l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité. La ville de Baxley aux Etats-Unis a même remporté le prix intitulé *City of Ethics*⁹. Ces codes d'éthique concernent avant tout les employés municipaux. Le concept même de code d'éthique, tel que présenté dans les codes d'éthique de la ville, semble pouvoir être remis en cause étant donnée la contradiction logique qu'il contient. En effet, l'éthique ne peut pas être codifiée (Simard et Morency, 2002). L'éthique de la ville, lorsqu'elle se traduit par des codes, des cadres ou des chartes, se confond alors avec des règles de droit (Simard et Morency, 2002). Or, l'éthique dépasse le droit. De surcroît, si elle peut contenir un discours normatif, elle est aussi un discours appréciatif non impératif ou encore une réflexion sur la morale (Fortin, 1995).

L'éthique ne se limite donc pas à son aspect normatif. Les auteurs anglo-saxons la divisent généralement en trois branches distinctes : l'éthique descriptive, l'éthique normative et l'éthique théorique, encore appelée éthique analytique ou méta-éthique (Fortin, 1995). Nous venons de le voir, l'éthique normative consiste essentiellement à formuler des jugements moraux et à établir des principes que les gens devraient avoir. L'éthique théorique consiste à étudier la validité de ces jugements. Enfin, l'éthique descriptive consiste à décrire les principes et les valeurs auxquels les gens adhèrent (Fortin, 1995). On observe et on décrit donc les faits ou encore, on part de la réalité. Nous présenterons plus

⁸ Source : VILLE DE DEUX MONTAGNES. (Page consultée en Février 2009). *Code d'éthique*, [En ligne].
Adresse URL : <http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/hotel-de-ville/code-ethique.aspx?lang=FR-CA>

⁹ Source : CITY OF BAXLEY. (Page consultée en Février 2009). *A city of Ethics. Code of Ethics*, [En ligne].
Adresse URL : <http://www.baxley.org/site/page5552.html>

tard plus en détails chacune de ces approches et mettrons en avant les tensions qui existent entre elles.

Dans ce devoir, nous choisissons de nous intéresser plus particulièrement à l'approche descriptive de l'éthique. Bien que celle-ci ne revête que peu d'intérêt pour les philosophes qui l'assimilent plus à une enquête relevant des sciences sociales (McDonald cité dans Legault, 2007). Nous estimons toutefois qu'il est plus prudent de s'en tenir aux faits que d'établir des principes moraux avant même que les connaissances sur le sujet de l'éthique de la ville ne soient suffisamment étoffées. A ce titre, Desjardins (1995) souligne la capacité de l'approche descriptive à reconnaître les enjeux éthiques : « L'éthique descriptive vise donc avant tout à élargir sans cesse notre vision, à changer notre point de vue, à aiguiser notre conscience et enfin, à nous aider à aller au-delà des limites inhérentes aux modes de pensées courants » (p.23).

Nous avons donc montré que la perspective normative qui est généralement employée pour définir l'éthique de la ville possède des limites, principalement celle de vouloir codifier l'éthique. Présentons dès à présent les limites de la perspective anthropocentrale.

1.4 L'insuffisance de la seule perspective anthropocentrale en éthique de la ville

De la même façon que l'éthique de la ville ne se limite pas à une approche normative, nous considérons qu'elle ne s'inscrit pas seulement dans une perspective anthropocentrale comme il est généralement admis.

Au sein des études urbaines, la ville a surtout été étudiée comme pur espace social, culturel, économique et politique. La question de la nature en ville était non seulement négligée mais les villes étaient elles-mêmes considérées comme l'antithèse de la nature (Braun, 2005). En réaction, certains mouvements urbains ont voulu inclure la question de la nature dans leur champ de recherche, en proposant notamment la réintroduction de la nature en ville. Il en a résulté le développement d'une approche fondamentalement anti-urbaine (Braun, 2005).

Une ville qui ne possédait pas d'espaces verts était considérée comme moralement mauvaise (Treanor, 1998). Ni l'approche qui sépare la ville des questions environnementales, ni l'approche qui considère la ville comme un phénomène accidentel au sein de la nature ne nous semblent satisfaisantes pour étudier l'éthique de la ville. Les deux approches se nient l'une et l'autre et laissent ainsi séparées la ville et la nature.

Une tentative d'explication peut être résumée en ces termes : le paradigme de la modernité a constamment placé l'homme et la nature dans un rapport de forces antagoniques (Bédard, 2007 ; Berque, 2000). Et cela, de la même façon que la modernité a opposé l'espace et la société, qu'elle a opposé le territoire et la culture ou encore qu'elle a opposé les hommes et les femmes. L'individualisme et le matérialisme qui caractérisent les deux valeurs triomphantes du libéralisme ont acculé les hommes à ne comprendre le sens de leur existence que sur une base intéressée et fermée sur elle-même (Bédard, 2007).

Dans ce devoir, nous reconnaissons la ville comme un espace social, culturel, économique et politique, en d'autres termes, un espace dans lequel les éléments caractéristiques de l'être humain sont très présents. Néanmoins, nous pensons, à l'instar de Whatmore (2002) ou de Lynn et Sheppard (2004), que la ville est plus qu'un espace humain dans et à travers lequel circulent en continu la vie ou les éléments non-humains.

Les enjeux d'une réflexion sur l'éthique de la ville ne se limitent donc pas à l'être humain ni à une série de prescriptions appliquées à la ville. L'éthique n'est pas seulement normative ni anthropocentrique (Sauvé et Villemagne, 2006).

Selon Casey (Casey, 1997 cité dans Cutchin, 2002), la racine grecque *thea* du mot éthique signifie habitat. Quelques recherches dans un dictionnaire de grec ancien suffisent en effet à s'apercevoir que le pluriel du mot $\thetaος$ (*èthos*), qui désigne le caractère, l'état d'âme, les dispositions psychiques, est le mot $\thetaη$ (*ethe*) ou $\thetaεα$ (*èthea*). Or, l'*èthea* renvoie à l'habitat.

Le verbe habiter est lui-même un verbe riche de sens, si bien que de nombreux auteurs ont travaillé sur l'habiter et l'habitat. Pour Lussault (2007), l'habiter renvoie à une interaction entre les acteurs et l'espace vécu et biophysique. L'habiter renvoie à notre manière d'être et de faire. Habiter ne désigne pas seulement l'action de se loger. Nous remarquons que lors de la Conférence Habitat II, le Directeur Federico Mayor avait également mis l'accent sur l'habiter : « Habiter est [...] un acte qui confine à la fois à l'être et à l'avoir [...] Habiter, c'est plus que consommer ou produire, plus qu'occuper un lieu où travailler, se nourrir et dormir. Habiter est pour l'homme occuper harmonieusement sa place sur cette Terre » (p. 2). Pour Mayor (1996), habiter confine de l'être et de l'avoir. Cela vient du fait que les deux racines latines du verbe habiter, qui sont *habere* et *habitare* (forme fréquentative), désignent respectivement avoir, posséder et se tenir, être, résider (Villela-Petit, 2007).

Federico Mayor (1996) poursuit sa réflexion en disant que notre préoccupation pour la prospérité économique est à la source de la séparation entre l'*urbs* et la *civitas* et qu'il faut dès à présent réunir : « L'un des impératifs auxquels devra répondre la ville du XXI siècle consiste justement à réconcilier *urbs* et *civitas*, à relier le spatial et le social, la composante matérielle de la ville et son âme » (p.3). En réalité, les deux termes latins *urbs* et *civitas* désignent tous deux la ville. Habituellement, l'*urbs* renvoie à la dimension matérielle de la ville, tandis que la *civitas* renvoie à la dimension humaine¹⁰. Federico Mayor semble avoir lu Françoise Choay (1994) qui, deux années avant lui, parlait déjà du divorce entre l'*urbs*, le bâti, et la *civitas*, l'espace social et politique. Choay identifiait cette séparation dans un perspective urbanistique, tandis que Mayor l'inscrit dans une interrogation plus vaste sur le fondement de la communauté humaine (Mayor, 1996, p.3). Pour le Directeur de l'UNESCO, la ville ne peut retrouver son sens que si l'*urbs* et la *civitas* se réconcilient.

¹⁰ Source : SODERSTROM, Ola. (Page consultée le 24 Février 2009). *Les enjeux de la ville contemporaine*, [En ligne]. Adresse URL : <http://urbanites.rsr.ch/olasoderstrom/2008/05/19/les-enjeux-de-la-ville-contemporaine/>

Il nous est donc apparu que l'éthique de la ville était tout à fait en mesure de s'inscrire dans une réflexion éthique sur la façon d'habiter la ville, ou encore, sur notre manière d'être et de faire en et avec la ville qui était elle-même un espace dont les dimensions spatiale et sociale devaient être réunies pour que le sens de la ville soit total. Pour espérer répondre à cet enjeu, nous ne pouvions pas nous servir des concepts éthiques déjà utilisés dans les recherches précédentes qui concevaient la ville comme un pur espace social. Nous avons donc décidé d'utiliser les éthiques de l'environnement. Nous allons les présenter dans les paragraphes suivants.

1.5 Le choix des éthiques de l'environnement

Nous avons choisi de décrire l'éthique de la ville à la lumière des éthiques de l'environnement. La discipline éthique ne s'est intéressée que tardivement aux questions environnementales (Desjardins 1995), soit à partir des années 1970 (Smith, 2000). Pendant longtemps, le milieu écologique n'a pas fait partie de l'univers éthique (Desjardins, 1995). D'une manière générale, les éthiques de l'environnement se structurent autour de la distinction entre les perspectives anthropocentées et non-anthropocentées de nos pratiques réflexives liées à l'environnement (Sauvé et Villemagne, 2006 ; Smith, 2000). La perspective anthropocentrale de l'éthique environnementale placera l'individu ou l'espèce humaine dans son ensemble au centre des préoccupations morales, tandis que pour la perspective non-anthropocentrale, les espèces vivantes, ou tous les éléments de l'écosystème, constitueront le centre de ces mêmes préoccupations. Relier la question urbaine et environnementale à celle de l'éthique est synonyme de difficultés sur le plan conceptuel puisqu'aucune étude n'a directement porté sur ce sujet. Dans le même temps, cela nous donne de la souplesse pour proposer de nouvelles interprétations et de nouvelles manières d'étudier la question.

Là où les éthiques de l'environnement nous semblent pertinentes est qu'elles traitent en même temps des rapports que les hommes entretiennent entre eux et qu'ils entretiennent avec leur milieu. Desjardins (1995) l'explique ainsi :

La crise environnementale est une crise du développement, une crise de la croissance humaine. C'est pourquoi la prise en considération de l'environnement dans le champ de l'éthique ne peut pas se limiter à un discours sur le seul rapport au milieu écologique. Elle doit s'ouvrir à d'autres considérations sur le développement, sur la consommation, sur les rapports entre les pays riches et les pays pauvres etc. C'est pourquoi l'éthique de l'environnement doit s'intéresser aux rapports entre l'homme et le milieu écologique et entre les hommes entre eux. (p 21)

Or, comme nous l'avons expliqué plus haut, nous pensons que la ville est à la fois le produit d'interactions humaines et un milieu écologique dans lequel se situent ces mêmes interactions. De la sorte, l'utilisation des éthiques de l'environnement va nous permettre de tenir compte de ces deux dimensions dans une même perspective éthique.

Nous utiliserons plus particulièrement les éthiques anthropocentrees et non-anthropocentrees de l'environnement, dont les principaux courants sont l'égocentrisme, l'anthropocentrisme, le biocentrisme et l'écocentrisme. Dans l'égocentrisme, l'éthique se centre sur l'individu. Dans l'anthropocentrisme, elle est centrée sur l'être humain compris dans une société. Dans le biocentrisme, l'éthique est centrée sur toutes les espèces vivantes, tandis que dans l'écocentrisme elle se centre sur tous les éléments de l'écosystème, ou encore les systèmes de support à la vie (Sauvé et Villemagne, 2006). Nous estimons que ces quatre éthiques sont suffisamment pertinentes pour couvrir l'étendue du projet urbain que nous étudierons.

En résumé, nous pensons que le recours aux éthiques de l'environnement anthropocentrees et non-anthropocentrees est judicieux pour pouvoir inscrire dans une même perspective éthique les deux composantes humaine et écologique de la ville.

Néanmoins, il nous a semblé approprié de mentionner ici les limites de l'éthique. A l'instar de Desjardins (1995), nous pensons que très peu de controverses peuvent être résolues avec certitude morale. Par conséquent, il ne faut pas trop exiger de l'éthique qui ne prétend pas

être une science exacte. Selon Desjardins (1995), cela ne signifie pas non plus qu'aucune objectivité ne soit possible.

Maintenant que nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'utiliser les concepts de l'éthique de l'environnement, nous allons présenter la méthode que nous avons choisie pour mener à bien notre recherche.

1.6 Le recours à une méthode inductive

L'éthique de la ville entendue dans une approche descriptive suppose que nous ayons recours à une méthode inductive, c'est-à-dire partir des faits observables pour énoncer des principes.

C'est ce que nous proposons de faire en étudiant le projet de la Ville de Montréal pour 2025 intitulé *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ce choix est motivé par la structure très précise qu'offre le projet et par le fait que celui-ci soit accessible sous forme rédigée. De surcroît, le plan se projette dans l'avenir, l'année 2025. L'intitulé du plan de match de la Ville pour 2025 comprend le verbe « imaginer » que l'on retrouve également dans quelques documents d'information sur le projet. Le maire de Montréal s'exprime en ces termes : « [...] il faut aller au-delà de sa réalité quotidienne et s'imaginer ce que Montréal pourrait être, la projeter dans son avenir »¹¹. Imaginer la ville de Montréal dans le futur signifie donc ici imaginer ce qu'elle pourrait être. Le maire utilise un autre verbe lorsqu'il qualifie le projet futur de la ville : « [...] pour devenir la métropole qu'elle doit être »¹². Imaginer la ville de Montréal signifie donc également imaginer ce qu'elle devrait être.

¹¹ Source : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ainsi que dans VILLE DE MONTREAL, *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.2

¹² *Ibid.*, p.3

Pour James Donald (1999), la base d'une éthique urbaine se situe dans l'imagination. En n'étant pas limitée par la loi, en projetant les possibilités de savoir comment les choses devraient être et en opérant toujours dans le registre du « si », l'imagination contient les bases d'une politique et d'une éthique alternative.

D'autre part, le choix de ce projet urbain est motivé par le fait que la Ville identifie elle-même des valeurs pour son projet¹³. Nous remarquons que parmi elles se trouvent des valeurs qui sont en lien direct avec les questions environnementales et d'autres qui semblent ne concerner strictement que les êtres humains. Cela nous semble un point de départ solide pour les décrire à la lumière des éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées.

Nous avons choisi un projet émanant d'une institution politique afin d'étudier l'éthique de la ville. L'éthique est tout à fait en mesure de se rattacher à des visions politiques (Treanor, 1998) bien que nous estimons que le concept d'éthique urbaine ne se limite pas seulement aux visions politiques de la ville. Etant donné que l'on manque de repères conceptuels sur l'éthique urbaine, l'avantage est qu'un projet politique est en mesure de nous offrir une structure claire et précise à partir de laquelle travailler. De plus, les institutions sont omniprésentes dans nos sociétés contemporaines. Leurs mesures orientent nos actions dans certaines directions et sont en mesure de générer auprès de la population une série de comportements normatifs désirables. En d'autres termes, la politique urbaine possède des orientations éthico-normatives (Beschorner, 2003). L'inconvénient majeur d'une telle étude est la distance qu'il est nécessaire de prendre par rapport aux idéologies qui se cachent dans tout projet politique. De surcroît, nous ne connaîtrons de l'éthique urbaine que celle pensée par la municipalité montréalaise.

Nous partirons donc du projet de la Ville de Montréal pour 2025 que nous lirons à la lumière des éthiques de l'environnement anthropocentrées et non anthropocentrées en nous

¹³ Voir Appendice A.

limitant à l'approche descriptive de l'éthique. La question de recherche peut être formulée ainsi : quelle est l'éthique descriptive de la ville de Montréal telle qu'elle est imaginée par la municipalité et cela au regard des éthiques de l'environnement ? Notre but est de formuler quelques composantes d'une éthique descriptive de la ville. Nous ne formulons pas d'hypothèses car celles-ci s'appuient sur des résultats de recherche et des théories préalablement existantes (Fortin, M-F. et *al*, 2005).

Pour cela, nous identifierons les principales valeurs en présence dans le projet de la Ville de Montréal pour 2025. Puis nous construirons un cadre éthique descriptif à la lumière des éthiques de l'environnement anthropocentrées et non-anthropocentrées afin de proposer un arrimage entre les valeurs émergentes du projet et le cadre descriptif éthique formulé. Avant de réaliser chacune de ces étapes, nous présenterons dans une dernière partie le projet urbain à partir duquel nous allons mener notre recherche.

1.7 Présentation du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*

Nous allons successivement présenter la façon dont a été élaboré le projet puis sa structure interne.

1.7.1 Genèse du projet : le Sommet de Montréal 2002

Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* est le fruit du Sommet de Montréal qui s'est tenu le 4, 5 et 5 juin 2002¹⁴. Ce sommet, qui est qualifié d'« acte de fondation » de la nouvelle ville, regroupe plus de 3 000 personnes « provenant d'entreprises, de groupes associatifs et de l'administration municipale »¹⁵. L'objectif du Sommet de 2002 est de positionner la ville de Montréal dans le peloton de tête des villes en Amérique du Nord¹⁶. Par ailleurs, selon la Ville, le Sommet de 2002 « illustre une volonté de partage du pouvoir

¹⁴ Source : VILLE DE MONTREAL, *Compte rendu du Sommet de Montréal, 5 et 6 juin 2002*, Montréal : Ville de Montréal, Secrétariat du Sommet de Montréal, juillet 2002, 67 p.

¹⁵ *Ibid.*, p.9

¹⁶ *Ibid.*, p.10

entre l'administration municipale, les citoyens et la société civile » ; il s'agit pour elle d'un exercice démocratique.

Plusieurs grands plans sectoriels stratégiques ont été développés¹⁷ (le Plan d'urbanisme, la stratégie de développement économique réussir@montreal, la stratégie de développement culturel de la Ville, le plan de transport etc.) en réponse aux grands enjeux soulevés par les participants. En plus de répondre à des problématiques sectorielles, la Ville de Montréal a développé une vision plus large qui permettait de donner une destination commune à l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises : le plan *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*¹⁸.

L'administration municipale dit avoir écouté les citoyennes et citoyens qui ont pris la parole lors du Sommet 2002 et avoir fait des choix qui « reflètent des valeurs qui sont devenues essentielles pour Montréal : une ville plus humaine, plus verte et bleue, une ville qui favorise le transport collectif et actif [...] une ville qui met en valeur son patrimoine, notamment le Vieux-Montréal, qui, avec les institutions présentes, protège son Mont-Royal et ses écoterritoires et redonne à ses citoyens accès à ses rives, une ville attrayante et vibrante qui met en valeur ses pôles touristiques et ses grands événements culturels et sportifs, une ville plus prospère, une métropole plus performante et, j'insiste, une ville inclusive, sécuritaire et ouverte sur le monde »¹⁹.

L'objectif ultime de plan est l'amélioration de la qualité de vie des montréalais :

Ce que nous voulons, c'est créer un Montréal à la hauteur de nos rêves, de nos ambitions et de notre potentiel. Nous avons imaginé ensemble le Montréal que

¹⁷ Source: VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Février 2008). *Les grands dossiers*, [En ligne].
Adresse URL:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=132,231220&_dad=portal&_schema=PORTAL

¹⁸ Source : Marina Frangioni, échange de courriel Mars 2008.

¹⁹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.3

nous désirons [...] ainsi, en 2025, les citoyennes et citoyens de Montréal disposerons alors de l'une des meilleures qualités de vie en Amérique du Nord.²⁰

Toutefois, dans un autre document, le maire ajoute l'objectif de croissance économique à celui de l'amélioration de la qualité de vie : « [...] pour réaliser notre objectif ultime : accélérer la création de richesse afin d'améliorer le niveau de vie et la qualité de vie de nos citoyennes et de nos citoyens »²¹.

1.7.2 Structure du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*

Le plan *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* se décline en deux volets :

1. Une administration performante
2. Cinq axes stratégiques qui sont : (a) le savoir, l'innovation et la créativité, (b) la culture, (c) un milieu de vie exceptionnel, (d) des infrastructures performantes, (e) un rayonnement international.

Ces cinq axes stratégiques se traduisent eux-mêmes par un portefeuille de projets qui inclut plus de 130 projets pour l'île de Montréal. Il faut noter qu'il existe trois grands chantiers prioritaires qui sont : (a) le Havre de Montréal, qui est un grand projet urbain destiné à ramener la ville vers son fleuve, (b) le Quartier des spectacles qui est une grande intervention culturelle visant à accroître le rayonnement culturel et international de Montréal, (c) Montréal Technopole qui est une grande initiative économique visant à construire une ville de savoir, de créativité et d'innovation.

²⁰ Source : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

²¹ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire Monsieur Gérald Tremblay*, Sommet immobilier de Montréal, le 29 Mars 2006, p.3

D'une éthique de la ville ambitieuse vers l'identification des valeurs du projet urbain...

Nous avons donc vu que l'éthique de la ville était un sujet très peu exploré. Il s'agit d'un champ de recherches et de réflexions sur les rapports entre l'éthique et la ville et menées, le plus souvent, par des géographes, par des urbanistes et par des sociologues. Les auteurs ont généralement étudié l'éthique et la ville à travers leurs influences mutuelles. Nous avons remarqué que l'éthique de la ville était essentiellement abordée dans une perspective normative et anthropocentrale. Nous pensons que c'est sous-estimer l'éthique et l'exigence de cette discipline qui nécessite d'abord d'être bien définie. De plus, nous pensons que c'est considérer la ville comme un espace purement humain. Nous en sommes donc arrivée à la conclusion que l'éthique de la ville n'était pas nécessairement normative ni anthropocentrale et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de privilégier une éthique descriptive que nous regarderons à la lumière des éthiques environnementales anthropocentraées et non-anthropocentraées.

Après avoir présenté la problématique de la question de l'éthique de la ville, nous allons identifier dans le second chapitre qui suit les principales valeurs présentes dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CHAPITRE 2

LES PRINCIPALES VALEURS PRÉSENTES DANS LE PROJET *IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025*

Nous allons dans ce chapitre tenter de faire émerger les principales valeurs présentes dans le projet de la Ville pour 2025. Pour cela, nous définirons d'abord ce qu'est une valeur. Par la suite, nous présenterons les différentes sources disponibles pour prendre connaissance du projet principal. Puis, nous nous pencherons sur les différentes valeurs qui font partie du projet pour en distinguer deux types : les valeurs que le projet veut réaliser et les valeurs dont se sert le projet pour parvenir à la réalisation des premières. Enfin, les particularités du projet seront mises en évidence.

2.1 La valeur en question

Avant de présenter quelles sont les principales valeurs véhiculées par le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, il est important de comprendre ce que sont les valeurs, car, si certaines sont déjà nommées par la Ville, d'autres peuvent être implicites et ont besoin d'être identifiées.

2.1.1 Définition de la valeur

Nous n'allons pas ici tenter d'expliquer comment les valeurs se forment ni même comment elles déterminent les actions humaines. Nous tenterons seulement d'en donner une définition et également d'exposer la manière dont nous les avons identifiées dans notre recherche.

Pour Caduto (1985), la valeur renvoie à la conviction qu'une conduite particulière ou qu'un état d'existence est préférable, personnellement ou socialement, à une autre. En cela, la

valeur se distingue de la préférence qui, elle, est purement subjective. Une préférence n'est jamais vraie ou fausse, elle ne peut pas être remise en question contrairement à la validité d'une valeur que l'on peut juger selon des justifications issues de la raison. La valeur est une conviction (Desjardins, 1995). Dans un premier temps on peut donc dire que les valeurs ne sont pas séparées des choix que nous faisons. Plus précisément, Legault (1991) définit la valeur comme ce qui constitue la fin visée par une action envisagée et qui se traduit comme raison d'agir et comme sens de l'action. De la sorte, pour pouvoir identifier les valeurs dans le projet qui nous occupe nous allons relever tous les éléments qui motivent la Ville à agir ou à modifier ses façons de faire, tout ce qui donne sens à son action et toutes les fins qu'elle vise.

2.1.2 Valeurs terminales et valeurs instrumentales

Lucie Sauvé et Carine Villemagne (2006) distinguent les valeurs appartenant à l'ordre fondamental et celles appartenant à l'ordre instrumental. Les auteurs expliquent que les valeurs de la première catégorie correspondent à des buts à atteindre. Les valeurs de la seconde catégorie sont destinées à l'atteinte de ces buts. Par exemple, la valeur fondamentale « bien-être de la population » signifie que le bien-être est le but à atteindre tandis que la valeur instrumentale « prospérité économique » signifie que la prospérité économique servira à atteindre le but qui est celui du bien-être de la population.

Rokeach (1973) précise davantage ces deux types de valeurs. Selon l'auteur, les valeurs instrumentales, par lesquelles nous démontrons une préférence pour une certaine manière de se conduire, correspondent à des manières d'agir. Les valeurs terminales désignent des états d'être, ou encore des orientations vers ces états d'être. Par exemple, Michel Caduto (1985) inclut dans les valeurs instrumentales la politesse, l'honnêteté, un comportement écologique positif, le partage etc. tandis qu'il inclut dans les valeurs terminales la paix, l'égalité, la fraternité, la sagesse, la beauté etc.

2.1.3 Les limites de l'étude des valeurs

Selon Wunenburger (1993), la valorisation morale n'est pas instinctive mais participe à une intelligence plus complexe. L'éthique apparaît lorsqu'il y a une activité réflexive ou éclairée par la raison. De la sorte, les choses qui nous sont désirables ne peuvent pas représenter la totalité des choses bonnes ; inversement, les choses bonnes ne sont pas toujours désirées.

Pourtant, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir si une valeur est indépendante d'une appréciation subjective ou d'un désir. Wunenburger (1993) illustre ce propos par l'exemple de l'observation d'un paysage. On peut éprouver du plaisir et accorder une valeur esthétique au paysage qui nous pousse à vouloir le protéger sans pour autant que celui-ci soit l'objet d'une visée éthique qui presuppose que la nature engendre un devoir moral.

Nous avons donc défini la valeur et posé la question des limites de son étude. Tentons dès à présent d'identifier les principales valeurs présentes dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, en prenant soin de présenter d'abord les sources documentaires qui nous ont permis de réaliser ce travail.

2.2 Présentation des sources

En premier lieu, nous présentons les différentes sources d'informations disponibles sur le projet de la Ville pour 2025.

2.2.1 Une source d'informations variées

Plusieurs documents sur le projet pour 2025 sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal. La nature de ces documents est très diversifiée puisqu'il s'agit de documents officiels, d'allocutions, de communiquées, de présentations diverses du

Powerpoint, de vidéos ainsi qu'une maquette 3D des projets de la Ville. Les sources d'information sont donc multiples et variées.

2.2.2 Identification d'un document principal

Devant une telle diversité, on ne sait à quel document se référer pour traiter du projet sans en omettre une dimension importante. De surcroît, certains documents nous renvoient à d'autres documents qui se rattachent à d'autres projets que celui que nous traitons²². Cela démontre l'existence d'une interaction entre les divers projets de la Ville.

Il fallait donc identifier un document principal qui regroupait toutes les thématiques du projet de 2025. Un des moyens pour y parvenir était de demander à la Ville de nous faire acheminer le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. La municipalité nous a transmis par courrier ce qu'elle appelait un résumé du projet. Il s'agit d'un document de 28 pages comprenant une présentation du Maire sous forme de message qui expose notamment les objectifs principaux du plan, une présentation générale du projet qui en définit les caractéristiques et points forts, puis une présentation des deux volets du projet: le renforcement de l'administration municipale et les cinq axes stratégiques d'intervention. Chacun des cinq axes est présenté séparément.

2.2.3 Choix du traitement de l'information

Dans ce devoir, nous décidons de privilégier l'étude de certains documents aux dépens de ceux qui ne nous apportent pas d'informations complémentaires par rapport au document principal. Les allocutions retenues sont celles qui éclairent les renseignements contenus dans le document principal, telle que l'allocution du Maire Gérald Tremblay devant les étudiants de l'UQAM en avril 2006²³ ou devant la Chambre de commerce du Montréal

²² C'est le cas de la *Charte Montréalaise des droits et des responsabilités* élaborée lors du Sommet de Montréal en 2002. Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* insère la Charte dans son projet.

²³ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, 10 p.

métropolitain en avril 2007²⁴. Ces documents viennent préciser ou éclairer les orientations du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* telles que définies dans le document principal.

Une difficulté, mineure, rencontrée pour le traitement de la recherche a été la mise à jour constante des documents sur le site de la Ville de Montréal. En effet, certains documents, mis en ligne plus tardivement que d'autres, nécessitaient une attention particulière lorsqu'ils apportaient des renseignements pertinents pour notre travail. Une difficulté, majeure cette fois-ci, a été d'éviter de mal interpréter certaines idées contenues dans les documents disponibles. Afin de contrer ce risque, il a fallu relier entre elles toutes les publications et les faire « se répondre » pour obtenir une précision ou une clarification lorsque cela était nécessaire et possible.

Une fois les sources d'information sur le projet identifiées, nous pouvons tenter d'en extraire les principales valeurs et cela dans le but de parvenir à notre objectif pour le second chapitre. Pour ce faire, nous nous attacherons d'abord aux valeurs identifiées comme telles par la Ville, puis nous en distinguerons d'autres qui émergeront à la suite de nos lectures.

2.3 Les principales valeurs identifiées dans le projet

Dans cette nouvelle partie, nous partirons des valeurs qui sont directement identifiées et nommées par la Ville pour son projet de 2025. Puis nous identifierons d'autres valeurs en étudiant les cinq axes stratégiques d'intervention qui structurent tout le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Enfin, nous ferons un récapitulatif de toutes les principales valeurs que nous aurons alors identifiées.

²⁴ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, 8 p.

2.3.1 Quatre groupes de valeurs nommés

Quatre groupes de valeurs sont clairement nommés par la municipalité dans un fascicule traitant du projet [Voir l'appendice A] : « (a) Une ville humaine, inclusive et ouverte sur le monde, (b) une ville performante et prospère, (c) une ville qui donne priorité au développement durable et qui valorise son patrimoine, (d) une ville verte et bleue ».

D'autres documents explicitent ces valeurs ou nomment d'autres valeurs

Ces choix reflètent des valeurs qui sont devenues essentielles pour Montréal : une ville plus humaine, plus verte et bleue, une ville qui favorise le transport collectif et actif, donc une moindre dépendance à l'automobile, une ville qui met en valeur son patrimoine, notamment son Vieux-Montréal, qui, avec les institutions présentes, protège son Mont-Royal et ses écoterritoires et redonne à ses citoyens accès à ses rives, une ville attrayante et vibrante qui met en valeur ses pôles touristiques et ses grands événements culturels et sportifs, une ville plus prospère, une métropole plus performante et, j'insiste, une ville inclusive, sécuritaire et ouverte sur le monde.²⁵

Un autre document²⁶ identifie les deux valeurs fondamentales du projet comme étant le développement durable et la solidarité. La seconde est entendue comme la conjugaison des efforts dans le but de créer une prospérité qui profite à tous.

Notre premier exercice consistait donc en l'identification des valeurs reconnues et nommées par la Ville. Celles-ci sont au nombre de quatre. Nous allons dès à présent tenter de voir si le projet regroupe d'autres valeurs. Pour ce faire, nous nous reporterons aux cinq axes d'intervention stratégique autour desquels gravitent les quatre valeurs nommées et qui sont le savoir, l'innovation et la créativité, la culture, le milieu de vie, les infrastructures et

²⁵ C'est le cas de VILLE DE MONTREAL, Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p. 3

²⁶ VILLE DE MONTREAL, *Allocution inaugurale de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », le 27 avril 2006, 16 p.

le rayonnement international. Ces cinq axes d'intervention « constituent la base même de Montréal 2025 »²⁷.

2.3.2 Cinq axes stratégiques d'intervention

Dans le premier chapitre, nous avions identifié et nommé les cinq axes d'intervention. Ici, nous présentons leurs objectifs dans le but d'identifier les valeurs qui s'y rattachent. Les cinq axes structurent tout le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

2.3.2.1 Objectif et valeurs véhiculées par le premier axe

Le premier axe stratégique mentionné par la ville de Montréal est celui du savoir, de la création et de l'innovation. L'objectif principal qui s'y rattaché est la capacité de « relever le défi de l'économie du savoir »²⁸. D'une manière générale, la municipalité montréalaise « mise sur le potentiel des gens »²⁹ dans un milieu propice au développement des affaires, du savoir et de l'innovation.

Pour ce faire, la ville de Montréal entend agir à plusieurs niveaux entre lesquels il existe des correspondances. D'abord, la municipalité souhaite valoriser la recherche et l'innovation tout en favorisant explicitement les secteurs dits porteurs. Parallèlement, il est impératif pour la Ville d'améliorer et de renforcer le système éducatif montréalais et de miser sur la formation de sa population dès le plus jeune âge. Les universités sont par ailleurs qualifiées de « puissants leviers de croissance économique »³⁰ par le maire qui

²⁷ Source: VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

²⁸ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.10

²⁹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.9

³⁰ *Ibid.*, p.5

précise que « l'ajout d'une seule année de scolarité à la moyenne d'un pays peut accroître son PIB par habitant de 5.5% à long terme »³¹.

Par ce premier axe, la Ville de Montréal souhaite essentiellement accroître la création de richesse économique. Mentionnons toutefois qu'une amélioration du système éducatif est aussi perçue comme une question de justice sociale par le maire³².

Donc, l'étude du premier axe stratégique d'intervention a permis de faire émerger de nouvelles valeurs que sont la santé, l'éducation, le savoir, l'innovation, la prospérité économique et la justice sociale. Poursuivons dès à présent notre travail par l'étude du second axe d'intervention.

2.3.2.2 Objectifs et valeurs véhiculées par le second axe

Le second axe stratégique présenté par la municipalité montréalaise a pour objectif la reconnaissance du foisonnement artistique et culturel de la ville. Les frontières entre la culture et la technologie deviennent de plus en plus minces de telle sorte que Montréal devient une source d'inspiration pour le monde.

La municipalité entend rendre la culture la plus accessible possible. Celle-ci doit être présente tant dans les lieux centraux de la ville que dans chaque quartier au sein des écoles et dans les bibliothèques³³, comme dans les maisons de la culture et les centres culturels communautaires.

D'autre part, la Ville, en partenariat avec les gouvernements et les entreprises, projette de soutenir le développement des arts et de la culture par des aides financières et des aménagements urbains favorisant la fréquentation des établissements culturels. La culture et le cadre urbain sont étroitement liés pour la Ville qui souhaite mettre le design urbain au

³¹ *Ibid.*, p.3

³² *Ibid.*, p.5

³³ *Ibid.*, p.5

service de la culture via des aménagements ou réaménagements d'espaces culturels. Enfin, la municipalité mise sur la culture comme moteur de développement économique. Pour ce faire, la Ville entend soutenir en priorité les industries considérées comme étant les plus dynamiques (disque, du spectacle et de la vidéo)³⁴ et celles qui, d'une manière générale, entretiennent des liens étroits avec les sciences et la technologie. Leur créativité, mise en avant, est autant un facteur de nouvelles sources de développement. Le Maire de Montréal rappelle que la « culture et la créativité technologique s'enrichissent mutuellement et sont de plus en plus indissociables »³⁵.

La Ville présente la culture comme facteur de cohésion sociale, d'affirmation collective, d'épanouissement personnel et de prospérité économique³⁶. Il s'agit finalement de prendre « soin de notre ville »³⁷.

En résumé, les valeurs défendues dans le second axe d'intervention sont la culture, le développement économique, l'épanouissement personnel, l'affirmation, l'identité collective et la cohésion sociale. Nous allons dès à présent étudier le troisième axe d'intervention.

2.3.2.3 Objectifs et valeurs véhiculées par le troisième axe

Le troisième axe présenté par la municipalité montréalaise a pour objectif général l'amélioration de qualité du milieu de vie dans une perspective de développement durable où chacun trouve sa place.

³⁴ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour l'allocution du Maire de Montréal et Président de la Communauté Métropolitaine de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay*, Devant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Paris, 22 février 2006, p.4

³⁵ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.8

³⁶ *Ibid.*, p.6

³⁷ VILLE DE MONTREAL, *Montréal VIP, Accélérer la réalisation des grands projets*, Montréal 2025 Imaginer –Réaliser, Présentation du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay, Chambre du Commerce du Montréal métropolitain, 31 janvier 2008, p.4

D'abord, la municipalité souhaite développer la ville de façon harmonieuse. Cela comprend une revitalisation urbaine intégrée, la mise en place d'experts en design et la mise en valeur du patrimoine. A ce titre, un Bureau de design pour la ville de Montréal a été créé. Une des stratégies de la Ville « consiste, d'abord, à mieux faire la ville par des interventions valorisant l'innovation en design en amont des projets »³⁸. Les objectifs sont de faire de la ville une « vitrine de design urbain d'avant-garde »³⁹ ainsi que d'affirmer la ville « comme ville de design et d'améliorer le design de la ville »⁴⁰. D'autre part, la municipalité souhaite mettre en avant tous ses espaces⁴¹ en les développant, les réhabilitant ou les reconvertisant. D'une manière générale, la municipalité accorde une grande importance à l'image de la ville. Le Maire Gérald Tremblay s'exprime en ce sens lorsqu'il affirme que « ce que l'on voit exprime ce que nous sommes »⁴². Ainsi, la Ville confère de la valeur à la propreté « parce qu'il faut en finir avec cette image négative de nous-mêmes »⁴³. Il s'agit finalement de prendre « soin de notre ville »⁵⁰.

D'autre part, la Ville de Montréal exprime sa volonté de soutenir le développement social. A ce titre, elle prévoit la mise en place d'une offre de logements « couvrant l'éventail des besoins et des styles de vies propres aux grandes métropoles modernes »⁵¹. La municipalité semble donner de l'importance à la famille puisqu'elle avoue que la politique familiale guidera l'action municipale en la faveur des familles⁵². En effet, la Ville souhaite que vie de famille et vie urbaine se concilient et elle fait en sorte que les familles trouvent en ville un mode de vie qui répond à leurs besoins et à leurs attentes⁵³. Finalement, la municipalité

³⁸ PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Stéphane Harbour*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, p. 3

³⁹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.5

⁴⁰ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire Monsieur Gérald Tremblay*, Sommet immobilier de Montréal, le 29 Mars 2006, p.7

⁴¹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.5

⁴² VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.4

exprime son engagement social à travers plusieurs principes et valeurs⁵⁴: lutte contre la discrimination et les inégalités sociales, défense de l'ouverture, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une autre orientation de l'axe dédié à la qualité du milieu de vie à Montréal concerne l'animation et la vie de quartier. Les aménagements urbains tacheront de favoriser la convivialité en ville⁵⁵, tandis que diverses installations culturelles, scientifiques, communautaires, récréatives et sportives seront mises en place⁵⁶. Par ailleurs, la municipalité entend garantir à la population un haut niveau de sécurité en ville, et plus particulièrement pour les femmes et les enfants.

L'environnement et le développement durable constituent une dernière grande orientation de l'axe. La Ville souhaite réintroduire la nature dans les quartiers centraux de la ville, et, d'une manière générale, prône une gestion efficace de l'eau, des arbres, des parcs, des rives et des équipements sportifs et récréatifs⁵⁷. En d'autres termes, il s'agit pour la municipalité montréalaise d'assurer une bonne qualité de son environnement.

Les effets attendus de ce troisième axe consacré à la qualité du milieu de vie sont multiples. D'une manière générale, la Ville considère la qualité du milieu de vie comme étant « à la fois témoin et facteur de la prospérité des villes »⁵⁸. Le rôle attribué au design urbain est important puisqu'il contribue à l'image et à l'identité de la ville⁵⁹ ainsi qu'à sa prospérité économique : « Nous sommes convaincus du rôle déterminant du design dans l'évolution économique de Montréal » rappelle un conseiller municipal⁶⁰. Enfin, le design est considéré comme l'un des instruments essentiels à la qualité de vie, au développement durable⁶¹ et permet à la ville de rayonner sur la scène internationale à travers son expertise en matière de design urbain.

L'économie sociale, quant à elle, est pour la Ville un facteur d'intégration, donc de cohésion sociale elle-même facteur de développement et de croissance économique⁶². Dans

le même sens, le haut niveau de sécurité accentue à la fois le bien-être de la population et le pouvoir d'attraction de Montréal⁶³. Enfin, il est attendu que la politique familiale de la Ville permette d'attirer et de retenir la population⁶⁴, cela dans le but de répondre au déficit démographique de la ville.

Donc, l'étude du troisième axe d'intervention a permis de faire émerger de nombreuses valeurs telles que le développement durable, la propreté, l'harmonie et l'esthétique urbaine, la convivialité en ville, la sécurité, la santé mais aussi le développement social, la protection de la famille, la lutte contre la discrimination et contre les inégalités sociales, la paix, l'inclusion et l'égalité. Poursuivons dès à présent notre travail par l'étude du quatrième axe stratégique d'intervention.

2.3.2.4 Objectifs et valeurs véhiculées par le quatrième axe

Le quatrième axe a plusieurs grands objectifs : l'efficacité et la sécurité des transports de personnes et de marchandises et la réduction de la dépendance à l'automobile.

D'une manière générale, la municipalité montréalaise qualifie le transport d'« élément incontournable du développement des villes»⁴³ dont l'importance s'accroît avec l'évolution des affaires et des besoins de la population.

Pour la Ville, l'efficacité et la sécurité des transports passent par l'interconnectivité des modes de transports : aérien, routier et portuaire. Cela semble surtout essentiel pour les marchandises, puisqu'il est admis que les entreprises pourront ainsi réaliser des économies d'échelle : « Selon Statistique Canada, chaque dollar investit dans les infrastructures urbaines permet aux entreprises d'accroître leur productivité en réalisant des économies de 17 cents »⁴⁴.

⁴³ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p. 22

⁴⁴ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal »

L'efficacité et la sécurité passent également par une meilleure gestion de l'eau, autrement dit par une mise à niveau des infrastructures de traitement de l'eau et du réseau d'aqueducs et par une appropriation de toutes les opportunités technologiques. Dans ce dernier cas il faut comprendre le déploiement des communications sans fil à haute vitesse.

La réduction de la dépendance à l'automobile passe quant à elle par l'amélioration des transports collectifs et actifs.

Il est attendu des transports collectifs et actifs qu'ils favorisent un environnement plus écologique, mais aussi performant et sécuritaire pour les usagers, et qu'ils réduisent l'étalement urbain. Par ailleurs, la Ville souhaite encourager des habitudes de vie saine en favorisant le transport actif. Cela entre dans le cadre d'un objectif de *ville en santé*. D'une manière générale, la Ville de Montréal souhaite être reconnue pour l'excellence de ses infrastructures de transport, de ses réseaux de communication et de sa gestion de l'eau. De surcroît, cette même excellence permettrait à la ville de se doter d'une meilleure qualité de vie et du milieu de vie.

L'étude du quatrième axe d'intervention nous a permis d'identifier les valeurs suivantes : l'efficacité, la performance, la sécurité, la santé et la préservation de l'environnement. Poursuivons dès à présent notre travail par l'étude du cinquième et dernier axe stratégique d'intervention.

2.3.2.5 Objectifs et valeurs véhiculées par le cinquième axe

Par ce dernier axe, la municipalité de Montréal souhaite accroître la notoriété internationale de la ville en faisant la promotion d'une image de marque qui prend appui sur des atouts uniques et son caractère distinctif en Amérique du Nord.

Pour ce faire, la ville de Montréal doit accroître son pouvoir d'attraction. Ainsi, la société montréalaise doit renforcer sa position de société de savoir basée sur la culture, la langue française, la créativité et l'innovation⁴⁵.

Montréal doit pour cela être en mesure d'attirer de nouveaux talents internationaux par la promotion de grands projets de développement scientifique ou encore par la valorisation de son accueil des étudiants étrangers. La Ville doit aussi veiller à être représentée auprès des gouvernements supérieurs et à multiplier les initiatives de prospection internationale. Enfin, la municipalité souhaite promouvoir l'excellence de Montréal en matière d'aménagement et de revitalisation urbaine, ce qui pourra servir d'exemple à d'autres villes.

D'autre part, la municipalité souhaite faire de Montréal une destination touristique internationale en mettant en valeur son centre-ville, son Vieux-Port et son patrimoine (bâti, archéologique, paysager ou naturel) par divers aménagements, et en améliorant les infrastructures à l'entrée de la ville.

La Ville entend renforcer sa position de métropole culturelle et sportive en soutenant les festivals et les grands événements sportifs.

Les principaux effets attendus sont, comme on l'a dit, l'accroissement de la notoriété de la ville de Montréal sur la scène internationale. Plus précisément, la Ville de Montréal entend « développer de nouveaux liens économiques en resserrant l'ensemble de ses ententes de collaboration internationale »⁴⁶. La présence des communautés ethnoculturelles, dans cette ville cosmopolite, va en ce sens. Toutefois, la municipalité reconnaît la participation de leur présence à la promotion des atouts distinctifs de la ville et à sa richesse sociale et culturelle.

⁴⁵ Notes pour une allocution du Marie de Montréal Monsieur Gérald Tremblay, Conseil des relations internationales de Montréal, 6 avril 2006.

⁴⁶ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.24

En résumé, les valeurs identifiées dans l'étude du cinquième axe d'intervention sont la culture, la créativité, l'innovation, la prospérité et la notoriété. Nous allons dès à présent faire un récapitulatif de toutes les nouvelles valeurs identifiées grâce à notre étude des cinq axes stratégiques d'intervention.

Récapitulatif

Les principales valeurs véhiculées par le premier axe sont la santé, l'éducation, le savoir et l'innovation, la prospérité économique et la justice sociale. Celles véhiculées par le second axe sont la culture et son accès, le développement et la prospérité économique, l'épanouissement personnel, l'affirmation et l'identité collective et la cohésion sociale. Les valeurs que l'on retrouve dans le troisième axe sont l'environnement et le développement durable, la propreté, l'harmonie et le design urbain, la convivialité en ville, la sécurité, la santé, le développement social, la protection de la famille, la lutte contre la discrimination et les inégalités sociales, la défense de l'ouverture aux autres, de la paix, de l'inclusion et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le quatrième axe véhicule les valeurs suivantes : l'efficacité, la performance, la sécurité, la santé et la préservation de l'environnement. Enfin, les valeurs contenues dans le cinquième et dernier axe sont la culture, la créativité, l'innovation, la prospérité économique et la notoriété.

Nous avons donc récapitulé les différentes valeurs présentes dans les cinq axes stratégiques d'intervention. Nous allons dès à présent récapituler toutes les valeurs identifiées jusqu'à maintenant dans le projet, à savoir, les valeurs nommées dans le projet et les valeurs identifiées dans les cinq axes.

2.3.3 Classement des principales valeurs identifiées

Afin de ne pas alourdir notre travail de récapitulation des valeurs identifiées jusqu'à maintenant, nous avons choisi de classer les principales valeurs sous forme d'un tableau. Si l'on s'inspire de la typologie que propose Harold Hungerford (1992) pour classer les

valeurs, les principales valeurs identifiées jusqu'à maintenant peuvent alors entrer dans le tableau 1.

Tableau 1

Classement des valeurs identifiées inspiré de la typologie des valeurs de Harold Hungerford et coll. (1992)

Typologie	Principales valeurs identifiées
Valeurs morales	L'ouverture aux autres et la tolérance L'égalité (dont celle entre les hommes et les femmes)
Valeurs politiques	La paix L'inclusion La démocratie
Valeurs esthétiques	L'harmonie Le design urbain La propreté
Valeurs économiques	Le développement, la prospérité, la croissance économique la créativité, l'innovation la performance
Valeurs sociales	La santé La qualité de vie La convivialité en ville La culture La propreté La sécurité La protection de la famille Le développement social La justice sociale
Valeurs égocentriques	Le bien-être
Valeurs écologiques	Préservation de l'environnement Développement durable
Valeurs scientifiques	Le savoir

Nous avons donc identifié les principales valeurs comprises dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Toutefois, une lecture plus approfondie du document principal et des documents complémentaires nous permet d'observer sous un angle nouveau les valeurs véhiculées dans le projet de la Ville pour 2025. C'est ce que nous allons présenter dans la quatrième partie de ce premier chapitre.

2.4 Moyens et finalités

Dans cette quatrième partie, nous proposons d'observer sous un angle nouveau toutes les valeurs identifiées jusqu'à maintenant. Nous allons d'abord définir les termes et les expressions qui serviront à légitimer notre propos, à savoir les termes de *valeurs moyens* et de *valeurs fins*. Par la suite, nous identifierons chacune des valeurs qui se rattachent à ce que nous nommons *valeurs moyens* et *valeurs fins*.

2.4.1 Définitions

En premier lieu, nous allons définir les termes et expressions qui vont asseoir notre propos, à savoir notre nouvelle observation des valeurs du projet. En lisant le document principal et les documents complémentaires, nous avons remarqué l'existence de valeurs qui apparaissaient davantage comme des finalités du projet. D'autre part, nous avons pu observer l'existence de valeurs qui agissaient davantage comme des moyens pour parvenir à une autre finalité du projet. En d'autres termes, nous remarquons qu'il existe dans ce projet des valeurs que nous nommons *valeurs fins* et des valeurs que nous nommons *valeurs moyens*. Par exemple, dans une allocution devant les étudiants de l'UQAM, le Maire Gérald Tremblay présentait la culture comme étant une composante clé de la qualité de vie, du renforcement de l'affirmation collective, mais également du développement de la communication entre les citoyens issus de différents milieux et du développement économique. Ainsi, nous identifions la valeur « culture » comme une *valeur moyen* de parvenir au développement social, culturel et économique, qui sont, quant à elles, des *valeurs fins*.

Les définitions des *valeurs moyens* et des *valeurs fins* étant posées, nous allons dès à présent les identifier.

2.4.2 Identification

La lecture approfondie du document principal et des documents complémentaires nous a permis de relever plusieurs valeurs qui correspondaient soit aux *valeurs moyens*, soit aux *valeurs fins* telles que définies précédemment. Nous choisissons ici de classer les valeurs correspondantes aux deux types de valeurs identifiés dans le tableau 2.

Tableau 2

Classement entre des valeurs identifiées selon la typologie valeurs fins et valeurs moyens⁴⁷

Valeurs moyens	Valeurs fins
	Ouverture aux autres, Respect, dignité humaine, Solidarité, démocratie, Intégrité de l'être humain, Tolérance, paix, inclusion, égalité, Justice, équité <i>Participation citoyenne, Sécurité, Respect des milieux de vie</i>
Valeurs civiques cosmopolitisme	Renforcement de la confiance dans les institutions, le sentiment d'appartenance à la ville
<i>Participation citoyenne</i>	<i>Développement économique, social et culturel</i> Bien-être des générations actuelles et à venir, Amélioration de la qualité de vie, Rayonnement international
<i>Protection de l'environnement</i> <i>Développement durable</i>	Cohésion sociale, Identité collective, Dynamisme et développement économique
Reconnaissance et conservation des patrimoines Sport, loisirs, activité physique	<i>Développement économique</i> Justice sociale
Culture	Epanouissement personnel, Cohésion sociale <i>Prospérité économique</i> Affirmation et identité collectives, Solidarité, communication
Savoir Education	Harmonie, Image de la ville, Développement social Protection de la famille, politique familiale
Culture	Lutte contre la discrimination et les inégalités Ouverture, paix, inclusion, égalité entre les hommes et les femmes
	<i>Protection de l'environnement</i> <i>Développement durable</i> <i>Qualité de l'environnement</i>
	Intégration, cohésion sociale, Développement économique, croissance
Design urbain Valorisation du patrimoine	<i>Bien-être de la population</i> <i>Développement économique</i>
Réintroduction de la nature au centre ville Economie sociale, Sécurité, Efficacité, sécurité, Santé, Culture, sport, innovation <i>Développement économique</i> <i>Bien-être de la population</i>	Ecologie, lutte contre l'étalement urbain, Qualité du milieu de vie, qualité de vie <i>Développement économique</i> (notoriété, image de marque, développement des liens économiques)
	<i>Bien-être de la population</i> <i>Développement économique</i>

⁴⁷ Certaines valeurs identiques se retrouvent dans la colonne *valeurs moyens* ou dans la colonne *valeurs fins* car, selon les documents, elles sont présentées comme étant des finalités auxquelles parvenir ou comme étant des moyens à partir desquels parvenir à des finalités particulières. C'est le cas des valeurs en italique dans le tableau ci-dessus.

Jusqu'à maintenant nous avons observé et mis à jour l'existence d'une nature différente entre les principales valeurs du projet. La mise à jour de cette différence de nature a été rendue possible par la distinction que l'on a opérée entre les valeurs dites *moyens* et les valeurs dites *fins*. Les *valeurs moyens* servent à la réalisation des *valeurs fins*, qui se situent, quant à elles, à l'aval de tout le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Néanmoins, certaines valeurs peuvent être à la fois des *valeurs moyens* et des *valeurs fins*. Pour clore ce second chapitre, nous nous pencherons dans une dernière partie sur les particularités du projet de la Ville pour 2025. Notre objectif sera de dévoiler une structure autre que celle des cinq axes stratégiques d'intervention et autour de laquelle viendront graviter des valeurs.

2.5 Particularités du projet

Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* se présente généralement comme un projet structuré autour de cinq axes stratégiques d'intervention. Toutefois, les particularités du projet méritent que l'on s'y attarde. Nous entendons par particularités les quelques thèmes qui reviennent souvent dans les documents complémentaires et qui sont directement en lien avec les valeurs et avec la morale. Ce sont par exemple la participation citoyenne, la défense de l'égalité et de la justice, l'attention portée à l'autre, une redéfinition des manières d'être et d'agir, une attention portée à l'esthétique. Nous étudierons tour à tour chacune de ces particularités.

2.5.1 Participation citoyenne

La participation citoyenne est l'une des composantes clés du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Nous allons en présenter ici les aspects.

2.5.1.1 La participation et la consultation de tous les citoyens

La Ville met en avant la nécessité pour tous les citoyens d'être consultés afin de bâtir la ville du futur. D'abord, le Maire de Montréal dit que 4 000 citoyens ont pris la parole pour

définir l'avenir de leur ville lors du Sommet de Montréal qui s'est tenu en 2002 et duquel résulte le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*⁴⁸. Une autre source indique que ce sont 3000 personnes qui se sont mobilisées « pour penser le Montréal de demain »⁴⁹. Le compte rendu du Sommet de Montréal 2002 indique quant à lui que 3000 personnes ont été « associées » de près au Sommet, un millier ont « participé activement » aux ateliers du Sommet, puis que 300 délégués ont « travaillé intensivement » lors du sommet des partenaires tenu pendant deux jours en juin 2002. A cela est ajouté l'apport de 3000 citoyennes et citoyens qui ont pris part aux sommets d'arrondissements, aux sommets sectoriels et à la consultation⁵⁰. Le Maire Gérald Tremblay qualifie le Sommet de 2002 d'un des plus grands exercices démocratiques de l'histoire de Montréal⁵¹.

Une autre particularité du projet de Montréal pour 2025 est celle de l'existence d'une tribune citoyenne sur le site Internet du projet. La tribune est présentée en ces termes :

L'opinion des citoyens et leur participation à la démarche sont d'une telle importance pour la Ville que celle-ci met à leur disposition un outil unique qui leur permettra de visualiser et de réagir aux différents projets. La population montréalaise a ainsi accès à un formidable moyen de comprendre la construction de leur ville et l'évolution de leur société. L'administration municipale se donne aujourd'hui les moyens, non seulement de proposer des projets à la communauté, mais aussi d'en partager l'évolution avec l'ensemble des citoyens. Ces projets, lancés aussi bien par la Ville, les gouvernements, les institutions publiques, et les organismes que par les entreprises, sont présentés à des fins d'appropriation et de débats publics. Des fiches de projets et des documents d'information accompagnent chacun d'entre eux et présentent leur état d'avancement.⁵²

⁴⁸ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.2.

⁴⁹ Source: VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁵⁰ Idem

⁵¹ Idem

⁵² Consultables ici : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Liste des projets*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3256,3973988&_dad=portal&_schema=PORTAL

Enfin, une maquette 3D des projets du plan pour 2025 est téléchargeable sur le même site Internet⁵³. Le Maire de la Ville qualifie ce dispositif d'« outil de participation citoyenne »⁵⁴.

Le projet de la Ville pour 2025 est donc né de la participation de citoyens. Cette participation citoyenne continue d'être une valeur soutenue par la Ville dans son processus de mise en place du projet mais également dans l'esprit que la Ville a pour Montréal en 2025. La participation des femmes est défendue en ce sens.

2.5.1.2 La participation des femmes

La participation des femmes à la réalisation du projet de Montréal pour 2025 est mise en avant. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* reconnaît que toutes les formes de discrimination doivent être combattues, notamment celles fondées sur le sexe.

La participation citoyenne et la participation citoyenne des femmes ne sont pas les seules particularités du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. La valorisation de l'égalité et de la justice est aussi mise en avant et défendue.

2.5.2 Valorisation de l'égalité et de la justice

La valorisation de l'égalité et de la justice se traduit par la défense de l'égalité de tous et de l'inclusion mais également de la justice.

2.5.2.1 L'égalité entre tous et l'inclusion

La *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* explique dans son article premier de la section « Principes et valeurs » que la ville de Montréal « constitue un territoire et un

⁵³ Disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal

⁵⁴ Source : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

espace de vie où doivent être promues [...] l'inclusion ainsi que l'égalité »⁵⁵. A plusieurs reprises, les documents étudiés évoquent l'égalité entre les citoyens ainsi que l'inclusion à travers des expressions telles que « l'accessibilité universelle »⁵⁶, « la représentation des groupes cibles au sein de la fonction publique municipale »⁵⁷, « la participation de toute la collectivité »⁵⁸ et la « création de richesses qui profite à tous »⁵⁹. Le projet définit comme l'une de ses missions celle de la protection des personnes les plus vulnérables⁶⁰.

2.5.2.2 La justice

La notion d'égalité et d'inclusion se double de celle de la justice. C'est le cas lorsque par exemple il est indiqué que les citoyens jouissent de droits en matière d'environnement et de développement durable et que chacun doit avoir accès à l'eau potable quelque soit son niveau dans l'échelle sociale⁶¹.

En résumé, une des particularités du projet de la Ville pour Montréal en 2025 est la défense de l'égalité entre tous les citoyens, leur inclusion, ainsi que la justice. Poursuivons notre étude des particularités du projet par celle que nous nommons l'attention portée à l'autre.

2.5.3 Attention portée à l'autre

Dans cette sous- partie, nous nous intéressons à l'une des spécificités du projet, à savoir, l'attention que la Ville porte à ce qui lui est extérieur géographiquement, à l'autre. Nous

⁵⁵ VILLE DE MONTREAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal : Ville de Montréal, Service des communications et des relations avec les citoyens, Décembre 2005, p. 5

⁵⁶ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.21

⁵⁷ *Ibid.*, p.12

⁵⁸ *Ibid.*, p.26

⁵⁹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.4

⁶⁰ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.10

⁶¹ VILLE DE MONTREAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal : Ville de Montréal, Service des communications et des relations avec les citoyens, Décembre 2005, p.8

l'illustrents par le rapport que la Ville de Montréal entend entretenir avec ses arrondissements, avec le reste du Québec et du Canada, enfin avec le reste du monde.

2.5.3.1 La Ville et les arrondissements municipaux

Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* insiste sur le rôle fort que doivent jouer les autorités locales à l'intérieur de la Ville. Le maire reconnaît une « grande prise en charge par les communautés locales de leur développement »⁶² et admet « la nécessité de miser sur elles pour relever les défis avec succès »⁶³.

2.5.3.2 Montréal, le Québec et le Canada

La Ville présente la collaboration régionale et provinciale comme essentielle à la réalisation de son plan pour 2025. Cette collaboration représente autant de sources de revenus pour Montréal⁶⁴ qui sera dès lors en mesure d'atteindre ses objectifs fixés.

Pour Gérald Tremblay, la Ville doit également miser sur la collaboration avec les 82 municipalités qui composent la Communauté Métropolitaine de Montréal. Il s'agit de la région de Montréal composée de cinq régions : (a) l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, (b) la Ville de Laval, (c) la couronne Nord, (d) la couronne Sud. Le Maire fait une comparaison avec la ville de Toronto en indiquant que le gouvernement du Québec doit attribuer à sa métropole le même type de confiance que l'Ontario confère à la sienne⁶⁵.

⁶² VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.3

⁶³ VILLE DE MONTREAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal : Ville de Montréal, Service des communications et des relations avec les citoyens, Décembre 2005, p.5

⁶⁴ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, p.8

⁶⁵ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.7

D'autre part, le maire accorde à la ville de Montréal une position de dynamo de l'économie nationale⁶⁶, qui fait de la ville « la pièce maîtresse du Québec », cela étant valable présentement et à l'avenir⁶⁷. Dans le même sens, Gérald Tremblay refuse un clivage entre Montréal et les autres régions du Québec qui serait, selon lui, contre-productif⁶⁸.

2.5.3.3 Montréal et le monde

Toutefois, selon le maire, la ville doit pouvoir s'enrichir en enrichissant les autres afin de « bâtir un monde meilleur »⁶⁹. En effet, Montréal a le devoir, comme ville prospère, d'aider en épaulant et en parrainant « les autres grandes villes du monde qui sont quotidiennement confrontées à des situations difficiles »⁷⁰. A ce titre, la Ville affirme croire au rôle de l'exemple, sous entendu l'exemple à donner aux autres villes. Le maire ne souhaite plus se contenter d'agir uniquement dans les situations de crises « quand la détresse se fait insupportable »⁷¹.

Nous avons donc observé que le rapport à l'autre, ou le rapport à ce qui est extérieur, se fait pour la Ville à trois niveaux : local, régional et international. Ce rapport à l'autre se traduit en termes de solidarité, d'entre aide et de rapprochement. Le projet municipal pour 2025 montre ainsi qu'il souhaite changer ses façons de faire. C'est ce sur quoi nous allons dès à présent nous pencher.

2.5.4 Nouvelles manières d'être et d'agir

Dans cette quatrième sous-partie, nous nous intéressons aux aspects du projet qui permettent à la Ville de dire qu'elle change ses manières d'être et d'agir. Ainsi, nous tenterons de saisir la teneur du changement, ses moyens et ses finalités.

⁶⁶ *Ibid.*, p.2

⁶⁷ *Ibid.*, p.2

⁶⁸ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.5

⁶⁹ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, p.9

⁷⁰ *Ibid.*, p.5

⁷¹ *Ibid.*, p.5

2.5.4.1 Modifications des habitudes

Nous observons une volonté de remettre en question certaines façons d'être et d'agir. Par exemple, la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* définit des droits mais aussi des responsabilités en matière environnementale : « Les valeurs civiques qui favorisent [...] le respect ainsi que la préservation de l'environnement » (p.3) sont mises en avant.

La Ville entend changer la « façon de faire, d'être et de travailler »⁷² pour parvenir à la réalisation du projet pour 2025. A ce titre, l'expression « mieux faire la ville » est utilisée pour présenter la stratégie de la municipalité en matière d'aménagements urbains⁷³.

2.5.4.2 L'homme au centre du projet

La Ville de Montréal entend inscrire l'être humain au cœur de son projet pour 2025. Le Maire va en ce sens lorsqu'il explique que « le plus grand de nos potentiels, celui qui donne un sens à tous les autres, demeure notre capital humain »⁷⁴. Le capital humain correspond ici à l'être humain. Il explique ailleurs que la « population est à la fois notre plus grande richesse et la grande raison d'être de toutes nos ambitions »⁷⁵.

2.5.4.3 Le développement durable

Dans un souci de développement durable, outre ses pratiques identifiées dans les documents du projet, la municipalité nous a expliqué qu'elle n'imprimait que le document principal en quantité limitée. En résumé, nous avons vu que les nouvelles manières d'être et d'agir promues par le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* se traduisaient d'abord par

⁷² Source: VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL: http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁷³ PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Stéphane Harbour*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, p.2.

⁷⁴ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.9

⁷⁵ VILLE DE MONTREAL, *Allocution inaugurale de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », le 27 avril 2006, p.15

un changement dans la façon de travailler de la municipalité qui dit placer l'homme au centre de tout et qui a à cœur la préservation de l'environnement.

Une dernière spécificité du projet retenue dans ce devoir est l'attention portée à l'esthétique en ville.

2.5.5 Esthétique

Nous notons la présence de valeurs esthétiques dans le projet pour 2025. Le design urbain est à ce titre utilisé comme un élément clé pour parvenir à la beauté et à l'harmonie dans la ville. Il est considéré comme un instrument de la qualité de vie et du développement durable de la ville⁷⁶. Le Maire Gérald Tremblay avoue ailleurs : « Ce que l'on voit exprime ce que nous sommes »⁷⁷.

En conclusion de cette cinquième partie du second chapitre de notre devoir, nous pouvons dire que l'étude des particularités du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* a fait émerger des valeurs qui nous en apportent une nouvelle compréhension. La participation citoyenne en amont du projet valorise l'inclusion et la justice dans un souci de l'autre et avec comme finalité exprimée l'homme et le développement durable.

Des valeurs vers une perspective éthique...

Dans ce second chapitre, nous avons donc donné une définition de ce qu'était la valeur, soit ce qui constitue la raison d'agir et qui donne tout son sens à l'action et qui est la fin visée. Ensuite, nous avons relevé et classé les différentes sources disponibles sur le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ainsi, nous avons pu en faire émerger les principales valeurs. D'abord celles identifiées par la Ville elle-même puis celles que nous avons pu

⁷⁶ PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Alan DeSousa*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, p.1

⁷⁷ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.4

identifier grâce à une lecture plus attentive du projet. Nous avons donc identifié les principales valeurs et avons noté que certaines possèdent des correspondances entre elles. En effet, certaines valeurs fonctionnent comme des moyens pour parvenir à d'autres valeurs qui sont des considérées comme des finalités. Il arrive qu'une même valeur soit à la fois un moyen et une finalité. Il y a des éthiques pour nous faire comprendre les incidences que cela peut avoir ; nous en parlerons dans le troisième chapitre. Enfin, l'être humain pouvant être considéré comme une finalité, nous tenions à utiliser certaines valeurs pour le démontrer, notamment celles identifiées dans les particularités du projet, et ainsi poser la question de la place de l'être humain dans le projet de la Ville.

Comment inscrire les principales valeurs identifiées ici dans une perspective éthique ? Nous consacrerons le troisième chapitre à répondre à cette question.

CHAPITRE 3

UNE ÉTHIQUE DESCRIPTIVE DU PROJET A LA LUMIÈRE DES ÉTHIQUES ANTHROPOCENTRÉES ET NON-ANTHROPOCENTRÉES

L'objectif de ce troisième chapitre est de présenter la façon dont nous allons inscrire les différentes valeurs que nous venons d'identifier dans une perspective éthique et ainsi permettre de dégager des observations sur le projet de la Ville. Pour ce faire, nous commencerons par définir ce que nous comprenons de l'éthique. Par la suite, nous présenterons les repères conceptuels et théoriques que nous avons choisis pour donner cohérence et sens aux valeurs identifiées. Enfin, nous présenterons les observations que nous avons pu faire du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* par rapport à ces mêmes repères conceptuels et théoriques.

3.1 Définition de l'éthique

Puisque l'objectif de ce second chapitre est de comprendre de quelle façon on peut inscrire les valeurs du projet dans une perspective éthique, nous allons d'abord définir ce que nous entendons de l'éthique.

3.1.1 L'éthique ou l'organisation des valeurs entre elles

Dans la première partie du mémoire, nous avons vu que la Ville engageait certaines valeurs dans son projet pour 2025. Or, selon Droz et Lavigne (2007), l'éthique est « un ensemble rationnellement structuré de valeurs explicites qui définissent le bien, le juste et le beau, par lequel quelqu'un rend compte de lui-même, de ce qui le fait exister et agir » (p.47). Dans le même sens, Lucie Sauvé et Carine Villemagne (2006) pensent que « l'organisation des valeurs entre elles, sous forme de système, correspond à une éthique » et que celle-ci « donne sens et cohérence aux valeurs qui s'y rattachent » (p.21). Pour illustrer leur définition, les deux auteurs prennent l'exemple de la valeur fondamentale de la vie. Celle-ci

n'est pas définie de la même manière chez les défenseurs de la nature et chez les militants contre l'avortement. Ainsi, une même valeur peut être considérée différemment selon le sens qu'on lui attribue et engendrer deux types d'éthiques différentes. On peut donc dire que, pour nous, l'éthique est un ensemble structuré de valeurs, ou encore comme une organisation de valeurs entre elles, et que cet ensemble structuré de valeurs donne donc sens et cohérence aux valeurs.

Toutefois, selon Sauvé et Villemagne, les différents systèmes éthiques observés se rattachent à l'une ou l'autre des considérations suivantes : d'un côté, l'argument éthique correspond à un ensemble de valeurs portées *a priori* ; de l'autre côté, l'éthique résulte d'une « construction collective dans un processus évolutif où la singularité de la situation et la dynamique des acteurs jouent un rôle majeur » (Sauvé et Villemagne, 2006, p.21). Nous allons dès à présent étudier plus en détails ces deux manières de concevoir l'éthique.

3.1.2 Deux manières de concevoir l'éthique

Dans un ouvrage datant de 1996, Bob Jickling propose deux façons de concevoir l'éthique⁷⁸. Dans un premier temps, l'auteur identifie l'éthique comme un ensemble de codes moraux ou de valeurs prescrites par le groupe social et non remises en question. Dans un second temps, il identifie l'éthique comme un « processus qui invite à la construction d'un système de valeurs cohérentes entre elles et pertinentes au regard d'un contexte » (p.160).

La première définition de Jickling n'est pas sans rappeler celle de l'éthique du devoir, ou déontologique, tandis que la seconde distinction renvoie à l'éthique de la vertu. Certains auteurs rattachent la première éthique à la morale, tandis que la référence à l'éthique de la vertu est celle qui rend le plus souvent compte de l'usage du mot éthique (Kahn, 2006). Présentons dès à présent ces deux éthiques.

⁷⁸ JICKLING, B., "Wolves, Ethics, and Education: Looking at Ethics Wolf Conservation and Management Plan" in JICKLING, B., *Colloquium: Environment, Ethics and Education*, Whitehorse: Yukon College, 1996, p.156-163.

3.1.2.1 L'éthique du devoir

L'éthique du devoir est une éthique centrée sur les devoirs et qui s'appuie sur la philosophie d'Emmanuel Kant au XVIII siècle selon laquelle l'être humain doit agir en tenant compte de principes qui expriment les intentions de ses actes. Elle est aussi appelée éthique déontologique en référence au mot grec qui signifie « devoir »⁷⁹. Selon Kant, l'homme est un être raisonnable qui n'agit pas seulement pas instinct ou par conditionnement, il est capable de former librement des intentions et choisir d'agir selon elles⁸⁰. Pour Kant, nous agissons conformément à l'éthique à chaque fois que nous agissons selon le principe rationnel catégorique et universel. Ce principe catégorique et universel, également appelé « impératif catégorique » suppose que nous agissons de manière à ce que cela soit acceptable par tous et que nous traitons l'homme comme une fin et jamais comme un moyen ou un objet. Selon Joseph Desjardins (1995), l'éthique du devoir est essentiellement centrée sur l'être humain à qui elle attribue la capacité d'agir avec raison.

3.1.2.2 L'éthique de la vertu

Wunenburger (2003) explique qu'à la différence de la morale déontologique qui s'appuie sur des principes, l'éthique de la vertu privilégie la visée d'un bien. C'est la raison pour laquelle elle est aussi appelée « éthique téléologique ». Elle remonte à la tradition aristotélicienne de l'éthique selon laquelle on ne peut vraiment connaître une chose qu'en connaissant sa fin, ou son *télos*. Pour Aristote, cette cause finale existe chez tous les objets vivants, chez l'homme comme chez les autres espèces vivantes, et ceux-ci sont considérés comme bons lorsqu'ils atteignent leur fin propre.

Selon une conception plus moderne et centrée sur l'être humain, Wunenburger (2003) explique que l'éthique de la vertu renvoie à un changement opéré par l'homme :

⁷⁹ Selon WUNENBURGER, Jean-Jacques, *Questions d'éthique*, PUF, Paris, 1993.

⁸⁰ Selon DESJARDINS, Joseph, R., *Éthique de l'environnement. Une introduction à la philosophie environnementale*. Traduit par Vinh-De Nguyen et Louis Samson. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1995, p.41-44.

Au lieu de se satisfaire de ce qu'il est, d'être indifférent à sa qualité d'être, il s'agit pour lui d'atteindre une excellence, de réaliser le meilleur de soi-même ; à l'occasion d'une action morale, l'agent peut donc devenir autre qu'il n'était, et combler l'écart entre ce qu'il est et ce qu'il peut se donner comme représentation de ce qu'il devrait être. (p.45)

Les problèmes que pose la conception de cette éthique résident dans la distinction claire du *télos* de chaque objet naturel. Pour d'autres philosophes, la nature n'est en elle ni bonne ni mauvaise et son ordre apparent serait le fruit hasardeux d'évolutions et d'adaptations sans qu'il n'y ait un *télos* sous-jacent (Desjardins, 1995).

Nous venons donc de présenter les deux traditions éthiques qui marquent la division classique de l'éthique en philosophie morale (Kahn, 2006). Ce que nous en retenons est que l'éthique du devoir pose des principes éthiques *a priori* en fonction desquels on se doit d'agir, tandis que l'éthique de la vertu privilégie la visée d'une fin particulière qui détermine nos actes et intentions. Cette distinction nous aidera par la suite à faire émerger une éthique descriptive du projet urbain qui nous occupe. Néanmoins, il convient avant de présenter l'approche descriptive en éthique. C'est ce que nous allons faire dans cette seconde partie.

3.2 Différentes approches de la perspective éthique

L'éthique est généralement subdivisée en trois branches, tout du moins dans les pays anglo-saxons (Fortin, 1995) : l'éthique descriptive, l'éthique normative et l'éthique théorique, encore appelée éthique analytique ou mété-éthique (Legault, 2007). Nous allons dès à présent présenter chacune de ces approches. Etant donné qu'il n'existe pas de consensus parfait sur leur définition, nous ne présenterons que celles que nous avons retenues pour ce travail.

3.2.1 Éthique descriptive, normative et théorique

Nous commençons par définir l'éthique descriptive, puis nous nous intéresserons à l'éthique normative et théorique.

L'éthique descriptive consiste à identifier et décrire ce que les gens estiment bon, moralement convenable, louable et vice versa (McDonald, 2000, cité dans Legault, 2007). En d'autres termes. Elle décrit les croyances morales, les valeurs ou les opinions des individus ou des groupes sociaux. Il faut bien considérer qu'elle ne décrit pas ce qui est bon ou mauvais mais ce qui est pensé comme bon ou mauvais.

L'éthique normative consiste à « étudier en profondeur les valeurs que les gens devraient avoir »⁸¹. Elle comporte donc des jugements moraux. David Smith (2000) distingue deux niveaux en éthique normative : l'éthique normative et l'éthique normative appliquée. La première tente de répondre à la question « comment devrions-nous vivre ? », tandis que la seconde concerne l'élaboration de solutions appliquées à des domaines spécifiques tels que la question de l'euthanasie ou de l'avortement.

Enfin, l'éthique théorique est définie comme une analyse conceptuelle qui dégage les argumentations éthiques à l'œuvre (Fortin, 1995). Selon Thiaw-Po-Une (2007) l'éthique théorique réfléchit sur les énoncés moraux qu'elle soumet à des questionnements épistémologiques.

Après avoir défini les trois approches, nous allons dès à présent présenter les tensions qui existent entre elles.

3.2.2 L'éthique contemporaine dominée par les approches normative et théorique

Nous relevons l'existence de différentes tensions, ou rapports, entre l'éthique descriptive et normative ainsi qu'entre l'éthique descriptive et théorique. Cependant, nous commencerons par les rapports qui existent entre l'éthique normative et théorique.

⁸¹ McDonald cité dans LEGAULT, Georges, « L'éthique appliquée comme discipline philosophique » dans LACROIX, André et al., *Ethique appliquée, éthique engagée. Réflexions sur une notion*, Liber, 2007, p.22.

Selon Thiaw-Po-Une (2007), les deux approches éthiques qui dominent l'histoire de l'éthique contemporaine sont l'éthique normative et théorique. L'auteur explique que la distinction entre ces deux approches s'est radicalisée en corrélation avec l'orientation que la philosophie analytique du début du XX siècle a voulu donner à l'éthique. Les philosophes considérant qu'ils n'avaient pas à exprimer leurs propres convictions morales, la principale caractéristique de cette orientation fut l'abandon de la visée normative de l'éthique. Autrement dit, faire de la philosophie morale n'équivalait plus à moraliser et la forme réflexive fut privilégiée. C'est la raison pour laquelle l'éthique théorique est souvent appelée méta-éthique en ce qu'elle se considère hors, ou au-delà, de la sphère normative éthique. Néanmoins, depuis quelques décennies, l'éthique théorique se heurte à une demande sociale de plus en plus pressante qui lui réclame de se positionner face aux grands dilemmes moraux. Il devient dès lors difficile pour la philosophie morale de ne pas réfléchir aux formes applicatives de l'éthique théorique. Ainsi, certains auteurs comme Georges Legault (2007) avancent que la visée normative n'est pas totalement étrangère en éthique théorique. Nous voyons donc que les questions théoriques et normatives ont dominé l'éthique contemporaine, laissant de côté l'éthique descriptive. Nous allons dès à présent nous pencher sur cette dernière approche en présentant ses limites ainsi que ses forces.

3.2.3 Limites et forces de l'approche descriptive

Dans cette troisième sous-partie, nous allons présenter les arguments en défaveur et en faveur de l'approche descriptive.

L'éthique descriptive souffre d'abord d'un rejet par la philosophie morale. En effet, l'éthique descriptive est la branche de l'éthique qui est le plus souvent considérée comme non philosophique par les philosophes (Proctor, 1997). McDonald (2000, cité dans Legault, 2007) reconnaît qu'elle n'est pas réservée uniquement aux philosophes et que l'anthropologie ou la sociologie peuvent y avoir recours.

Par ailleurs, nous observons deux principales tensions entre l'approche descriptive et normative. D'abord, nous pouvons dire qu'une simple observation ne suffit pas à modifier des principes moraux. Par exemple, si l'on observe que tout le monde tue son voisin dans une région donnée, cela ne signifie pas que le meurtre n'est pas ou plus immoral. D'autre part, on s'aperçoit que les principes moraux peuvent être théorisés sans lien aucun avec des observations. Par exemple, on sait qu'il est mauvais de tuer ou de voler sans qu'aucune observation particulière ne soit requise.

Après avoir présenté les principales faiblesses de l'approche descriptive, penchons-nous dès à présent sur ses forces. Pour Waismann (2000), l'éthique cherche à connaître la façon dont le bien est déterminé. Elle ne cherche pas seulement à définir le concept du bien, mais à connaître le bien. Cependant, l'éthique comme pure science des normes – qui établit des principes moraux - ne nous permet pas d'accéder à cette connaissance. En effet, une éthique entièrement coupée des faits, ce que l'auteur appelle une science des normes, possède le caractère de « science idéale ». Il la définit en ces termes :

[...] elle aurait affaire à un système de règles idéales qui peuvent certes s'appliquer à la réalité en ne trouvant leur intérêt que de cette manière, mais ont cependant un sens et peuvent être explorées dans leurs rapports respectifs d'une manière totalement indépendante de cette application. (p.30)

L'approche descriptive, elle, est une observation du réel, des faits. Cela constitue une force pour Waismann (2000) selon qui l'éthique ne saurait être coupée de la vie sans que l'éthicien ne se transforme en moraliste. Pour l'auteur, l'éthique :

[...] a entièrement affaire au réel ; c'est cela, me semble-t-il, le principal des énoncés qui définissent sa tâche. La fierté de ces philosophes qui tiennent les questions d'éthique pour les plus élevées et les plus sublimes, précisément parce que soi-disant elles ne se rapporteraient pas à la réalité commune mais au pur devoir-être, nous est étrangère. (p.29)

Cela ne signifie pas qu'il n'est pas possible d'étudier les normes indépendamment des faits, mais qu'il est préférable d'avoir d'abord une connaissance du réel.

En résumé, nous pouvons dire que l'approche descriptive en éthique possède des limites ainsi que des forces. Ses limites résultent principalement dans le fait qu'elle ne possède pas de visée normative, tandis que sa principale force est de permettre à l'éthique de ne pas être coupée du réel grâce à l'observation qu'elle en a.

Nous sommes dès à présent en mesure de décrire les différentes valeurs identifiées dans le projet de la Ville de Montréal pour 2025. Cependant, pour comprendre la dynamique qui les unit ainsi que leur cohérence entre elles, en d'autres termes pour les inscrire dans une éthique, nous avons besoin de repères conceptuels. Pour cela, nous nous servirons des éthiques de l'environnement. Nous aurions également pu choisir d'autres repères conceptuels, tels que l'éthique sociale ou politique, pour mener à bien une éthique descriptive du projet de la Ville, ce qui nous aurait certainement amenée dans d'autres voies.

Le choix des éthiques de l'environnement est motivé par le fait que la Ville elle-même affiche des valeurs environnementales⁸² parmi ses cinq valeurs identifiées en tant que telles. D'autre part, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'éthique environnementale ne se limite pas seulement au rapport qu'entretient l'homme avec son milieu (Desjardins, 1995). En effet, elle s'ouvre à d'autres considérations telles que la consommation ou le développement. En d'autres termes, l'éthique de l'environnement s'intéresse aux rapports qu'entretiennent les hommes entre eux et aux rapports qu'ils entretiennent avec leur milieu.

L'éthique de l'environnement regroupe de nombreux courants. Dans notre recherche, nous nous limiterons à quatre courants éthiques qui s'articulent autour de deux types

⁸² Valeurs dites environnementales ici car considérées comme environnementales de prime abord.

d'éthique que nous allons présenter dans la troisième partie de ce troisième chapitre : les éthiques anthropocentrées et les éthiques non-anthropocentrées. Nous nous limiterons aux éthiques égocentrique, anthropocentrique, biocentrique et écocentrique car nous estimons qu'elles sont suffisamment pertinentes pour couvrir nos intérêts de recherche. En effet, et comme nous l'avons dit plus haut, elles permettent de couvrir l'ensemble des rapports des hommes en eux et avec leur milieu. Nous n'allons toutefois pas entrer en profondeur dans les considérations philosophiques de ces éthiques. Nous n'allons pas non plus présenter une histoire complète de l'éthique environnementale. Ce qui nous importe est de définir un cadre conceptuel pour voir jusqu'à quel point il est possible d'inscrire les valeurs identifiées auparavant à l'intérieur d'une éthique descriptive. Une fois cette étape réalisée, nous pourrons alors questionner ces éthiques par rapport à la situation décrite.

3.3 Les éthiques de l'environnement anthropocentrées et non-anthropocentrées

Dans cette troisième partie, nous présentons les éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées. Pour chacune des éthiques sera donnée une définition, ses bases philosophiques ainsi que ses limites. Enfin, nous tenterons de comprendre leur élaboration grâce au concept d'éthiques intensives et extensives de l'environnement.

3.3.1 Les éthiques anthropocentrées

Selon Lucie Sauvé et Carine Villemagne (2006), les éthiques anthropocentrées sont les éthiques environnementales qui se rattachent au pivot de l'être humain. Nous distinguons ici deux types d'éthiques anthropocentrées qui sont les éthiques égocentrique et anthropocentrique.

3.3.1.1 L'éthique égocentrique

Dans un article datant de 1990, Carolyn Merchant de l'Université de Californie présente l'éthique égocentrique⁸³. Elle la résume comme une éthique fondée sur le moi et sur le

⁸³ MERCHANT, Carolyn, « Environmental Ethics and Political Conflict: A View from California » in *Environmental Ethics*, Spring 1990, Vol°12, Number 1, p45-68.

bien-être de l'individu. Dans sa forme appliquée, l'éthique égocentrique a pour principe que ce qui est bon pour l'individu est profitable à la société en entier. Elle se rattache à l'éthique classique du libéralisme et du capitalisme en guidant tous ceux qui ont pour but la maximisation du profit aux dépens des ressources naturelles.

Les bases philosophiques de l'éthique égocentrique ne reposent pas sur l'égoïsme ou le narcissisme comme on pourrait le croire, mais plutôt sur la considération que les individus sont des entités sociales séparées ou distinctes les unes des autres tout en étant égales entre elles. Merchant rapproche l'éthique égocentrique de la science mécanique du XVII^e siècle qui suppose que la matière est faite de parts distinctes et que le tout est égal à la somme de ces différentes parts. De la même manière, la société est la somme des individus qui en seraient autant de composantes individuelles. Surtout, la science mécanique apparaît comme étant profondément dualiste en ce qu'elle sépare l'esprit de la matière et en donnant la primauté aux parties qui forment le tout. Merchant observe que, d'une façon similaire, l'éthique égocentrique sépare la société et la culture de la nature en donnant une primauté aux individus qui forment la société.

Les limites de l'éthique égocentrique résident dans le fait qu'elle considère que le bien individuel est le bien plus le haut et qu'elle ne s'intéresse pas aux comportements collectifs des groupes humains. En réponse à cette limite, une nouvelle éthique environnementale apparaît au XIX^e siècle : l'éthique anthropocentrique.

3.3.1.2 L'éthique anthropocentrique

L'éthique anthropocentrique est fondée sur l'être humain faisant partie d'une société. Dans sa forme appliquée, la société doit agir de telle sorte qu'elle assure le plus grand bien pour le plus grand nombre des individus. Selon cette éthique, le bien-être collectif doit être maximisé, tandis que tout ce qui va à son encontre doit être limité.

Les bases philosophiques de l'éthique anthropocentrique se trouvent dans l'utilitarisme de Jeremy Bentham⁸⁴ et John Stuart Mill⁸⁵. Selon Bentham, la société a l'obligation de réduire les souffrances des êtres humains à travers les différentes politiques qui maximisent la justice sociale pour tous. Pour lui, l'intérêt de la communauté est égal à la somme des intérêts des individus qui la composent et les actions sont bonnes lorsqu'elles augmentent le bonheur de la communauté. Pour Mill, les hommes ont la capacité de sacrifier leurs propres intérêts pour le bien des autres hommes. Ainsi, chacun a des devoirs et des obligations envers les autres. Les sentiments moraux surpassent donc les motivations particulières ou égocentriques. Néanmoins, pour Mill, ces sentiments ne sont pas innés mais acquis par l'éducation.

Nous pouvons donc dire que, d'une manière générale, l'utilitarisme est une théorie éthique qui nous invite à produire le plus grand bien pour le plus grand nombre possible. De la sorte, tous les actes ou les intentions sont jugés en fonction de cette condition. Ils doivent donc être utiles et aptes à entraîner de bonnes conséquences. Selon Desjardins (1995), une distinction entre valeurs instrumentales et valeurs intrinsèques permet de mesurer l'utilité d'un acte ou d'une intention. L'auteur nous explique que les utilitaristes considèrent le plaisir (ou absence de souffrance) ou le bonheur (produit par satisfaction des désirs) comme une valeur intrinsèque, tandis que la valeur de toutes les autres intentions est jugée selon leur capacité – leur « utilité »- à atteindre cette valeur. En d'autres termes, le statut éthique de tout acte dépend toujours de ses conséquences.

Les limites de l'éthique anthropocentrique résident dans le fait qu'en prenant en compte les seules conséquences des actes, elle met de côté les situations où une décision éthique exige d'agir selon certains principes, et cela, peu importe les conséquences (Desjardins, 1995). Par exemple, nous pouvons juger un acte comme mauvais malgré les bonnes conséquences qui en résulte. En matière d'environnement, l'éthique anthropocentrique a donc des

⁸⁴ Jeremy Bentham (1748-1832)

⁸⁵ John Stuart Mill (1806-1873)

difficultés à prendre en compte les externalités écologiques au profit du seul bien commun, considéré comme la fin visée. Une autre approche éthique suggère donc d'élargir la sphère de l'éthique anthropocentrique et d'y inclure les autres espèces. C'est ce que nous allons dès à présent étudier avec les éthiques non-anthropocentriques.

3.3.2 Les éthiques non-anthropocentriques

Lucie Sauvé et Carine Villemagne (2006) distinguent deux types d'éthiques non-anthropocentriques. La première, l'éthique biocentrique, se rattache au pivot de la vie, c'est-à-dire à tout ce qui est vivant. La seconde, l'éthique écocentrique, se rattache au pivot des systèmes de support à la vie, c'est-à-dire à tous les éléments vivants et non vivants qui composent les écosystèmes⁸⁶ ou milieux de vie. Nous allons présenter respectivement ces deux éthiques dans les paragraphes qui suivent.

3.3.2.1 L'éthique biocentrique

Selon André Beauchamp (1991), le biocentrisme est l'abandon radical de la perspective anthropocentrique de l'éthique en ce qu'elle considère que toutes les vies se valent. La particularité de l'éthique biocentrique est qu'elle accorde à toutes les espèces vivantes une valeur intrinsèque (Desjardins, 1995 ; Larrère, 1997). Ainsi, cette éthique, qui ne distingue pas d'espèce supérieure aux autres, considère qu'un arbre est l'égal d'un homme.

Pour Catherine Larrère (1997), les racines de cette philosophie remontent à la conception objective de la morale. Selon Kant, il existe des valeurs objectives car il y a ce qui fait que quelque chose est une fin en soi. Autrement dit, c'est la fin en soi qui établit le principe objectif de la moralité. La fin en soi suppose de se reconnaître soi-même et de reconnaître les autres comme des fins en soi. Ainsi, pour Kant, la fin en soi ne prévaut qu'à l'intérieur de la communauté humaine, qui, grâce à la raison, est la seule capable de se déterminer selon des fins. L'éthique biocentrique universalise la notion de fin en soi après avoir

⁸⁶ Un écosystème est un “ensemble d’éléments en interaction les uns avec les autres et qui ont réalisé un état stable d’équilibre dynamique” (Tansley, 1935)

observé des stratégies adaptatives dans la nature qui peuvent être considérées comme autant de moyens au service de fins en soi. Néanmoins le centre des valeurs ne réside plus dans la conscience réflexive comme chez Kant, mais dans les êtres vivants en tant que tels, indépendamment de leur conscience.

Le scientifique Albert Schweitzer aurait développé la première version de l'éthique biocentrique dans la première moitié du XX siècle (Desjardins, 1995). La société industrielle, fruit du développement de la science et de la technique, aurait rompu les liens qui existaient entre l'éthique et la nature qu'elle considérait désormais comme mécanique et axiologiquement neutre. Pour Schweitzer, le risque était de couper l'éthique humaine de ses fondements naturels et de la transformer en une simple opinion ou un sentiment personnel. Ainsi, le scientifique tenta d'élaborer une théorie qui rétablissait les liens entre l'éthique et la nature grâce au fait que celle-ci possédait une valeur intrinsèque qui constituait la base de l'éthique humaine. Toutefois, l'éthique biocentrique développée par Schweitzer ne s'appuie pas sur des devoirs. En d'autres termes, elle ne répond pas à la question « Que dois-je faire ? » mais bien plus à la question « quel genre de personne devrais-je être ? ». Le scientifique a donc développé une éthique basée sur une attitude à adopter afin de respecter la vie sous toutes ses formes. Respecter la vie signifie accorder une valeur intrinsèque à toutes les espèces vivantes, en d'autres termes c'est le bien des autres êtres vivants qui motive notre action.

Paul Taylor est l'un des principaux représentants de l'éthique biocentrique contemporaine, qui, selon Joseph Desjardins (1995), est davantage basée sur une éthique déontologique. En effet, celle-ci repose sur l'existence de quatre obligations : les règles de non-malveillance, de non-ingérence, de fidélité et de justice restitutoire. La règle de non-malveillance est la plus importante des quatre. Elle interdit aux agents moraux –c'est-à-dire aux êtres humains– de causer du mal à tout être vivant. Faire du mal renvoie ici aux dommages que peut causer une action. La règle de non-ingérence implique que nous n'entravions pas la liberté des êtres individuels qui poursuivent librement leur fin dans la nature. La règle de fidélité nous

empêche de « trahir » les êtres vivants par des activités telles que la chasse ou la pêche. Enfin, la règle de justice restitutoire exige que nous dédommagions les êtres vivants à qui nous aurions causé du tort. Nous devons par exemple réparer un habitat naturel que nous aurions détruit.

L'éthique biocentrique telle que développée par Albert Schweitzer souffre d'un manque de popularité parmi le grand public qui la considère comme une théorie romantique et naïve (Desjardins, 1995). Le principal défi de l'éthique biocentrique développée par Taylor est de composer les intérêts humains avec les intérêts de la nature, notamment parce qu'elle met toutes les espèces vivantes à égalité. D'autre part, elle considère l'homme hors de la nature, elle le place à l'extérieur. Il y a donc une rupture entre l'homme et la nature, entre la nature humaine et la nature. Enfin, elle considère les êtres vivants comme des entités individuelles, sans les inscrire dans une communauté ou leur donner une responsabilité face à un écosystème.

D'une manière générale, nous pouvons dire que l'éthique biocentrique, qui se base sur une attitude de vie ou sur des règles, exige beaucoup de nous. Cela ne signifie pas qu'elle soit fausse, cela signifie que nous avons de nombreux défis à relever pour son application (Desjardins, 1995).

3.3.2.2 L'éthique écocentrique

L'éthique écocentrique est centrée sur l'ensemble des êtres vivants et non vivants en interrelation au sein des écosystèmes ou milieux de vie (Sauvé et Villemagne, 2006). A ce titre, elle élargit les frontières de l'éthique biocentrique à tous les éléments de l'écosystème en ayant toutefois plus d'ambition qu'un simple élargissement puisqu'elle prend en compte la dynamique des écosystèmes et souligne leur valeur de modèle pour les agents moraux (Hottois et Missa, 2001).

Aldo Leopold est considéré comme le père de l'écocentrisme moderne qu'il formula dans les années 1930 et 1940 (Merchant, 1990). Il a mis en avant le rôle essentiel joué par la beauté de la nature et a posé un principe, ou impératif : « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique »⁸⁷ et inversement. D'une manière générale, l'éthique écocentrique se situe dans le prolongement de l'éthique humaine selon laquelle ce qui nous fait agir en morale n'est pas la raison mais les sentiments (Larrère, 1997). Il n'est pas évident de savoir comment interpréter l'impératif de beauté de stabilité et d'intégrité formulé par Leopold. En effet, pour certains il s'agit d'une morale globale inconditionnelle, tandis que pour d'autres il s'agit de règles pour un bon usage de la nature (Hottois et Missa, 2001).

La première interprétation renvoie à l'une des bases de l'écocentrisme identifiées par Hottois et Missa et qui pense que la nature doit être protégée en raison de sa valeur intrinsèque et non pas en raison de l'utilité que l'homme peut en avoir. La philosophie des transcendalistes américains⁸⁸ est à la base de ce courant. De la sorte, et à la différence de l'éthique biocentrique, l'écocentrisme accorde une valeur intrinsèque aux éléments vivants et non vivants qui composent la nature ou les milieux de vie.

La seconde interprétation du principe de Leopold est compatible avec une forme d'anthropocentrisme. Pour Baird Callicott, les éléments non humains ne possèdent pas de valeur intrinsèque car il y a toujours des sujets évaluateurs pour leur en conférer une. C'est ce qu'il appelle « la conception tronquée de la valeur intrinsèque » (Callicott, 1989). Autrement dit, la valeur intrinsèque est toujours anthropogénique, c'est l'être humain qui valorise. Mais elle n'est pas nécessairement anthropocentrique. En effet, l'homme n'instrumentalise pas toujours un objet qu'il peut aimer pour lui-même, et cela, indépendamment de l'intérêt qu'il en retire. Callicott se place ainsi dans la lignée de ceux qui pensent que la morale est une affaire de sentiments. Norton (1987, cité dans Hottois et

⁸⁷ LEOPOLD, Aldo, *Almanach d'un comté des sables*, trad. franç., Paris, Aubier, 1995, p.283.

⁸⁸ Ralph Waldo Emerson ou John Muir, au XIX siècle

Missa, 2001) pense également que la nature ne possède pas de valeur intrinsèque mais que les hommes ne l'utilisent pas nécessairement pour satisfaire leurs propres désirs. C'est en ce sens, dès lors, que la nature possède une valeur parce qu'elle est un élément important dans la formation des idéaux de l'homme (Hottois et Missa, 2001).

Donc, d'une manière générale, l'éthique écocentrique diffère du biocentrisme en ce qu'elle ne s'appuie pas sur la défense des espèces vivantes mais sur l'ensemble des éléments de l'écosystème en considérant leur dynamique. La place de l'homme change et devient celle d'un membre du milieu naturel. Cela implique le respect pour les autres membres ainsi que pour la communauté elle-même (Merchant, 1990). Toutefois, nous avons vu que l'éthique écocentrique regroupait deux principaux courants, l'un accordant une valeur intrinsèque à tous les éléments de l'écosystème et l'autre considérant que, si ces mêmes éléments ne peuvent posséder de valeur intrinsèque, les hommes ne sont pas obligés de les instrumentaliser.

Selon Catherine Larrère (Larrère, 2006), la force de l'éthique écocentrique réside dans le fait qu'elle n'est pas une éthique déontologique énonçant des interdits – à l'instar de l'éthique biocentrique qui interdit d'attenter à la vie de tout élément vivant même non humain – mais une éthique conséquentialiste – à l'instar de l'utilitarisme - qui mesure les conséquences de ce qui est fait par rapport au bien de l'ensemble et qui propose des façons de se conduire dans la nature en conjuguant le respect pour les membres de la communauté et pour la communauté toute entière.

Nous avons donc vu qu'il existe plusieurs courants éthiques en philosophie de l'environnement : les éthiques anthropocentrees et non anthropocentrees. Pour Catherine Larrère (1997), la meilleure façon de comprendre leur élaboration est de distinguer les éthiques intensives et extensives. C'est ce que nous allons étudier dans une dernière sous-partie.

3.3.3 Les éthiques intensives et extensives de l'environnement

Dans l'analyse des différents courants éthiques qui existent en philosophie de l'environnement, Catherine Larrère (1997) propose de distinguer une éthique intensive d'une éthique extensive selon que le courant éthique étend ou non son champ habituel. De la sorte, une éthique anthropocentrique qui instrumentalise la nature est qualifiée d'éthique intensive. Inversement, une éthique telle que le biocentrisme qui s'élargit à tous les éléments vivants et qui leur attribue une valeur intrinsèque est qualifiée d'éthique extensive.

Pour l'auteur, une éthique environnementale doit être en mesure de passer de « l'utilité immédiate à l'utilité éclairée » (1997, p.37). En d'autres termes, elle doit être capable de montrer que toutes les valeurs humaines ne sont pas seulement instrumentales. C'est dans le même sens qu'Eugène Hargrove (1992) rejette l'assimilation qui est faite en utilité et anthropocentrisme. Cette assimilation est habituellement le socle sur lequel les éthiques non anthropocentriques s'appuient. Pour lui, les valeurs intrinsèques en éthique environnementale sont les valeurs anthropocentriques non utilitaires. Ainsi, nous considérons qu'une éthique anthropocentrique non utilitaire est relativement extensive.

3.3.4 Les éthiques anthropocentriques et non-anthropocentriques ou l'élargissement de la communauté éthique

En résumé, nous pouvons dire que les éthiques anthropocentriques et non anthropocentriques nous offrent des repères intéressants et nous permettent ainsi de donner du sens aux valeurs identifiées dans le projet de la Ville de Montréal pour 2025. Nous avons pu relever plusieurs voies pour la compréhension des valeurs. D'abord, nous avons vu avec l'éthique égocentrique qu'il existait une moralité du bien individuel dont les valeurs étaient centrées sur l'individu sans que celui-ci ne soit compris dans un groupe social ni même dans un milieu physique environnant. Ensuite, l'éthique anthropocentrique nous a présenté une moralité centrée sur l'être humain entendu comme membre d'un groupe social. L'espèce

humaine demeure le centre de la planète et le bien social est la fin visée. L'éthique biocentrique, elle, a élargi la moralité à tous les êtres vivants et cela de façon égalitaire. Enfin, l'éthique écocentrique a élargi la moralité aux éléments non humains tout en donnant à l'homme une place particulière et avec comme fin visée l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté. Finalement, les éthiques intensives et extensives nous ont permis de voir que les frontières entre les éthiques anthropocentrees et non anthropocentrees sont poreuses et qu'il est plus pertinent d'analyser le degré d'extension de la moralité en matière environnementale.

Nous avons convenu qu'il était possible d'associer les valeurs à une éthique, car, des valeurs réfléchies dans la cohérence peuvent correspondre à une éthique. Pour que les valeurs que nous avons identifiées dans le projet aient de la cohérence et du sens, il nous fallait des repères conceptuels pour nous guider. Ceux proposés par l'éthique de l'environnement que nous venons de présenter, à travers les éthiques anthropocentrees et non anthropocentrees, nous permettent dès à présent de décrire l'éthique sous-jacente du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* au regard de ces repères.

3.4 Observations

Dans cette quatrième partie du troisième chapitre, nous présentons les résultats de notre étude du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* au regard des éthiques de l'environnement que nous venons d'exposer. Nous avons dégagé quatre principaux thèmes qui sont l'importance de la compréhension de la cohérence des valeurs entre elles, le caractère anthropocentrique des valeurs du projet, l'instrumentalisation des valeurs non humaines⁸⁹ du projet et l'ambiguïté de la place de l'économie – ou des valeurs économiques- dans le projet.

⁸⁹ Nous allons leur donner une définition par la suite.

3.4.1 L'importance de la compréhension de la cohérence des valeurs entre elles

Dans cette première sous-partie, nous remarquons que la simple observation ainsi que le classement des valeurs du projet sont insuffisants pour décrire l'éthique du projet. Elles peuvent même nous mener à des conclusions erronées.

3.4.1.1 L'équilibre apparent entre les valeurs humaines et non humaines

Dans le second chapitre de notre recherche, nous avons présenté quatre groupes de valeurs nommés par la Ville elle-même : (a) une ville humaine, inclusive et ouverte sur le monde ; (b) une ville performante et prospère ; (c) une ville qui donne priorité au développement durable et qui valorise son patrimoine ; (d) une ville verte et bleue⁹⁰.

Ces mêmes valeurs peuvent déjà être classées en deux groupes distincts avec d'un côté un groupe qui est composé de valeurs humaines et de l'autre un groupe qui est composé de valeurs non humaines. Ce que nous appelons valeurs humaines renvoie aux valeurs qui concernent exclusivement l'homme ou son activité. Les valeurs non humaines renvoient quant à elles à toutes les valeurs qui ne concernent pas exclusivement l'être humain⁹¹. Il ne s'agit pas ici de clarifier la distinction profonde entre ces deux types de valeurs et d'indiquer si ces valeurs doivent se rattacher à l'un ou l'autre des deux groupes. Au contraire, nous allons nous en tenir au sens premier, autrement dit celui qui est spontanément donné lorsque l'on parle de valeurs non humaines et qui renvoie à un caractère non-anthropocentré. Par exemple, les valeurs du respect de la biodiversité, la nature, le développement durable, les ressources naturelles etc. sont habituellement associées à des valeurs non humaines⁹².

⁹⁰ Voir appendice A

⁹¹ Nous garderons cette définition à chaque fois que nous emploierons les termes de valeurs humaines et non humaines dans cette partie du chapitre.

⁹² Les sondages de proximité suffisent à vérifier cela (selon Sauvé et Villemagne, 2006).

Ainsi, on pourrait classer les valeurs nommées par la municipalité montréalaise en deux groupes identifiés dans le tableau 3 qui suit.

Tableau 3

Identification des valeurs humaines et non humaines parmi les groupes de valeurs nommés par la Ville⁹³

Valeurs humaines	Valeurs non humaines
Un ville humaine, inclusive ouverte sur le monde	Une ville qui donne priorité au développement durable et qui valorise son patrimoine
Une ville performante et prospère	Une ville verte et bleue

Dans un premier temps, nous observons donc un équilibre parfait entre le groupe des valeurs humaines et celui des valeurs non humaines. En effet, chaque groupe se compose de deux des quatre groupes de valeurs nommées par la Ville. A ce stade, nous pouvons donc dire que les valeurs promues par la municipalité montréalaise s'équilibrent parfaitement entre le souci du citadin et le souci de l'environnement ou du milieu en ville.

Cependant, nous avions identifié d'autres valeurs dans le second chapitre de ce mémoire. De la même manière, voyons quelles observations nous pouvons en faire.

3.4.1.2 Limites de la typologie classique des valeurs

Une lecture plus approfondie du projet ainsi qu'une définition de ce qu'est une valeur a révélé l'existence d'autres valeurs que celles nommées par la Ville⁹⁴. Leur classement proposé dans le second chapitre⁹⁵ démontre que les valeurs humaines –au sens entendu

⁹³ La dernière valeur identifiée, « une ville qui valorise son patrimoine », pourrait se rattacher aux deux groupes selon qu'elle entend son patrimoine comme un patrimoine culturel ou naturel. En effet, dans le document présentant le projet de la Ville, - identifié comme étant le document principal dans le second chapitre-, la municipalité affirme qu'il faut mettre en valeur le « patrimoine bâti, archéologique, paysager et naturel » et cela à quatre reprises. Voir VILLE DE MONTREAL, *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.19, p.20, p.21, p.25.

⁹⁴ Cf. le point 2.3.2 du second chapitre.

⁹⁵ Cf. le point 2.3.3 du second chapitre.

dans cette première sous-partie – sont plus nombreuses que les valeurs non-humaines. Le tableau 4 permet d'appuyer cette remarque.

Tableau 4

Identification des valeurs humaines et non humaines parmi les principales valeurs observées dans le projet de la Ville

Valeurs humaines	Valeurs non humaines
Ouverture, tolérance, égalité, paix, inclusion, démocratie, harmonie, propreté, développement économique et social, croissance, créativité, innovation, santé, bien-être, sécurité, savoir, culture, justice sociale, convivialité	Préservation de l'environnement Développement durable

Cette nouvelle observation vient donc remettre en question l'équilibre apparent entre les valeurs humaines et non humaines qui existait parmi les valeurs nommées par la municipalité. On observe en effet une multiplication ainsi qu'une diversité de valeurs se rapportant à l'être humain, contrairement aux valeurs identifiées comme non humaines.

D'autre part, si l'on s'en tient à la typologie établie par Hungerford (1992) et présentée dans le second chapitre, nous observons qu'à l'intérieur même du groupe de valeurs identifiées ici comme des valeurs humaines, celles se rattachant aux valeurs sociales, politiques et égocentriques (santé, bien-être, sécurité, savoir, culture, justice sociale et convivialité, développement social) sont plus nombreuses que les valeurs économiques (développement et croissance).

Ces premières observations montrent un équilibre apparent entre des valeurs humaines et non humaines mais qui est vite remise en question par l'identification d'autres valeurs que celles identifiées par la Ville. Un déséquilibre en faveur des valeurs humaines apparaît alors. Toutefois, la description des valeurs présentes dans le projet ne suffit pas à expliquer leur sens profond ou à comprendre leur cohérence. Pour y parvenir, il faut décrire et

comprendre comment elles s'organisent entre elles et la dynamique qui les anime. L'étude des éthiques de l'environnement présentée dans le troisième chapitre nous permet d'aller au-delà des apparences et comprendre la structure des valeurs contenues dans le projet urbain. Nous entrons alors dans une éthique descriptive du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. En nous servant des éthiques de l'environnement présentées dans ce chapitre, voici les principales observations que nous pouvons faire.

3.4.2 Le caractère anthropocentrique des valeurs du projet

Parmi les différentes valeurs identifiées dans le projet nous observons l'émergence de deux types de valeurs : des valeurs centrées sur l'individu en tant qu'entité sociale distincte et des valeurs centrées sur le groupe social. Ces deux types de valeurs nous permettent de savoir si la base éthique du projet de la Ville est égocentrique ou anthropocentrique

3.4.2.1 Le bien-être individuel dans le projet

Nous observons que le projet de la Ville regroupe quelques valeurs qui sont en lien avec le bien-être individuel. En d'autres termes, certaines valeurs du projet renvoient à la considération que les citadins sont des entités sociales séparées et que le bonheur personnel est une fin visée. C'est le cas des deux principales valeurs que sont la culture et de la qualité du milieu de vie. Une des finalités de la culture est l'épanouissement personnel⁹⁶. Par ailleurs, nous observons que les éléments non humains de la ville, tels que les parcs, le Mont-Royal ou les rives, sont aussi considérés comme des éléments qui favorisent la qualité du milieu de vie des citadins. Chacun peut s'en servir en vue de son épanouissement personnel. En effet, certains espaces naturels⁹⁷ en ville ont pour fonction de favoriser une ville « en santé » qui permettra à chacun de trouver du repos ou de pratiquer des loisirs tels

⁹⁶ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p. 5

⁹⁷ Notons que le projet utilise parfois le terme de nature pour désigner des éléments écologiques. De même nous utilisons ce terme même si nous pensons qu'il s'agit d'un abus de langage. En effet, il n'existe plus de milieu naturel en ville car l'espace a été totalement transformé par l'homme (Bailly et al., 1995). Par milieu naturel nous désignons donc la dimension écologique du milieu géographique composé des dimensions physique, sociale et culturelle.

que les activités sportives⁹⁸. En résumé, nous pouvons dire que la poursuite de la fin visée qu'est le bonheur individuel nécessite l'instrumentalisation de la culture ou d'éléments de l'écosystème. Cette instrumentalisation est donc légitimée par la poursuite du bien-être individuel dont les conséquences seront bonnes pour toute la société montréalaise.

Le bien-être individuel comme fin visée existe donc dans le plan de match pour 2025. Néanmoins, nous remarquons qu'il est très peu présent dans le projet. En effet, nous avons surtout observé la volonté de favoriser le bien-être collectif. C'est ce sur quoi nous allons dès à présent nous pencher.

3.4.2.2 Le bien commun comme le bien le plus élevé

L'observation des principales valeurs du projet nous amène à considérer le bien commun comme le bien le plus élevé dans le projet de la Ville. En effet, un grand nombre des valeurs a pour fin le bien-être collectif⁹⁹. Parmi elles, on distingue l'ouverture, l'inclusion, le respect, la démocratie, la tolérance, la paix, l'égalité et la justice, la participation citoyenne, mais aussi la sécurité, la cohésion sociale, l'identité collective, la culture, l'éducation, la politique familiale, la santé, les loisirs, l'économie sociale et la qualité du milieu de vie. Dans l'optique utilitariste, toutes ces valeurs citées sont instrumentalisées au service de la finalité qu'est le bien commun. Nous allons ici présenter les finalités de certaines valeurs importantes du projet telles que la culture, l'inclusion, l'éducation et la prospérité économique.

Une des finalités de la culture, à travers le soutien aux arts par exemple, est de permettre une meilleure intégration des jeunes et des communautés culturelles dans la société

⁹⁸ Source : VILLE DE MONTREAL, *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.20

⁹⁹ Le bien-être collectif dans le projet désigne la poursuite du bonheur et la satisfaction des désirs du plus grand nombre de personnes possible. Il ne se limite pas aux seuls habitants de Montréal puisqu'il anticipe le bien-être des personnes étrangères projetant de venir vivre à Montréal.

montréalaise¹⁰⁰. Mais la culture sert aussi à favoriser l'identité collective et la cohésion sociale en ville¹⁰¹. Dans le même sens, l'inclusion, qui est favorisée par la mise à disposition de logements abordables et diversifiés¹⁰², va permettre de consolider la cohésion sociale en ville. L'inclusion et la justice sociale sont ici deux valeurs étroitement liées dans le projet. De la même manière, le projet considère que le développement et le soutien à l'éducation sous toutes ses formes est une question de justice sociale. A ce titre, le Maire reconnaît que la Ville a le devoir d'assurer à chacun un accès à l'éducation¹⁰³. En réalité, la justice sociale est synonyme de bien commun. L'éducation, le savoir, la qualité des infrastructures ou encore l'accès à l'eau potable sont par exemple considérés comme maximisant la justice sociale. Enfin, nous observons que les valeurs économiques ont, elles aussi, pour finalité le bien commun. Le Maire souhaite en effet « créer une prospérité économique qui profite à tous »¹⁰⁴.

Nous avons vu que, pour les utilitaristes, le bien pouvait être considéré comme le plaisir ou l'absence de souffrance ou comme le bonheur ou la satisfaction des désirs. De la même manière, le bien commun considéré dans le projet renvoie à ces deux aspects cités. La finalité du plaisir ou de l'absence de souffrance instrumentalise des valeurs en lien avec le thème de l'inclusion telles que la démocratie, la tolérance, le respect, l'égalité et la justice, l'intégration des femmes ou des communautés. L'objectif est de lutter contre toutes les formes d'exclusion mais également de lutter contre la pauvreté. Les valeurs de sécurité et de santé ont également pour fin le bien commun sous son aspect d'absence de souffrance.

¹⁰⁰ Source : VILLE DE MONTREAL, *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.21

¹⁰¹ Source : VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.5

¹⁰² *Ibid.*, p.5

¹⁰³ *Ibid.*, p.4

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.3

La satisfaction des désirs caractérise également le bien. Dans le projet, cette seconde dimension du bien commun instrumentalise des valeurs en lien avec les thèmes de performance, de prospérité et de qualité du milieu de vie.

Nous pouvons donc dire que, dans le projet urbain, le bien commun considéré comme le plaisir instrumentalise des valeurs qui renvoient davantage à la qualité de vie, tandis que le bien commun considéré comme le désir instrumentalise des valeurs qui renvoient à la qualité du milieu de vie. En d'autres termes, la satisfaction des désirs est permise notamment par l'utilisation du cadre ou milieu de vie urbain, tandis que l'absence de souffrance est rendue possible par la multiplication de valeurs spécifiquement humaines. Notons que ces deux éléments désignent les deux objectifs principaux du plan pour 2025¹⁰⁵. Ainsi, l'on constate qu'ils renvoient tous deux à la même finalité qui est le bien commun.

Qu'il désigne le plaisir ou le désir, le bien commun est d'une manière générale la fin visée par le projet urbain. Cela ne signifie toutefois pas que la Ville n'établit pas certaines règles ou principes dans son plan. En effet, nous observons des valeurs posées a priori dans le projet et qui ressemblent plutôt à des normes ou des règles qu'il s'agit de respecter ou de ne pas transgresser. Nous en relevons plusieurs telles que la dignité, l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion, l'égalité entre tous les citoyens et citoyennes, la justice, le respect, l'équité et la responsabilité en matière environnementale. Ces valeurs sont, pour la plupart d'entre elles, exposées dans la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités*. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de savoir si ces principes seront privilégiés aux dépens du bien commun en cas de conflit d'intérêts dans une situation donnée. En effet, la Charte mentionne que ces principes ne sont pas destinés à fonder un recours judiciaire, les principes sont présentés comme étant une source d'inspiration pour les citoyens qui peuvent les invoquer s'ils estiment que la Ville ne les a pas respectés.

¹⁰⁵ On peut lire les objectifs du projet sur le document présenté en appendice A.

Dans la sous-partie qui suit, nous allons mettre en évidence l'une des particularités observées dans le projet et montrer de quelle façon elle se rattache à l'anthropocentrisme.

3.4.2.3 Le cas particulier de la responsabilité

Nous observons l'existence d'un lien privilégié entre le projet de la Ville et la notion de responsabilité¹⁰⁶. Nous pourrions dire, qu'à travers son projet, la municipalité souhaite faire de Montréal une ville responsable. Cette responsabilité concerne la Ville elle-même, à travers ses actions et ses intentions, mais également tous les habitants de Montréal qui sont invités à agir de façon responsable. Par exemple, La *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, qui est élément à part entière du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, présente les différents points sur lesquels la Ville dit s'engager et y engager toute la population. Des thèmes tels que la vie démocratique, économique et sociale, l'environnement et le développement durable, y sont abordés. Pour chacun d'eux sont inscrits des droits mais aussi des responsabilités imputées à la municipalité ainsi qu'aux habitants de Montréal.

Nous notons que la Ville engage des responsabilités particulières à travers son projet pour 2025. En effet, la municipalité évoque sa responsabilité envers les générations futures ainsi qu'envers les autres villes du Québec, du Canada et du monde.

La responsabilité envers les générations futures est au cœur même du développement durable selon la Ville pour qui ce développement est une des valeurs fondamentales du projet et dont elle explicite la teneur : « [...] répondre aux besoins du présent tout en assurant aux générations futures la capacité de répondre aux leurs »¹⁰⁷. Pour le Maire, il s'agit de « [...] développer Montréal de manière à répondre aux besoins du présent, tout

¹⁰⁶ Nous définissons la responsabilité comme l'obligation pour une personne de rendre compte de ses intentions ou de ses actes du fait des charges qu'elle doit assumer. La responsabilité peut également être entendue comme une responsabilité morale qui oblige la personne à rendre compte de ses intentions ou de ses actes devant sa conscience.

¹⁰⁷ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.5.

en assurant aux générations futures la capacité de répondre aux leurs »¹⁰⁸. Il précise encore : « [...] nous devons maintenant accélérer le pas afin de nous offrir la meilleure qualité de vie qui soit et de nous assurer que les générations futures puissent en profiter pleinement »¹⁰⁹.

Dans le second chapitre de ce mémoire, nous avions vu que l'une des particularités du projet urbain est l'attention portée aux autres villes du Québec, du Canada et finalement du monde entier. L'attention portée aux autres villes du monde est notamment motivée par une valeur d'ouverture et de responsabilité envers les autres :

[...] même si ce quotidien demeure important, même s'il est à la base même de la mission que la population nous a confiée, il ne doit pas nous faire porter des œillères. [...] nous devons, nous, villes prospères, profiter de notre crédibilité, de notre savoir-faire, de nos connaissances et de nos expertises pour épauler et parrainer d'autres grandes villes du monde.¹¹⁰

Cette responsabilité envers les autres villes concerne celles qui apparaissent comme étant les plus en difficulté : « Des villes où la population vit dans des conditions impossibles avec des égouts à ciel ouvert, la rareté ou même souvent l'absence d'eau potable, la faim, la maladie »¹¹¹. La responsabilité ici évoquée ne concerne pas seulement la municipalité montréalaise mais, d'une manière plus globale, la collectivité : « [...] nous avons une responsabilité collective [...] ce qui nous appartient c'est le partage de nos valeurs, de notre crédibilité, de notre expertise »¹¹².

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.3.

¹⁰⁹ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.5.

¹¹⁰ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, p.5.

¹¹¹ *Ibid.*, p.5

¹¹² *Ibid.*, p.7

Pour comprendre à quel point la notion de responsabilité est fondamentale dans le projet urbain, nous avons voulu reprendre un schéma construit par la municipalité et qui est présenté dans l'une de ses publications. Il s'agit de la figure 1 suivante.

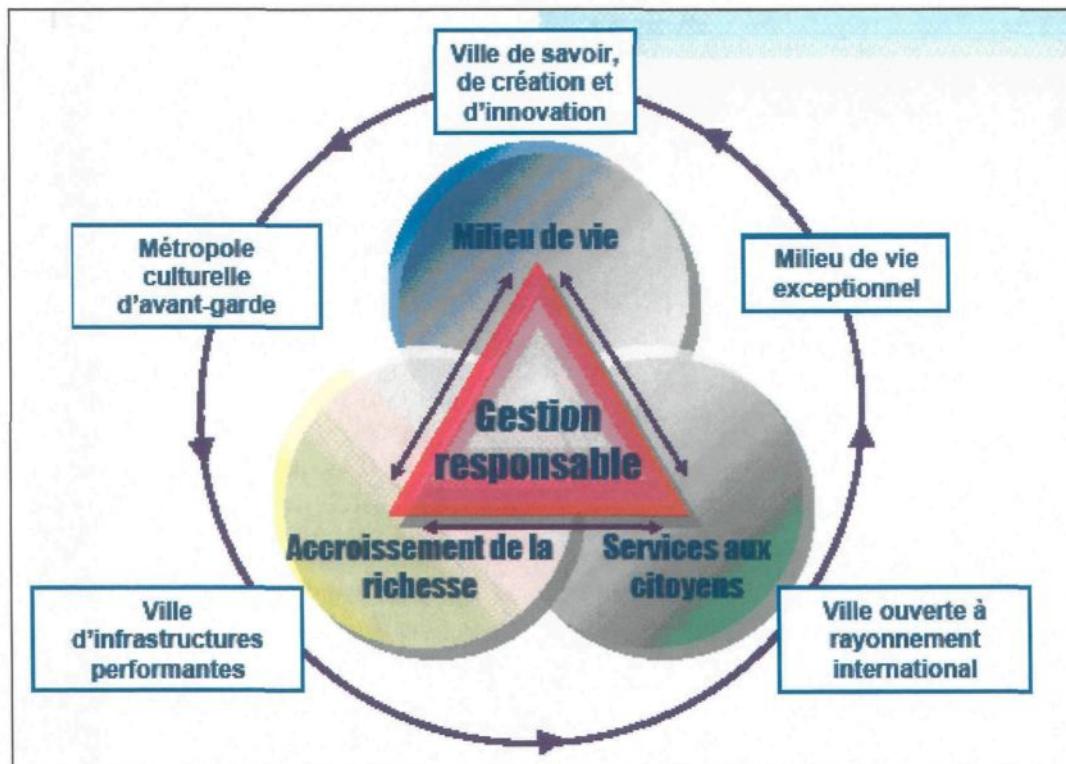


Figure 1. Schéma présenté lors d'une allocution du Maire de Montréal¹¹³ mettant en avant le rôle central de la responsabilité dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Sur ce schéma, nous distinguons clairement la place centrale qu'occupe la responsabilité, désignée sous le terme de « gestion responsable ». On peut voir qu'elle se situe au centre des cinq axes stratégiques d'intervention défendus par la Ville et qui, comme nous l'avions vu, regroupent la plupart des valeurs identifiées dans ce projet, que ce soit des valeurs humaines ou non humaines.

¹¹³ Schéma issu de VILLE DE MONTREAL, *Allocution inaugurale de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », le 27 avril 2006, p.7.

Néanmoins, une lecture plus approfondie nous a permis de faire une distinction entre une responsabilité directe et une responsabilité indirecte. Par responsabilité directe, nous entendons une responsabilité qui est exigée dans l'intérêt même de celui ou ceux auxquels s'adresse l'action ou l'intention¹¹⁴. La responsabilité indirecte, elle, ne concerne pas directement l'intérêt de celui ou ceux auxquels s'adresse l'action, mais l'intérêt d'une autre partie. La figure 2 représente les cinq paliers de responsabilités directes¹¹⁵ évoquées dans le projet urbain. La responsabilité directe de la Ville s'élargit à chaque nouveau palier.

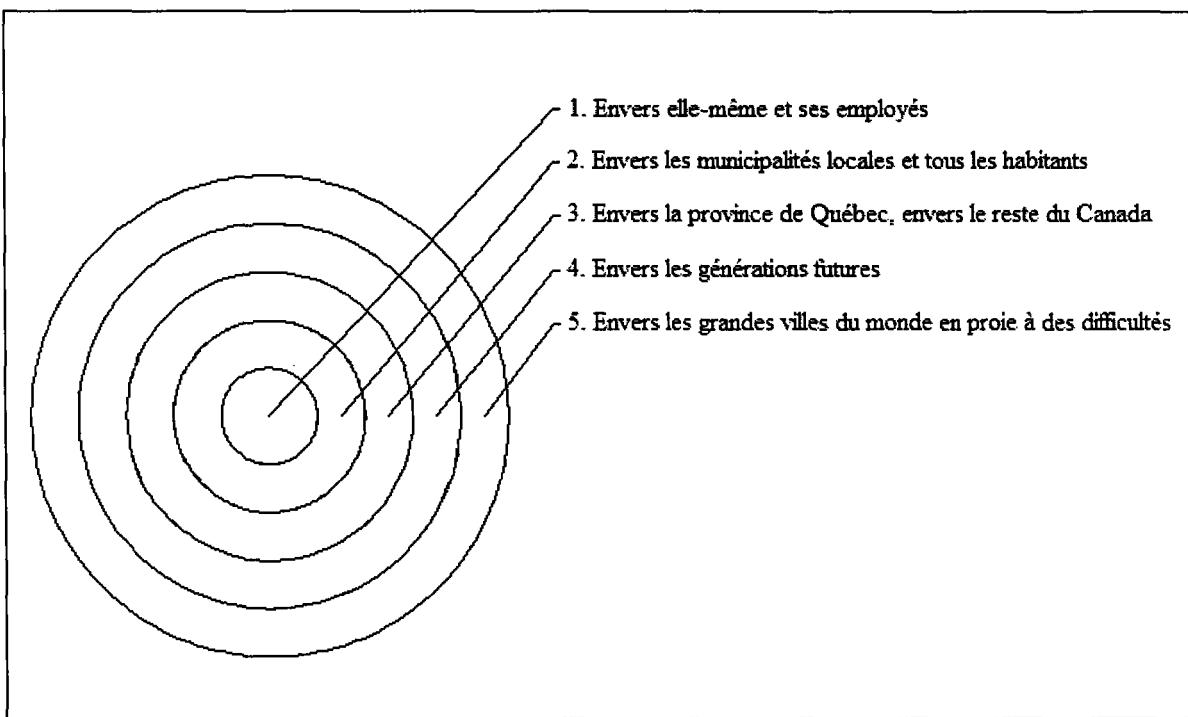


Figure 2. Cercles concentriques de responsabilités directes évoquées dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Visiblement, la responsabilité directe la plus étendue de la Ville est celle envers les autres grandes villes du monde en proie à des difficultés. Nous considérons cette responsabilité

¹¹⁴ D'après SCHAFER-GUIGNIER, Otto, « Le concept de nature en éthique de l'environnement », dans FUCH, Eric et HUNYADI, Marc éd., *Ethique et natures*, Le champ éthique n°23, Labor et Fides, 1992, p. 123- 148.

¹¹⁵ Nous nous inspirons des éthiques concentriques de Klaus Michael Meyer-Abich (1984) et présentées dans SCHAFER-GUIGNIER, Otto, « Le concept de nature en éthique de l'environnement », dans FUCH, Eric et HUNYADI, Marc éd., *Ethique et natures*, Le champ éthique n°23, Labor et Fides, 1992, p. 123- 148.

comme plus étendue que celle envers les générations futures qui est aujourd’hui considérée comme une évidence dans les pays occidentaux¹¹⁶, tandis que la responsabilité d’une ville envers d’autres villes du monde est moins courante. Nous pouvons donc dire que les frontières de la communauté morale¹¹⁷ du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* sont d’ordre temporel et spatial : temporel parce qu’elles s’étendent aux générations futures qui habiteront Montréal – le terme de générations futures désigne habituellement les générations d’un futur proche¹¹⁸ ; spatial parce qu’elles s’étendent aux autres grandes villes du monde qui sont en proie à des difficultés de divers ordres.

Nous n’avons pas attribué de palier spécifique pour la responsabilité envers l’environnement ou le milieu naturel au sein de la ville car il ne s’agit pas d’une responsabilité directe dans le projet urbain, mais indirecte. La responsabilité à l’égard de l’environnement est en réalité une responsabilité de la Ville envers les montréalais, et des montréalais envers eux-mêmes. Par exemple, la Ville invite à avoir une consommation responsable de l’eau potable non pas pour l’eau elle-même mais au nom de la justice sociale et pour les générations actuelles et futures.

En résumé, nous remarquons que la responsabilité est un élément, et en réalité une valeur, fondamental du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Elle concerne la Ville elle-même à travers ses actes et ses intentions ainsi que les habitants de la ville qui sont invités à agir de façon responsable. A partir des différentes responsabilités présentées dans le projet, nous avons pu distinguer les responsabilités directes et indirectes. Il apparaît que les responsabilités directes ont plus de poids car sont inconditionnelles, tandis que les responsabilités indirectes sont toujours fonction d’un autre élément à qui il faut rendre des comptes. La responsabilité directe la plus étendue qui existe dans le projet est celle envers les autres villes du monde.

¹¹⁶ Depuis la conférence de l’ONU à Stockholm en 1972, selon SCHAFER-GUIGNIER, Otto, « Le concept de nature en éthique de l’environnement », dans FUCH, Eric et HUNYADI, Marc éd., *Ethique et natures*, Le champ éthique n°23, Labor et Fides, 1992, p. 123- 148.

¹¹⁷ La communauté morale comprend des personnes qui partagent les mêmes valeurs, Desjardins, 1995, p.105.

¹¹⁸ Desjardins, 1995, p.105

Ces observations viennent confirmer le fait que le projet urbain s'appuie essentiellement sur une base éthique anthropocentrique. La responsabilité ici possède un caractère entièrement anthropocentré puisqu'elle existe toujours directement envers l'être humain même si elle existe indirectement envers la nature; et un caractère particulièrement anthropocentrique puisqu'elle s'adresse généralement à la société dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle la municipalité utilise le terme de « gestion responsable » dans son schéma, parce que la gestion est une caractéristique de l'être humain. La responsabilité n'est pas la seule valeur à revêtir un caractère anthropocentrique comme nous allons le démontrer avec les valeurs esthétiques dans le paragraphe suivant.

3.4.2.3 La conception anthropocentrique de l'esthétique en ville

Dans le second chapitre de ce travail, nous avions identifié des valeurs que nous avions reconnues comme des valeurs esthétiques au regard de la typologie classique des valeurs¹¹⁹. Nous remarquons que, dans le projet, ces valeurs esthétiques sont assez défendues par la municipalité qui estime elle-même que « ce que l'on voit exprime ce que nous sommes »¹²⁰. Ainsi, pour la Ville, l'esthétique renvoie plutôt à tout ce qui a trait à la perception, au domaine du visible. Les valeurs esthétiques dans le projet se rattachent au design urbain ou plus généralement à la beauté et l'harmonie en ville. La première finalité de ces valeurs est de favoriser le bien-être de la population en ville. En cela, elles ont une finalité anthropocentrique. Une autre finalité se distingue toutefois :

Mais pourquoi la Ville de Montréal s'intéresse-t-elle au design ? Parce que nous sommes convaincus du rôle déterminant du design dans l'évolution économique de Montréal. Le design de la ville, la beauté de la ville, la créativité de la ville sont des éléments importants de différenciation et des entreprises.¹²¹

¹¹⁹ Inspirée de Hungerford (1992).

¹²⁰ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, p.4.

¹²¹ PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Alan DeSousa*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, p.1

La municipalité reconnaît donc explicitement le rôle économique joué par le design urbain : « [...] l'affirmation de Montréal comme ville de design et l'amélioration du design de la ville. Il pourra ainsi contribuer de manière stratégique à renforcer l'image et l'identité de Montréal, à augmenter son attractivité et sa prospérité économique »¹²².

Somme toute, nous remarquons que les valeurs esthétiques du projet sont l'une des composantes du bien commun qui intègre le souci économique : « La qualité du milieu de vie » est témoin et facteur de la prospérité des villes¹²³ ».

En résumé, nous pouvons donc dire que la base éthique du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* revêt essentiellement un caractère anthropocentrique. Le bien commun est en effet le bien considéré comme le plus élevé dans le projet qui lui attribue donc une valeur finale. La poursuite de cette fin est permise par l'utilisation de plusieurs valeurs phares défendues dans le projet et qui sont l'égalité et la justice sociale, la participation citoyenne, l'attention portée aux autres, et l'esthétique. L'atteinte du bien commun nécessite également mentalisation de certaines valeurs, dont des valeurs identifiées comme non humaines. Il nous reste à déterminer si toutes les valeurs non humaines sont instrumentalisées pour voir si, tel que vu précédemment dans ce chapitre, le caractère anthropocentrique du projet peut se conjuguer avec un caractère non-anthropocentré. C'est ce sur quoi nous allons dès à présent nous pencher.

3.4.3 Une instrumentalisation totale des valeurs non humaines du projet

Afin d'étudier la finalité des valeurs non humaines dans le projet de la Ville, nous nous intéresserons d'abord, à l'instar de l'éthique biocentrique, aux espèces vivantes autres que l'espèce humaine. Ensuite, comme le suggère l'éthique écocentrique, nous analyserons ce

¹²² VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire Monsieur Gérald Tremblay*, Sommet immobilier de Montréal, le 29 Mars 2006, p.7

¹²³ Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, Colloque *Réinventer Montréal*, organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.5

qui a motivé la Ville dans ses intentions et ses actes, à savoir, si ce sont les sentiments ou la raison. Enfin, nous mettrons en avant le degré d'instrumentalisation des valeurs non humaines du projet.

3.4.3.1 Pas de valeur intrinsèque accordée aux espèces vivantes autres que l'espèce humaine

Les différents documents qui nous ont servis de sources pour la connaissance du projet de la Ville ne traitent que des êtres humains et ne font jamais état des autres êtres vivants ni de leur statut.

Nous avons alors supposé qu'ils pouvaient être inclus dans le terme « milieux naturels » utilisé dans le projet ainsi que dans toutes les actions qui étaient destinées à la protection de ces milieux. Nous sommes donc allés consulter les fiches des 130 grands projets et initiatives qui font partie du plan *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* afin de vérifier s'il était effectivement question des autres espèces vivantes. Nous nous sommes intéressée plus spécifiquement aux vingt-huit projets inclus dans le groupe de projets intitulé « Grands parcs et écoterritoires » car ils étaient davantage susceptibles de traiter la question. Nous avons pu observer que la plupart des projets impliquant les parcs situés dans la municipalité montréalaise avaient pour objectif la conservation et la protection d'espèces végétales et animales, notamment celles identifiées comme étant vulnérables¹²⁴. Ici, nous pourrions faire un lien avec la perspective biocentrique de la conservation de la vie dans son ensemble. En effet, la vulnérabilité d'une espèce en particulier mérite que celle-ci bénéficie d'une attention plus prononcée afin de maintenir la conservation de l'ensemble des espèces vivantes. Toutefois, l'objectif de conservation et de protection de certaines espèces dans les parcs montréalais ne suffit pas à désigner le biocentrisme comme étant la base éthique du

¹²⁴ Voir les fiches des projets « Grands parcs et écoterritoires » pour connaître le nom des espèces végétales et animales vulnérables dans VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Liste des projets*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3256,3973988&_dad=portal&_schema=PORTAL

projet qui nous occupe. Il est nécessaire de connaître la nature du statut qui est attribué aux espèces vivantes.

Ainsi, et afin de vérifier si la question des espèces vivantes avait été posée en amont du projet, nous sommes allée consulter le compte rendu du Sommet de Montréal¹²⁵ qui a eu lieu les 5 et 6 Juin 2002 et qui est à la base même du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Nous avons privilégié les ateliers traitant des questions environnementales, notamment celui qui porte sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel¹²⁶. Le compte rendu de l'atelier stipule que « le patrimoine naturel de Montréal nécessite des interventions afin de protéger les milieux sensibles et aussi pour rendre accessibles des espaces bleus etverts de qualité »¹²⁷. Les différents intervenants de cet atelier sont parvenus à un consensus qui s'articule autour de la défense de trois éléments dits emblématiques de la ville de Montréal qui sont l'eau, les espaces verts et le Mont-Royal. Ces éléments peuvent être inclus sous le terme d'espaces verts et bleus. Nous observons donc que même dans les ateliers spécifiques aux questions environnementales, le statut des espèces vivantes n'a pas été clairement défini. Pour la municipalité, le patrimoine naturel en ville correspond avant tout aux espaces verts et bleus.

Nous remarquons donc qu'il existe des objectifs ponctuels de conservation et de protection des espèces vivantes inscrits dans les projets du plan de match pour 2025. Cependant, nous faisons face à l'absence de leur mention dans les documents principaux qui ne formulent aucune règle interdisant la malveillance envers les espèces vivantes ou aucune attitude à adopter vis-à-vis d'elles au sein de la ville. Ainsi, il est difficile de savoir quelle valeur réelle est donnée spécifiquement aux espèces vivantes par la Ville en dehors d'actions concrètes qui ne suffisent pas à elles seules à attribuer une valeur intrinsèque à toutes les espèces vivantes. Le patrimoine naturel étant essentiellement considéré comme les espaces

¹²⁵ VILLE DE MONTREAL, *Compte rendu du Sommet de Montréal, 5 et 6 juin 2002*, Montréal : Ville de Montréal, Secrétariat du Sommet de Montréal, juillet 2002, 67 p.

¹²⁶ *Ibid.*, p.22

¹²⁷ *Ibid.*, p.22

verts et bleus, nous présumons que seules les espèces présentes dans ces deux types d'espace sont prises en considération par la municipalité, ce qui exclut la reconnaissance d'une valeur intrinsèque étendue à toutes les espèces vivantes, indépendamment de leur localisation dans l'espace urbain. En d'autres termes, une valeur intrinsèque pourrait être accordée aux autres espèces vivantes sur les bases de l'argument de conversation et de protection, tant qu'elles n'entrent pas en conflit spatial au sein de la ville avec les êtres humains. A terme, cela tend à donner à l'homme une supériorité dans la hiérarchie des espèces vivantes.

Etant donné que le projet urbain ne traite que très peu des espèces vivantes et ne semble pas leur accorder de valeur intrinsèque, nous excluons la présence d'une base éthique biocentrique chez celui-ci. Par contre, nous pouvons nous intéresser aux éléments du biotope cités dans le projet (parcs, rives...) et les questionner au regard de l'éthique écocentrique qui considère tous les éléments de l'écosystème dans son étude, et plus particulièrement au regard du courant de l'écocentrisme qui reconnaît que l'éthique est toujours anthropogénique mais pas nécessairement anthropocentrique. Celui-ci nous invite d'abord à considérer les rapports affectifs que l'homme entretient avec son milieu. Nous avons donc cherché à savoir ce qu'il en était dans le projet de la Ville de Montréal.

3.4.3.2 L'absence du sentiment à la source de l'action

Nous avions vu avec Baird Callicott que, même si l'être humain était le seul à posséder une valeur intrinsèque et que l'éthique était toujours anthropogénique, il n'instrumentalisait pas nécessairement un objet qu'il pouvait aimer pour lui-même. C'est ainsi que les sentiments peuvent se trouver à la source de l'action morale. De ce fait, nous avons cherché dans le projet tout indice allant en ce sens.

Nous n'avons trouvé aucune occurrence¹²⁸ qui laissait entendre que les sentiments étaient à la source du projet ou des actions dans le projet, pas plus qu'ils n'étaient pris en

¹²⁸ Suite à une lecture des documents ainsi que suite à une recherche par mot-clé sous PDF.

considération comme éléments stimulant l'action des citadins. La question se posait parce que le projet proposait de créer « un Montréal à la hauteur de nos rêves, de nos ambitions et de notre potentiel »¹²⁹. Les sentiments peuvent parfaitement s'inclure dans les rêves et les ambitions ici mentionnés. Cependant, les actions et les intentions contenues dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* découlent davantage de la raison que du sentiment. En effet, le Maire explique que le projet résulte de la nécessité de répondre aux « défis culturels, économiques, environnementaux, sociaux auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines » et qui « interpellent de plus en plus la fonction stratégique des administrations municipales »¹³⁰. Dans un autre document relatif au projet dans son ensemble¹³¹, la « raison morale d'agir » du projet renvoie au partage de la richesse créée par le plan de match pour 2025 et non à un quelconque sentiment.

Néanmoins, la place accordée au sentiment pourrait se situer dans tous les projets qui ont pour finalité la cohésion sociale et l'identité collective. En effet, nous pensons que ces deux notions se rapprochent fortement du sentiment d'appartenance que les citadins peuvent avoir envers leur ville, et cela sous tous ses aspects. Par exemple, la culture et les arts sont des valeurs instrumentalisées au profit de la cohésion sociale et de l'identité collective : « La culture est au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal »¹³². Le développement des arts et de la culture est soutenu par plusieurs projets des 130 projets ponctuels de la Ville. De plus, la culture est l'un des cinq axes stratégiques d'intervention qui structurent tout le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Autrement dit, c'est une valeur très importante dans le projet.

¹²⁹ VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.5.

¹³⁰ *Ibid.*, p.5

¹³¹ VILLE DE MONTREAL, *Montréal VIP, Accélérer la réalisation des grands projets*, Montréal 2025 Imaginer –Réaliser, Présentation du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay, Chambre du Commerce du Montréal métropolitain, 31 janvier 2008, 17 p.

¹³² VILLE DE MONTREAL. *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, p.18.

D'autre part, nous avons noté que la langue française était un élément caractéristique de la ville mis en avant dans le projet et qui rejoignait les valeurs d'ouverture sur le monde mais aussi des valeurs plus économiques centrées sur la création de richesse : « Le renforcement de Montréal comme société de savoir basée sur notre culture, notre langue française, notre créativité et notre innovation est fondamentale pour accroître sa prospérité »¹³³.

Somme toute, nous pouvons dire que tout ce qui a trait au sentiment –ou au domaine de l'affectif– est peu présent dans la raison d'être du projet ni même dans la finalité des valeurs, du projet exceptée celle de la culture. Or, l'éthique écocentrique met en avant le sentiment comme ce qui est à la base de l'action morale, notamment dans nos actions en lien avec notre milieu. Le sentiment étant de toutes les façons difficilement quantifiable, nous avons préféré mesurer le degré d'instrumentalisation des valeurs non humaines identifiées dans le projet afin de déterminer si la base éthique de celui-ci se rattachait à un anthropocentrisme intensif, soit une instrumentalisation totale des valeurs non humaines, ou à un anthropocentrisme extensif, soit une instrumentalisation partielle.

3.4.3.3 L'anthropocentrisme des valeurs non humaines du projet

Afin de savoir si l'instrumentalisation des valeurs non humaines du projet était totale, nous nous sommes servis du tableau élaboré dans le second chapitre de notre recherche et qui classait les valeurs identifiées en valeurs instrumentales ou en valeurs finales. Dès lors, nous avons pu observer que les différentes valeurs non humaines, telles que la protection de l'environnement, le développement durable, la reconnaissance et la conservation des patrimoines naturels, la qualité de l'environnement, la réintroduction de la nature au centre-ville et la lutte contre l'étalement urbain, avaient toutes en commun le fait d'être instrumentalisées au service de l'homme et plus particulièrement du bien commun.

¹³³ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, p.10 -11

Par exemple, nous observons que le projet a l'intention de réintroduire de la nature au centre ville à des fins esthétiques qui ont pour finalité la satisfaction des désirs pour le plus grand nombre des habitants de Montréal. Il en va de même pour l'amélioration de la qualité du milieu de vie, qui passe notamment par la lutte contre la pollution. Ainsi, on peut dire que la réintroduction de la nature en ville ou la lutte contre la pollution ne se font pas pour elles-mêmes ou encore parce qu'il est juste de protéger les éléments de l'écosystème afin de maintenir sa stabilité ou encore une certaine harmonie.

Nous pourrions illustrer ici notre propos en examinant chacune des valeurs non humaines citées et montrer que leur finalité est la maximisation du bien-être commun. Nous préférons mettre l'accent sur la valeur non humaine la plus souvent évoquée dans le projet et montrer son caractère fortement anthropocentrique. Il s'agit du développement durable.

Le projet urbain utilise à plusieurs reprises le terme de développement durable. Cette valeur est même citée comme l'une des principales valeurs du plan par la municipalité elle-même¹³⁴. Elle est également qualifiée de fondamentale¹³⁵. Ainsi, nous pouvons déjà dire que le développement durable est un des piliers du projet pour 2025.

Dans une de ses publications, la Ville en donne une définition : « Répondre aux besoins du présent tout en assurant aux générations futures la capacité de répondre aux leurs »¹³⁶. Nous remarquons que la définition du développement durable donnée par la Ville correspond parfaitement avec sa définition officielle formulée lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, aussi appelée Commission Brundtland, de 1988 : « Un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs »¹³⁷.

¹³⁴ Voir Appendice A

¹³⁵ VILLE DE MONTREAL, *Allocution inaugurale de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », le 27 avril 2006, p.5

¹³⁶ *Ibid.*, p.5

¹³⁷ Dans BEAUCHAMP, André, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Editions Paulines, coll. *Interpellations*, Montréal, 1993, p. 96

Néanmoins, nous n'avons pas trouvé dans les publications sur le projet de passage où la définition du développement durable était étayée. Celui-ci est en effet connu pour avoir donné lieu à plus de 250 définitions renvoyant à différents sens (Beauchamp, 1993). Nous n'étions donc pas en mesure de connaître le sens exact que lui attribue réellement le projet urbain qui nous occupe. Pour le savoir, nous avons décidé de partir des trois principes qui caractérisent généralement le développement durable (Beauchamp, 1993) et de les confronter au projet de la Ville.

Le premier principe est la capacité du développement à répondre aux besoins des générations actuelles et à ceux des générations futures. Le second principe suppose que le développement prenne en compte les limites de l'état actuel des techniques, tandis que le troisième et dernier principe suppose que l'on prenne en compte les limites ou les capacités de support de la biosphère. Nous avons donc cherché à savoir dans quelle mesure le projet de la Ville prenait en compte chacun des trois principes.

Répondre aux besoins des générations suppose que les besoins vitaux, tels que la nourriture, la santé ou l'éducation, soient satisfaits. Il semblerait que le projet urbain prenne largement en compte cette exigence puisqu'il souhaite soutenir et développer les valeurs d'inclusion, d'éducation ou de culture et de santé, cela pour le plus grand nombre de personnes. D'autre part, nous avons vu que les générations futures étaient incluses dans le plan d'action de la Ville. Ce premier principe du développement durable vient appuyer notre observation du caractère anthropocentrique du projet urbain. En effet, il situe l'homme, et plus particulièrement la satisfaction des besoins du plus grand nombre, au centre de toutes les préoccupations du développement.

Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* semble également tenir compte du second principe formulé ci-dessus. La prise en compte des limites des techniques de la société montréalaise est visible à travers tous les appels au développement et au soutien des secteurs à fort potentiel de croissance caractérisés par des entreprises innovantes et

créatives. Par ailleurs, l'un des trois grands chantiers du projet, *Montréal Technopole*, n'est pas moins qu'une grande initiative qui met en avant l'économie du savoir. Le développement des universités et des centres de recherche, la construction des centres hospitaliers universitaires et le développement des pôles technologiques sur le territoire de Montréal caractérisent ce grand chantier. D'autres projets s'appuient par exemple sur le développement des industries qui lient la culture aux technologies¹³⁸. Finalement, on peut dire que le second principe du développement durable est bien pris en compte dans le projet qui lui attribue même une place importante puisqu'il constitue l'essentiel de l'un des cinq axes stratégiques d'intervention qui est le savoir, la créativité et l'innovation.

A l'inverse, le troisième et dernier principe du développement durable, qui suppose que les capacités et limites de la biosphère soient prises en considération, ne semble pas être aussi présent dans le projet. En effet, nous n'avons pas relevé la formulation de contraintes qui renvoient aux limites des capacités du milieu naturel. Les seules règles que nous avons identifiées sont celles qui concernent la lutte contre le gaspillage par une consommation responsable des ressources. Aucun interdit n'est formulé, aucun passage ne suppose que les habitants doivent modifier en profondeur leurs habitudes ou modes de vie pour que leur développement n'aille pas à contresens des capacités de la biosphère.

En résumé, nous pouvons dire que le développement durable, terme populaire s'il en est, se caractérise dans le projet par une base anthropocentrique en ce qu'il a pour but de répondre aux besoins des générations et ainsi d'assurer le bien commun. Toutefois, nous remarquons que le troisième principe du développement durable n'est pas clairement exposé dans le projet de la Ville, et que la morale qui s'y rattache est somme toute minimalistre.

Nous observons une instrumentalisation complète des valeurs non humaines identifiées comme telles au début de cette partie du troisième chapitre. Désormais, nous ne sommes plus en mesure de les qualifier de valeurs non humaines puisqu'elles sont toutes

¹³⁸ C'est le cas des filières cinématographique et audiovisuelle, les arts numériques et la cyberculture.

anthropocentrées, et plus particulièrement anthropocentriques. Autrement dit, lorsque des éléments non humains en ville sont identifiés dans le projet, ils sont toujours instrumentalisés au service du groupe humain. Les rapports entre l'homme et la nature en ville, ou plus généralement au milieu biophysique, se font donc toujours au profit du premier, dans le projet qui nous occupe. Dans une dernière partie, nous traiterons des valeurs économiques identifiées et surtout de la place ambiguë qu'elles occupent dans le projet.

3.4.4 L'ambiguïté de la place des valeurs économiques dans le projet

Nous avons relevé une ambiguïté relative à la place qu'occupent les valeurs économiques dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Cette ambiguïté s'exprime notamment dans les intentions révélées de ne pas dissocier le développement social du développement économique.

Nous remarquons d'abord qu'entre les valeurs économiques et sociales, le bien-être commun semble être l'objectif ultime du projet, comme l'explique Monsieur le Maire Gérald Tremblay :

À mes yeux, le développement économique et le développement social sont devenus interdépendants. Le succès économique d'une société peut devenir contre-productif s'il n'a pas la cohésion sociale comme finalité. Cette cohésion sociale nourrit à son tour la prospérité.¹³⁹

Il s'agit, pour Gérald Tremblay, de « privilégier le développement qui favorise la solidarité », ceci afin de créer une prospérité qui profite à tous¹⁴⁰. C'est en ce sens seulement que le développement économique est recevable. La population montréalaise est estimée être au centre de toutes les actions et intentions de la Ville : « Ces projets sont fort stimulants et représentent des occasions uniques. Mais, ne l'oubliions pas, le plus grand de

¹³⁹ VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.3.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.3

nos potentiels, celui qui donne un sens à tous les autres, demeure notre capital humain »¹⁴¹. Nous notons ici que la population est qualifiée de « capital humain ». Selon les interprétations, le capital peut renvoyer à la définition que l'économie en donne de telle sorte que la population devient un ensemble de biens, ou une accumulation de richesses, que l'on pourrait utiliser pour créer davantage de richesse.

Nous sommes donc en droit de questionner la place qu'occupent les valeurs économiques dans le projet de la Ville pour 2025. En effet, même si les valeurs sociales sont dites être au cœur de toutes les actions de la municipalité, leur rapport avec les valeurs économique vient quelque peu remettre en question cette place. Nous avons vu que la finalité des valeurs sociales était le bien-être, et plus particulièrement le bien-être collectif. Or, selon la Ville, le bien-être passe par la prospérité économique, et inversement : « L'équation est simple : la prospérité permet d'améliorer le milieu de vie ; un milieu de vie de qualité permet d'accroître la prospérité, notamment en renforçant le pouvoir d'attraction »¹⁴². Dans son discours devant les étudiants de l'UQAM en avril 2006, le maire Gérald Tremblay dit s'être inspiré de la thèse d'Alain Dubuc dans l'*Eloge de la richesse* et selon qui « la prospérité économique est le passage obligé du bien-être collectif »¹⁴³. Le Maire estime que le développement social et le développement économique sont interdépendants¹⁴⁴. Il souhaite « jumeler » ces deux forces¹⁴⁵, et cela s'étend même aux relations de la Ville de Montréal avec l'international : « On ne doit plus dissocier les deux [...] le développement social est un levier pour accéder au développement économique »¹⁴⁶. Pour appuyer son propos, le Maire Gérald Tremblay a recours à l'utilisation de chiffres : « On saisit mieux l'importance d'une scolarisation accrue quand on constate, comme l'a fait l'OCDE, que

¹⁴¹ *Ibid.*, p.8

¹⁴² *Ibid.*, p.4

¹⁴³ *Ibid.*, p.3

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.3

¹⁴⁵ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, p.6

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.8

l'ajout d'une seule année de scolarité à la moyenne d'un pays peut accroître son PIB par habitant de 5,5 % à long terme »¹⁴⁷. Ou encore :

[...] selon Statistique Canada, chaque dollar investit dans les infrastructures urbaines permet aux entreprises d'accroître leur productivité en réalisant des économies de 17 cents. Une augmentation de 1% du PIB procure aux gouvernements des revenus de 400 millions de dollars. Ainsi, en investissant dans les infrastructures, on améliore non seulement la qualité de vie, mais on stimule l'ensemble de l'économie.¹⁴⁸

De la même façon qu'avec le développement social, la Ville ne dissocie pas le développement économique du développement durable : « [...] parce qu'ici à Montréal nous croyons fermement que les deux vont de pair »¹⁴⁹. Toutefois, et comme nous l'avons vu dans le paragraphe relatif au développement durable dans ce chapitre, le principe économique du développement durable semble être bien plus considéré, en tout cas plus mis en avant, que le principe écologique. Ainsi, il semblerait que les valeurs économiques occupent une place supérieure par rapport aux valeurs écologiques dans la hiérarchie des valeurs du projet.

En résumé, nous pouvons dire que, malgré le dessein du Maire de placer l'être humain au cœur de toutes les actions et les intentions du projet, les valeurs économiques viennent questionner cet objectif de par la place qu'elles occupent elles-mêmes en tant que fin visée qui permettra d'améliorer la qualité de vie : « [...] réaliser notre objectif ultime accélérer la création de richesse afin d'améliorer le niveau de vie et la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens »¹⁵⁰. D'une manière générale, c'est la ville tout entière qui n'est plus dissociable de l'économie :

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.2.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.5.

¹⁴⁹ VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire Monsieur Gérald Tremblay*, Sommet immobilier de Montréal, le 29 Mars 2006, p.1.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.2.

Vous le savez, l'évolution des villes intéresse un nombre grandissant de chercheurs et de décideurs. [...] *The State of the English Cities*¹⁵¹, affirme que désormais les gouvernements et le secteur privé considèrent de plus en plus les villes comme les dynamos de l'économie nationale.¹⁵²

D'une éthique descriptive de la ville à la formulation de pistes pour l'intervention et la recherche...

Dans ce troisième chapitre, nous nous sommes attachée à inscrire les valeurs identifiées dans le second chapitre dans une perspective éthique afin de parvenir à une éthique descriptive du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Pour y parvenir, il nous a d'abord fallu définir ce que l'on entendait par éthique, soit l'organisation de valeurs entre elles et qui leur donne sens et cohérence. Puis, nous avons distingué les trois approches de l'éthique, soit les approches normative, théorique et descriptive, dans le but de présenter les limites de notre travail. Dans un troisième temps, nous avons présenté les repères conceptuels que nous avions choisis et qui nous ont permis de donner de la cohérence aux valeurs identifiées. Nous avons choisi les éthiques de l'environnement anthropocentrées et non anthropocentrées comme repères conceptuels. Ainsi, nous avons pu décrire l'éthique de la ville de Montréal telle qu'imaginée par la municipalité dans son projet à la lumière des éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées. Les résultats de ce travail nous ont permis de dire qu'au regard de ces concepts, la base éthique du projet est caractérisée par un anthropocentrisme qui instrumentalise tous les éléments non humains. Il s'agit selon nous d'un anthropocentrisme fort.

Les limites de l'approche descriptive de l'éthique apparaissent ici, en ce qu'elle n'a pas de portée normative. Afin de pallier à ces limites, nous proposons de formuler des stratégies d'intervention puis de présenter les implications pour la recherche scientifique dans le quatrième et dernier chapitre de notre travail.

¹⁵¹ Il s'agit d'une étude réalisée en 2006 et citée par le Maire, voir en Références

¹⁵² VILLE DE MONTREAL, *Allocation de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, p.1.

CHAPITRE 4

PROSPECTIVES ET IMPLICATIONS POUR LA RECHERCHE

Les informations recueillies grâce à l'éthique descriptive du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à la lumière des éthiques anthropocentrees et non-anthropocentrees nous montrent que la base éthique du projet de la Ville est essentiellement anthropocentrique avec une instrumentalisation totale des valeurs que nous avions au départ qualifiées de non humaines. Nous proposons de dépasser l'approche descriptive de l'éthique et de lui donner une dimension normative. De la sorte, nous pouvons proposer des pistes d'intervention provenant de nos observations du projet. Par la suite, nous présenterons quelques implications possibles inspirées par cette étude pour la recherche scientifique.

4.1 Pistes pour l'intervention

Dans une première partie nous présenterons les principales pistes d'intervention que nous avons pu élaborer suite à notre étude. Nous proposons d'abord d'ouvrir le champ éthique de l'anthropocentrisme.

4.1.1 Pour une ouverture du champ éthique de l'anthropocentrisme

L'éthique descriptive du projet a donc montré que celui-ci se basait sur une éthique anthropocentrique intensive, c'est-à-dire une éthique anthropocentrique qui instrumentalisait toutes les valeurs non humaines dans le but de maximiser le bien-être commun. Nous proposons d'élargir cet anthropocentrisme afin de le rendre inclusif. Pour ce faire, nous proposons de repenser les liens qui unissent les citadins entre eux et qui les unissent à leur milieu urbain.

Premièrement, l'étude du projet nous a prouvé l'inapplicabilité du biocentrisme en milieu urbain. La ville étant certainement l'antithèse du biocentrisme qui met toutes les espèces à égalité en spécifiant qu'aucune ne vaut plus qu'une autre. Or, l'espace urbain est aménagé de telle sorte que l'homme crée une rupture avec la nature qui est transformée. Toutes les espèces vivantes ne sont donc pas à égalité et la ville nous en offre la preuve la plus évidente. Elle est le produit de nombreuses spécificités humaines : innovations, créations, culture, histoire, aménagements, institutions politiques, interactions sociales. Cela ne veut pas dire que la politique urbaine ne doit pas intégrer dans sa communauté morale les animaux, au contraire, la ville est le foyer de plusieurs espèces vivantes, notamment au Canada, et il serait judicieux d'énoncer des mesures visant au respect des espèces dont les arguments pourraient se baser sur des valeurs posées a priori.

Si, d'un côté, l'homme crée une rupture avec la nature, d'un autre côté il ne peut néanmoins pas en sortir. L'être humain ne peut pas vivre hors de la nature et de par son corps, il est déjà un être de nature. L'*homo urbanus*¹⁵³ aménage donc la nature sans pouvoir toutefois y échapper. De cette tension, pour ne pas dire contradiction, naît une éthique qui prend en compte les deux aspects de l'homme, un être de nature et un être de culture. Cette éthique part de l'homme parce que nous considérons que toute éthique est anthropogénique, c'est-à-dire qu'elle est toujours issue de l'être humain qui est le seul capable de valoriser. Néanmoins, l'éthique n'est pas nécessairement anthropocentrique et des éléments non humains peuvent se voir attribuer une valeur non utilitaire. Dans ce cas, et comme nous l'avions développé dans le troisième chapitre, nous parlons d'anthropocentrisme éclairé (Larrère, 1997), ou encore d'anthropocentrisme ouvert ou faible (Desjardins, 1995) ou extensif. Il s'agit en réalité d'un anthropocentrisme incluant les éléments non humains dans son champ éthique habituel. Nous proposons plusieurs pistes pour parvenir à cette ouverture éthique de l'anthropocentrisme fort qui caractérisait le projet urbain étudié dans ce mémoire.

¹⁵³ Terme employé pour la première fois par Jeremy Rifkin et qui désigne le fait que la ville est le mode d'habiter de l'être humain.

Le groupe humain en ville est certes un groupe consommateur aux comportements raisonnés et quantifiables. On peut donc agir en rapport à eux et établir des principes moraux lorsque l'on estime que c'est nécessaire. Par exemple, le développement durable est un principe qui est de plus en plus pris en compte dans chaque nouveau projet de développement économique. Mais les habitants sont aussi attachés à leur ville par des facteurs plus affectifs. Ces facteurs sont beaucoup plus difficiles à saisir bien qu'il apparaisse nécessaire de les prendre en compte lorsque l'on projette de repenser une ville d'une manière aussi étendue que dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. A l'instar de l'écocentrisme, nous pensons que les sentiments nous font agir en morale, même si cela n'est pas exclusif. La source de nos sentiments envers la ville à laquelle on appartient se trouve dans son histoire, dans l'image qu'elle nous renvoie ou qu'on s'en fait, dans la mémoire collective de la ville, ou encore dans l'espace concret et visible de la ville, celui que l'on voit immédiatement. Toutes ces valeurs n'ont pas de prix et sont des éléments qui entrent en compte dans la formulation de nos choix moraux. Nous pensons au contraire que nous devons les prendre en considération lorsque nous formulons de nouveaux principes. Dans le cadre d'un projet urbain d'une grande envergure, il nous apparaît insuffisant de ne traiter que ponctuellement l'un de ces aspects qui sont tous susceptibles d'ouvrir des voies vers des éthiques plus ou moins anthropocentrées : de notre rapport à l'histoire de la ville jusqu'à notre rapport aux paysages dans la ville. Nous pensons que la participation citoyenne, tant décriée dans le projet que nous avons étudié, est une manière de s'informer de ces réalités. La participation citoyenne désigne le fait d'associer le public à la prise de décision. Cela renvoie à des réalités différentes qui passent de l'appel d'idées à la consultation formelle jusqu'à la délégation de pouvoir : « La participation du public est un processus par lequel l'opinion de tous ceux qui sont intéressés par les décisions d'un organisme [...] est intégrée au processus de prise de décision » (Beauchamp, 1993, p.164). La participation n'est ni la simple information, ni la promotion d'un projet particulier. La participation publique ne peut toucher tous les individus mais seulement un public restreint composé de personnes intéressées, motivées et concernées. Elle n'apporte pas une image

rigoureusement exacte de ce que les gens pensent mais révèle plutôt les questions qui se posent (Beauchamp, 1993), et c'est finalement ce qui nous importe le plus dans le cadre d'une réévaluation éthique des rapports affectifs que nous entretenons avec notre milieu.

L'élargissement de la communauté éthique en ville passe également par la formulation et l'éducation de principes moraux forts envers l'environnement. La simple nomination de devoirs sans éducation se heurterait rapidement aux réalités, ce qui transformera l'éthique en *éthicisme*¹⁵⁴ c'est-à-dire en principes éthiques purs, posés a priori, hors de la réalité et finalement inapplicables. Pourtant, nous pensons que la formulation de devoirs, normes ou règles, est nécessaire pour réguler l'action individuelle et collective en ville vis-à-vis de l'environnement. Nous reconnaissons que lorsque les institutions municipales prennent à charge la formulation de ces devoirs, leurs pouvoirs s'en voient augmentés. Il faudrait donc imaginer parallèlement des mécanismes de concertation avec les différents organismes d'experts et associations de la ville afin de mesurer la diversité des valeurs qui les animent. Le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* place le principe de responsabilité au cœur de son action morale. Nous pouvons imaginer partir de ce même principe et l'élargir aux questions environnementales ou aux éléments non humains présents en ville. Pour y parvenir, nous proposons d'établir un lien direct, et non plus indirect, entre la responsabilité et les éléments du milieu biophysique. Une responsabilité directe envers la nature n'est pas synonyme de déresponsabilisation envers les hommes. La proposition formulée lors du Sommet de Montréal en 2002 d'attribuer un statut juridique au Mont-Royal est un exemple dont on pourrait s'inspirer pour d'autres éléments de l'écosystème en ville, ou pour tout l'écosystème.

Finalement, à l'instar de Federico Mayor, nous pensons que l'enjeu de la ville du XXI siècle est de réconcilier l'*urbs* et le *civitas*, c'est-à-dire la composante matérielle et la composante humaine de la ville, ou encore la dimension spatiale (l'espace étant entendu comme l'espace social, vécu et physique) et la dimension sociale, afin de retrouver le sens

¹⁵⁴ Terme employé par Gilles Lipovetsky, 1992

la ville¹⁵⁵. Federico Mayor proposait que cette réconciliation se fasse dans la perspective éthique d'humaniser la ville en mettant l'homme au centre des politiques publiques aux dépens des logiques de marchés (Mayor, 1996). Nous pensons que cela est en effet nécessaire. Ainsi, les valeurs économiques ne doivent jamais devenir une fin visée pour éviter l'instrumentalisation des autres valeurs, notamment des valeurs sociales. L'enjeu se situe également dans la capacité des villes à dépasser les comportements individualistes ou communautaires qui érodent les intérêts collectifs. Les facteurs subjectifs ou affectifs comme le sentiment d'appartenance ont, à ce titre, un rôle important à jouer.

Toutefois, nous proposons d'aller un peu plus loin pour que la réconciliation entre l'*urbs* et la *civitas* soit parfaite. Car, si l'on décide de « renforcer l'éthique de la ville au service de l'homme » (Mayor, 1996, p.3) sans que l'on ne prenne en compte les composantes naturelle et culturelle de celui-ci, cela revient à renforcer l'éthique de la ville au service d'une seule facette de l'homme. La solution pour prendre en compte les deux facettes de l'être humain est de le placer dans une perspective éthique qui inclut les éléments non humains dont nous faisons partie ; une éthique anthropocentrique ouverte. De la sorte, et pour les deux composantes de la ville, la *civitas* renvoie davantage à la dimension sociale de l'être humain, aux rapports des hommes entre eux, tandis que l'*urbs* renvoie au rapport que l'homme entretient avec le milieu physique. En ce sens, l'éthique de la ville est une éthique dans laquelle les deux composantes naturelle et culturelle ne sont ni négligées ni séparées.

Pour que cela soit possible, il faut néanmoins porter une attention particulière à la place qu'occupent les valeurs économiques dans le système de valeurs. C'est ce que nous allons dès à présent aborder dans les paragraphes suivants.

¹⁵⁵ Tel qu'expliqué dans le chapitre 1 Problématique de ce travail.

4.1.2 La réévaluation de la place des valeurs économiques

Dans le troisième chapitre de ce mémoire, nous avions vu que les valeurs économiques occupaient une place importante dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. La propriété terminale que ces valeurs possèdent nous fait penser qu'elles peuvent entrer en conflit avec les intérêts humains qui constituent eux aussi une fin visée.

Dans les publications relatives au projet, on a pu remarquer la présence de chiffres très précis¹⁵⁶ qui venaient justifier ou légitimer l'importance de soutenir la prospérité économique. Dans le projet, ces chiffres sont issus de certains travaux de recherche ou encore de résultats d'études réalisées par des instituts statistiques. Par conséquent, il semble difficile de les remettre en question tant ils semblent offrir une clarification précise des enjeux pour les villes occidentales. L'effet induit en est le classement des valeurs économiques au sommet de la hiérarchie des valeurs.

Il est vrai que le recours aux chiffres, et en général aux disciplines qui les manient de façon technique et précise, est tentant et rassurant, notamment pour ceux qui construisent un projet. A l'instar de Joseph Desjardins (1995), nous pensons que malgré l'objectivité apparente qui émane d'une discipline technique comme l'économie, celle-ci n'est pas axiologiquement neutre. Ainsi, faire des valeurs économiques des valeurs finales est un choix éthique. Les valeurs économiques ne sont pas neutres.

Lorsque celles-ci sont placées au sommet de la hiérarchie des valeurs, c'est-à-dire lorsqu'elles constituent la fin visée et que toutes les autres valeurs sont instrumentalisées en vue de cette fin, le risque est de voir se dénaturer les autres valeurs du système. Dans le second chapitre de ce mémoire, nous avions distingué les désirs ou les préférences, des valeurs. Un désir ou une préférence est formulé par une personne et sa validité ne peut pas être réfutée car il n'est ni vrai ni faux. A l'inverse, la valeur est le fruit d'une conviction qu'une manière de se conduire ou qu'un état d'être est préférable à un autre. La validité de

¹⁵⁶ Se reporter aux chiffres mentionnés au point 3.4.4

la valeur peut tout à fait être remise en question. Selon Desjardins (1995), lorsque les valeurs économiques deviennent des finalités, elles réduisent les autres valeurs à de simples désirs ou de simples préférences. Cela vient du fait que l'économie classique raisonne en termes de fins et de moyens. La fin visée, qui est la satisfaction des désirs du plus grand nombre, mesurera les moyens pour y arriver selon le prix que l'on est prêt à payer. Prenons un exemple pour être plus clairs. Dans cette perspective, la conservation et la protection du Mont-Royal dans son ensemble se fait sur la base du prix que les touristes ou des habitants sont prêts à payer pour en jouir dans le cadre de leurs loisirs. La conservation de la montagne devient alors une préférence et non plus une valeur écologique qui se base sur l'importance de la conservation de la montagne pour elle-même ou pour son aspect symbolique.

Ainsi, la désignation de valeurs par la Ville est vaine si les valeurs économiques sont placées en aval de toutes les intentions et les actions du projet. A terme, cela revient à considérer l'*homo urbanus* lui-même comme un consommateur, ou encore, à un consommateur de sa ville, qui ne cherche qu'à satisfaire ses désirs. Or, les valeurs sont un élément fondamental de la vie humaine qu'elle structure.

Nous estimons donc qu'il faut faire attention à bien définir ce que l'on entend par bien commun, car, s'il est basé sur la logique économique utilitariste qui tend à maximiser la satisfaction des désirs, il risquera d'éluder les autres valeurs identifiées ou de les acculer à des désirs et des préférences.

Nous avons donc développé des pistes d'intervention, notamment pour la pratique des politiques urbaines, grâce à la lecture du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à la lumière des éthiques de l'environnement. Nous allons dès à présent aborder les implications de cette étude pour la recherche scientifique.

4.2 Implications pour la recherche

Dans cette seconde partie, nous présenterons les quelques composantes que nous avons relevées pour la construction d'une éthique de la ville ainsi que le rôle de la géographie dans sa formulation.

4.2.1 La formulation de quelques composantes pour la construction d'une éthique de la ville

L'objectif de cette recherche était de formuler quelques composantes pour la construction d'une éthique de la ville. Le premier élément que nous avons relevé est que l'éthique de la ville se caractérise par le fait qu'elle inscrive dans une même perspective éthique la dimension humaine et la dimension physique de la ville. En effet, nous pensons que ne considérer que la dimension humaine, la *civitas*, est insuffisante pour formuler une éthique de la ville.

D'autre part, au terme de notre étude du projet de la Ville de Montréal, nous sommes en mesure de distinguer l'éthique de la ville de l'éthique urbaine. L'éthique urbaine dépasse les frontières physiques de la ville, elle est une éthique spécifique aux modes de vie qui caractérisent les milieux urbains. Ses valeurs sont exportables à d'autres villes. Dans le projet étudié, nous avions vu que la Ville de Montréal souhaitait exporter ses valeurs aux villes les plus défavorisées du monde. En introduction, nous avions vu que la ville n'est jamais isolée et qu'elle fait partie d'un réseau de villes. De la sorte, l'éthique urbaine circule avant tout au travers de ces réseaux qui relient les villes entre elles bien qu'il ne soit pas impensable qu'elle s'exporte aux milieux ruraux comme le font actuellement les modes de vie urbains. L'éthique urbaine peut ainsi prétendre à l'universalisme qui serait le résultat d'une domination d'un système de valeurs sur les autres. A ce titre, on peut penser que les valeurs des villes les plus riches s'exportent mieux que celles des villes les plus en difficulté. L'éthique de la ville, quant à elle, apparaît davantage comme une éthique particulière à une ville donnée, car particulière à la ville en tant qu'ensemble morphologique identifiable.

Après avoir présenté les composantes que nous avions pu formuler dans la construction d'une éthique de la ville, nous allons démontrer que la géographie y occupe une place privilégiée.

4.2.2 Le rôle privilégié de la discipline géographique

Nous pensons que la géographie tient un rôle particulier dans la construction d'un éthique de la ville ainsi que dans son étude. En effet, la géographie comprend en son sein les deux dimensions humaine et physique. Ainsi, on parle souvent de géographie humaine ou de géographie physique. Smith (2000) présente cette particularité de la discipline dans les premières pages de son ouvrage sur la géographie morale : « *In geography, which combines social and environmental science, values involve not only the behaviour of human beings towards one-another but also interactive within nature* » (p.2).

Les géographies humaine et physique ont pourtant été séparées l'une de l'autre tout au long du XX siècle (Kwan, 2004), alors même que Mario Bédard (2007) de l'Université du Québec nous rappelle que les pères de la géographie que sont Ratzel (1897-1988), Dardel (1952-1990) et Hartshorne (1939) considéraient leur discipline comme « un mode de connaissance interactif par lequel on [pouvait] passer de termes et d'univers initialement distincts et apparemment disparates à un processus continu où ils se [révélaient] conditionnels l'un à l'autre » (p. 8). Aujourd'hui, la géographie humaine et la géographie physique sont enseignées séparément dans les universités¹⁵⁷.

L'éthique de la ville, dont les composantes humaines et physiques sont inscrites dans une même perspective, pourrait construire des ponts entre les deux dimensions de la discipline géographique et peut-être même transcender leur division. Cela permettrait de retrouver l'essence même de la géographie, ou encore, son projet ontologique (Bédard, 2007 ; Proctor, 1998), et pour laquelle l'être et le lieu sont interdépendants, et même intra-

¹⁵⁷ Selon mon expérience, dans les universités québécoises et françaises.

dépendants puisque co-construits (Casey, 2001 cité dans Bédard, 2007). De plus en plus de géographes militent pour ce renouveau épistémologique en géographie :

Située à la croisée des sciences physiques, naturelles, humaines et sociales, la géographie a pour rôle d'identifier puis d'analyser les tenants et les aboutissants de l'enchâssement qu'il y a de l'homme et de la nature, de l'espace et de la société, puis du territoire et de la culture pour mieux faire valoir leur consubstantialité. (Thrift, 2002 cité dans Bédard, 2007, p.8)

Mais la géographie n'est pas la seule discipline qui peut intervenir dans la construction d'une éthique de la ville. Au contraire, nous pensons que sans interdisciplinarité, la formulation d'une éthique de la ville ne sera pas possible, ou du moins, non satisfaisante. L'interdisciplinarité exige que chaque discipline impliquée se reconnaissse pour avancer.

CONCLUSION

L'objectif du premier chapitre était de présenter la problématique de l'éthique descriptive de la ville au regard des éthiques de l'environnement. Pour ce faire, nous avons commencé par présenter le vide conceptuel qui entoure la notion d'éthique de la ville. Les rares études qui y sont consacrées sont surtout menées par des géographes, des urbanistes ou des sociologues qui tentent tous de relier la ville, ou ses éléments particuliers tels que les paysages ou l'architecture, à la question des valeurs ou à une éthique donnée. C'est ainsi qu'une éthique de la ville est entendue. Nous avons observé un lien qui allait dans les deux sens, à savoir que l'éthique peut influencer la ville, et plus précisément nos manières de faire la ville, et le milieu urbain peut influencer l'éthique, et plus précisément en modifiant nos valeurs ou nos croyances.

D'une manière générale, l'éthique de la ville a surtout été comprise dans une perspective normative en ce sens qu'elle renvoyait à une série de prescriptions applicables à la ville et qui faisaient qu'une ville était moralement bonne ou non (Treanor, 1998). Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que l'éthique de la ville était essentiellement entendue comme une éthique anthropocentrale car elle plaçait l'homme au centre de la communauté éthique. Or, nous avons démontré que l'éthique de la ville n'était pas seulement normative et qu'elle n'était pas nécessairement anthropocentrale. En effet, l'éthique peut également être étudiée dans une perspective descriptive ou théorique (Fortin, 1995). D'autre part, la ville n'est pas un milieu purement social mais un milieu empreint de caractéristiques humaines dans et à travers lequel circulent des éléments non-humains (Whatmore, 2002 ; Lynn et Sheppard, 2006). Il nous est donc apparu opportun de dépasser les cadres généralement admis pour élaborer une éthique de la ville et de l'inscrire cette fois-ci dans une perspective descriptive ainsi que dans une perspective anthropocentrale et non-anthropocentrale.

D'abord, et afin d'inscrire l'éthique de la ville dans une perspective anthropocentrale et non-anthropocentrale, nous avons choisi de nous servir des concepts élaborés par les éthiques de

l'environnement et parce que celles-ci traitent en même temps des rapports que les hommes entretiennent entre eux et qu'ils entretiennent avec leur milieu. Elles se structurent autour de la distinction entre les perspectives anthropocentrées et non-anthropocentrées de nos pratiques réflexives liées à l'environnement (Smith, 2000 ; Sauvé et Villemagne, 2006). Plus particulièrement, nous avons choisi de nous intéresser aux concepts des éthiques anthropocentrées que sont les éthiques égocentrique et anthropocentrique, ainsi qu'aux éthiques non-anthropocentrées que sont les éthiques biocentrique et écocentrique.

D'autre part, inscrire l'éthique de la ville dans une perspective descriptive supposait que l'on parte des faits et que l'on ait ainsi recours à une méthode inductive. Nous avons donc choisi d'observer un projet urbain intitulé *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ce projet, élaboré par 3 000 participants du Sommet de Montréal de 2002, offrait l'avantage de se projeter dans l'avenir et ainsi imaginer ce que la ville de Montréal pourrait et devrait être à l'horizon 2025. D'autre part, des valeurs étaient déjà nommées dans le projet. De prime abord, celles-ci concernaient autant l'être humain que le milieu urbain. Finalement, nous avons conclu le premier chapitre par une présentation générale du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* qui mettait notamment en avant sa structure qui s'articule autour de cinq axes stratégiques d'intervention.

Dans le second chapitre, et afin d'atteindre notre objectif qui était d'identifier les valeurs présentes dans le projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, nous avons pris soin de définir ce qu'était une valeur. Nous l'avons définie comme une conviction qui constitue la fin visée par une action et qui se traduit ainsi par la raison d'agir ou le sens de l'action (Caduto, 1985 ; Legault, 2007). Nous avons pu ensuite distinguer deux types de valeurs, soit les valeurs terminales et les valeurs instrumentales. Les premières renvoient à des buts à atteindre, tandis que les secondes sont destinées à l'atteinte de ces mêmes buts (Rokeach, 1973 ; Sauvé et Villemagne, 2006). Enfin, nous avons évoqué les limites de l'étude des valeurs, notamment celle qui renvoie à la difficulté à identifier les valeurs indépendantes

d'un désir ou d'une appréciation subjective, alors même que les valeurs résultent d'une activité réflexive éclairée par la raison (Wunenburger, 1993).

Avant d'identifier les valeurs du projet, nous avons présenté les sources documentaires sur *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* que nous avions auparavant classées selon leur pertinence pour notre étude. Une lecture approfondie des documents nous a permis d'identifier un premier groupe de valeurs, soit celles nommées par la Ville elle-même. Par la suite, et pour identifier d'autres valeurs, nous nous sommes penchée plus attentivement sur les documents relatifs aux cinq axes stratégiques d'intervention élaborés par la municipalité. Les valeurs ainsi identifiées étaient suffisamment nombreuses pour que l'on puisse les classer selon une typologie classique des valeurs qui distingue les valeurs morales, politiques, esthétiques, économiques, sociales, égocentriques, écologiques et scientifiques (Hungerford, 1992).

Pour finir, nous avons mis en avant les particularités du projet *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* afin de mieux comprendre le contexte dans lequel se situent les valeurs qui l'animent. Nous avons pu identifier les particularités suivantes : la participation citoyenne, la valorisation de l'égalité et de la justice, l'attention portée à l'autre à l'échelle locale, nationale ou internationale, les nouvelles manières d'être et d'agir notamment en plaçant l'homme au centre du projet et en soutenant le développement durable, et enfin, l'attention portée à l'esthétique en ville.

Une fois que nous avions identifié les valeurs du projet, nous devions les inscrire dans une perspective éthique pour nous permettre par la suite de présenter une éthique descriptive de la ville de Montréal telle qu'imaginée dans le projet et au regard des éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées. Ces étapes ont été présentées dans le troisième chapitre.

Avant d'inscrire les valeurs identifiées dans une perspective éthique, nous nous devions de donner une définition de l'éthique. Celle que nous avons retenue entendait l'éthique comme un ensemble structuré de valeurs, ou encore, comme une organisation de valeurs entre elles. Cet ensemble structuré de valeurs donne donc sens et cohérence aux valeurs. (Sauvé et Villemagne, 2006 ; Droz et Lavigne, 2007). Par ailleurs, et plutôt que de séparer définitivement l'éthique de la morale, nous avons choisi de distinguer deux manières de concevoir l'éthique (Bob Jickling, 1996). D'abord, l'éthique peut être entendue comme un ensemble de codes moraux ou de valeurs prescrites par le groupe social et qui ne sont pas remis en question. Cette première acception renvoie à la morale telle qu'elle est généralement définie par les auteurs. L'éthique peut aussi être entendue comme un processus évolutif dans la construction d'un ensemble de valeurs et où la singularité de la situation joue un rôle majeur. Cette seconde acception est celle qui rend le plus souvent compte du mot éthique (Kahn, 2007).

Nous avons poursuivi notre étude en présentant les trois approches possibles de l'éthique, soit l'éthique normative, l'éthique descriptive et l'éthique théorique ou méta-éthique (Fortin, 1995). Les limites de chacune de ces approches ont été mises en avant, notamment dans le cadre de la présentation des tensions qui existent entre elles. Nous nous sommes particulièrement penchée sur l'éthique descriptive et avons relevé ses forces et ses limites. La principale limite de l'approche descriptive est qu'elle n'a pas de visée normative, tandis que sa principale force est sa capacité à ne pas être coupée du réel de par l'observation qu'elle en a.

Avant de présenter l'éthique descriptive du projet urbain, nous devions définir un cadre conceptuel pour inscrire les valeurs identifiées auparavant à l'intérieur d'une éthique descriptive. Le cadre conceptuel regroupait alors des éthiques anthropocentrees et non-anthropocentrees de l'environnement. D'abord, nous avons vu avec l'éthique égocentrique qu'il existait une moralité du bien individuel dont les valeurs étaient centrées sur l'individu sans que celui-ci ne soit compris dans un groupe social ni même dans un milieu physique

environnant. Ensuite, l'éthique anthropocentrique nous a présenté une moralité centrée sur l'être humain entendu comme membre d'un groupe social. L'espèce humaine demeure le centre de la planète et le bien social est la fin visée. L'éthique biocentrique, elle, a élargi la moralité à tous les êtres vivants et cela de façon égalitaire. Enfin, l'éthique écocentrique a élargi la moralité aux éléments non humains tout en donnant à l'homme une place particulière et avec comme fin visée l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté. Finalement, les éthiques intensives et extensives nous ont permis de voir que les frontières entre les éthiques anthropocentriques et non anthropocentriques sont poreuses et qu'il est plus pertinent d'analyser le degré d'extension de la moralité en matière environnementale.

Une fois toutes ces étapes réalisées, nous étions en mesure de présenter l'éthique descriptive de la ville de Montréal telle qu'imaginée dans le projet urbain et cela au regard des éthiques anthropocentriques et non-anthropocentriques. Nous avons pu dégager quatre principaux thèmes. D'abord, nous nous sommes rendue compte que la simple observation des valeurs nommées par la Ville, ou celle des valeurs identifiées dans ce travail, ne suffisait pas à comprendre l'éthique de la ville de Montréal pour 2025. Il fallait comprendre de quelle manière elles s'organisaient entre elles et c'est le cadre conceptuel des éthiques anthropocentriques et non-anthropocentriques qui nous a permis de le comprendre. Nous avons alors pu mettre en avant le caractère essentiellement anthropocentrique du projet urbain. En effet, le bien commun est apparu comme étant le bien le plus élevé dans le projet, tandis que le bien individuel était peu mis en avant. Pour illustrer notre propos, nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les particularités du projet. Par exemple, nous avons pu remarquer que la responsabilité était une valeur qui possédait un caractère entièrement anthropocentrique puisqu'elle existait toujours directement envers l'être humain, entendu comme membre du groupe social, et indirectement envers la nature.

Nous avons donc admis que la base éthique du projet était essentiellement anthropocentrique. De surcroît, une observation de l'instrumentalisation complète des valeurs non humaines nous a permis de conclure qu'il s'agissait d'un anthropocentrisme

intensif, ou fort. Nous sommes parvenue à cette conclusion après avoir exclu la présence dans le projet d'une éthique biocentrique, mais aussi après avoir mis en avant l'absence de l'une des caractéristiques de l'écocentrisme qui suppose que les sentiments soient à la source de l'action. Enfin, après avoir montré que l'un des principes du développement durable qui suppose que les capacités et les limites de la biosphère soient prises en considération n'était pas clairement exposé dans le projet, nous avons pu appuyer notre observation.

Finalement, nous avons choisi d'étudier la place qu'occupaient les valeurs économiques dans le projet urbain. Nous nous sommes rendue compte, que, malgré l'intention révélée dans le projet de placer l'homme au centre de toutes les actions et les intentions, les valeurs économiques venaient questionner cet objectif de par la place qu'elles occupaient elles-mêmes en tant que fin visée.

Dans un dernier chapitre de notre mémoire, nous avons voulu combler les limites de l'éthique descriptive en lui donnant une portée normative. Ainsi, nous avons proposé des pistes d'intervention provenant de nos observations. La principale piste que nous avons proposée était celle qui proposait d'ouvrir le champ éthique de l'anthropocentrisme pour y inclure les éléments non humains présents en ville de manière à ce que ceux-ci ne soient pas systématiquement instrumentalisés. D'autre part, nous avons mis en garde le fait de placer les valeurs économiques au sommet de la hiérarchie des valeurs afin de ne pas courir le risque de transformer toutes les autres valeurs en de simples préférences ou de simples désirs, alors qu'elles doivent être des convictions.

Nous avons conclu ce mémoire en formulant quelques composantes pour la construction d'une éthique de la ville. La principale composante formulée fut celle qui met en avant la nécessité d'inscrire la dimension humaine et de la dimension physique de la ville dans une même perspective éthique. Cela nous a permis de mettre en évidence le rôle privilégié qu'occupe la géographie dans la construction d'une éthique de la ville en ce qu'elle a pour

projet ontologique de considérer les univers humains et biophysiques comme des univers coconstruits (Bédard, 2007).

RÉFÉRENCES

- BAUMAN, Z., *Postmodern Ethics*, Oxford, Blackwell, 1993.
- CALLICOTT, J. Baird, *In Defense of the Land Ethic: Essays in Environmental Philosophy*, SUNY Press, 1989, 325 p.
- CHOAY, Françoise, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, 1994.
- DRIVER, F., « Moral geographies: social science and the urban environment in mid-nineteenth century England » in *Transactions of the Institute of British Geographers*, 13, 1988, p. 275-287.
- HARGROVE, Eugene C., « Weak anthropogenic value », in *The Monist, The Intrinsic Value of Nature*, avril 1992 (75), 2, p.183-307.
- HUNGERFORD, H.R. et al., *Investigating and Evaluating Environmental Issues and Actions: Skills Development Modules*, Champlain: Stiples Publishing Company, 1992.
- JACKSON, P., *Maps of Meaning: An Introduction to Cultural Geography*, London: Unwin Hyman, 1989.
- JACKSON, P., and SMITH, S.J., *Exploring Social Geography*, London: Allen & Unwin, 1984.
- KANT, Emmanuel, *Critique de la raison pratique. Examen critique de l'analytique*. Traduction de François Picavet, Paris, Quadrige/PUF, 1983.
- LEOPOLD, Aldo, *Almanach d'un comté des sables*, trad. franç., Paris, Aubier, 1995.
- LEY, D., « Styles of the times: liberal land neo-conservative landscapes in inner Vancouver 1968-1986 » in *Journal of Historical Geography*, 13, 1987, p.40-56.
- MC DONALD, M., *La biotechnologie, l'éthique et l'Etat : synthèse*, 2000.
- OPIE, J., (1998), « Moral geography in High Plains history », *Geographical Review* 88, 241-58.
- NORTON, B., *Why Preserve Nature Variety?*, Princeton University Press, 1987.
- OGBORN, M. and PHILO, C., “Soldiers, sailors and moral locations in nineteenth-century Portsmouth” in *Area*, 23(6), 1994, p.221-231.

POLSKAJSKA, T., "Morel Landscapes and manipulated spaces: gender, class and space in Victorian reformatory schools" in *Journal of Historical Geography*, 20, 1995, p. 413-429.

ROKEACH, Milton, *The Nature of Human Value*, MacMillan Pub Co., NY, 1973.

SCHWEITZER, Albert, *Out of my Life and Thought*, The Johns Hopkins University Press; 1 edition, October 1998.

SIBLEY, D., *Geographies of Exclusion: Society and Difference in the West*, London: Routledge, 1995.

STATE OF ENGLISH CITIES, Urban Research Summary 21, Office of Deputy Prime Minister, March 2006.

TANSLEY, A. G., "The use and abuse of vegetational concepts and terms", in *Forest Ecology and Management*, n°16, 1935, p. 284-307.

TAYLOR, Paul W., *Respect for Nature: A Theory of Environmental Ethics*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

BILIOGRAPHIE

Sources primaires

PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Alan DeSousa*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, 2 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008).

Publications. Les Allocutions, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/allocution_DeSousa_092205_fr.pdf

PLAN D'ACTION MONTREAL VILLE DE DESIGN/ DESIGN DE VILLE, *Allocution de Monsieur Stéphane Harbour*, Evènement de presse : jeudi 22 septembre 2005, 3 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008).

Publications. Les Allocutions, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/allocution_Harbour_092205_fr.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay Maire de Montréal, De l'Expo 67 à Montréal 2025, S'appuyer sur nos acquis pour construire notre avenir*, Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, Jeudi 26 avril 2007, 8 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008).

Publications. Les Allocutions, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/070426_allocution_maire_mtl_CCMM.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Allocution de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire du Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM, 27 avril 2006, 10 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008).

Publications. Les Allocutions, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/reinventer_Montreal_26avril06.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Allocution inaugurale de Monsieur Gérald Tremblay*, Colloque « Réinventer Montréal », le 27 avril 2006, 16 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Nos publications*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/Documents/Presentation_Maire_Colloque_UQAM_27avril06.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal : Ville de Montréal, Service des communications et des relations avec les citoyens, Décembre 2005, 18 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Conseils des Montréalaises. Chartes et Déclarations*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=1637,1987074&_schema=PORTAL

VILLE DE MONTREAL, *Compte rendu du Sommet de Montréal, 5 et 6 juin 2002*, Montréal : Ville de Montréal, Secrétariat du Sommet de Montréal, juillet 2002, 67 p. Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Sommet de Montréal. Archives*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/1-CompteRendu_FRA.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, Publication de la Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification stratégique, Novembre 2006, 28 p. Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Nos publications*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/MTL2025-WEB.PDF

VILLE DE MONTREAL, *Montréal VIP, Accélérer la réalisation des grands projets*, Montréal 2025 Imaginer –Réaliser, Présentation du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay, Chambre du Commerce du Montréal métropolitain, 31 janvier 2008, 17 p. Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Publications. Les Allocutions*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/presentation_maire_CCMM_20080131.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire de Montréal Monsieur Gérald Tremblay*, Conseil des relations internationales de Montréal, le 6 avril 2006, 11 p. Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Bureau du Maire. Allocutions*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/allocution_CORIM_6avril2006.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Notes pour l'allocution du Maire de Montréal et Président de la Communauté Métropolitaine de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay*, Devant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Paris, 22 février 2006, 11 p. Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Publications. Les Allocutions*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_2025_fr/media/documents/allocution_CORIM_22fevrier2006.pdf

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mlt_2025_fr/media/Documents/Presentation_Maire_Paris_vfinale.pdf

VILLE DE MONTREAL, *Notes pour une allocution du Maire Monsieur Gérald Tremblay*, Sommet immobilier de Montréal, le 29 Mars 2006, 11 p.

Consultable en ligne : VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008).

Publications. Les Allocutions, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mlt_2025_fr/media/documents/note_somme_t_immobilier.pdf

VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Dévoilement de Imaginer-Réaliser Montréal 2025, Discours du Maire, 14 Septembre 2005*, [En ligne]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=162,747449&_dad=portal&_schema=PORTAL

VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Février 2008). *Les grands dossiers*, [En ligne]. Adresse URL:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=132,231220&_dad=portal&_schema=PORTAL

VILLE DE MONTREAL. (Page consultée en Octobre 2008). *Liste des projets*, [En ligne sous format PDF]. Adresse URL :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3256,3973988&_dad=portal&_schema=PORTAL

Sources secondaires

BEDARD, Mario, *De l'éthique du devoir à l'éthique de la vertu, ou la pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage*, Communication présentée lors des Chantiers de la géographie, Québec, 2006.

BESCHORNER, Thomas, http://www.uni-oldenburg.de/ute/download/Beschorner_2003-2004_050207_TB.pdf

BLACKBURN, Pierre, *L'éthique. Fondements et problématiques contemporaines*, Erpi, 1996, 490 p.

BOULIANNE, Bruno et al., « Ethique et Société », dans *Réseau*, Magasin de l'Université du Québec, mai 1998.

BRAUN, Bruce, « Environmental issues: writing a more-than-human urban geography », in *Progress in Human Geography*, 29, 5, 2005, p.635-650.

BRUNET, Roger (2005) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, La Documentation Française.

CADUTO, Michel J., *A guide on environmental values education*, Unesco-UneP Education Program, Environmental Education Series, Paris : UNESCO, 1985.

CALLICOTT, « Environnement » dans CANTO -SPERBER, Monique, *Dictionnaire de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996.

CASEY, E.S, « Between geography and philosophy : what does it mean to be in the place-world ? », *Annals of the Association of American Geographers*, 91, 4, p.683-693, 2001.

CIATTONI, Annette (dir.), Stéphanie Beucher et Magali Reghezza, *La Géographie : pourquoi ? Comment ? Objets et démarches de la Géographie d'aujourd'hui*, Hatier, collection Initial, 2005, 288 p.

COSINSCHI, M. et RACINE, J-B., « Géographie urbaine » dans BAILLY, A., *Les concepts de la géographie humaine*, Coll. U, 2004.

CUTCHIN, M.P, « Ethics and geography: continuity and emerging syntheses », in *Progress in Human Geography*, 2002, vol. 26- 5, pp. 656-664.

DESJARDINS, Joseph, R., *Éthique de l'environnement. Une introduction à la philosophie environnementale*. Traduit par Vinh-De Nguyen et Louis Samson. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1995.

DIRSUWEIT, Theresa Christine, “Between ontological security and the right difference: road closures, communitarianism and urban ethics in Johannesburg” in *Autrepart. Revue de sciences sociales au Sud*, IRD, n°47, 2002, p. 53-71.

DONALD, James, *Imagining the Modern City*, University of Minnesota Press, 1999, 213 p.

DROZ, Y. et LAVIGNE, J.-C., *Ethique et développement durable*, Karthala, 2007.

FORTIN, M-F. et al. , *Fondements et étapes du processus de recherche*, Chenelière Education, Novembre 2005.

FORTIN, Pierre, *La morale. L'éthique. L'éthicologie*, Québec, PUQ, 1995.

HOFFE, Otfried, *Petit Dictionnaire d'éthique*, Cerf, 1994.

HUMANISER LA VILLE. HUMANISING THE CITY, *Habitat II City Summit*, United Nations Conference on Human Settlements, Istanbul, 3 au 14 juin 1996, 74 p.

HUNGERFORD, H.R. et al., *Investigating and Evaluating Environmental Issues and Actions: Skills Development Modules*, Champlain:Stiples Publishing Company, 1992.

JICKLING, B., "Wolves, Ethics, and Education: Looking at Ethics Wolf Conservation and Management Plan" in JICKLING, B., *Colloquium: Environment, Ethics and Education*, Whitehorse: Yukon College, 1996, p.156-163.

KAHN, Axel, « Préface », dans THIAW-PO-UNE, Ludivine, *Questions d'éthique contemporaine*, Stock, 2006.

KWAN, Mei-Po, « Beyond Difference: From Canonical Geography to Hybrid Geographies » in *Annals of the Association of American Geographers*, 94(4), 2004, p.756-763.

LACROIX, André et al., *Ethique appliquée, éthique engagée. Réflexions sur une notion*, Liber, 2007.

LARRERE, Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, PUF, Paris, 1997.

LARRERE, Catherine, « Ethiques de l'environnement » dans *Multitudes*, 2006, Vol.1, Num°24, p.75-84.

LEGAULT, Georges, « L'éthique appliquée comme discipline philosophique » dans LACROIX, André et al., *Ethique appliquée, éthique engagée. Réflexions sur une notion*, Liber, 2007.

LE GOIX, Renaud (2005), *Villes et mondialisation : le défi majeur du XXI siècle*, Ellipse.

LIAROUTZOS, Chantal, « Fables urbaines : éthique et poétique de la ville », dans *Elseneur*, n°18, p.9-14.

LUSSAULT, Michel, « Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain » dans PAQUOT, Thierry et al. , *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophies*, La Découverte, Paris, 2007, p.35-52.

LYNN, W. and SHEPPARD, E., "Cities" in HARRISON, S., PILE, S. and THRIFT, N. editors, *Patterned ground: entanglements of nature and culture*, London: Reaktion Books, 2004, p.53-55.

MASSE, Raymond, « Un autre regard sur l'éthique » dans DROZ, Y. et LAVIGNE, J.-C., *Ethique et développement durable*, Karthala, 2007

MAYOR, Federico, Discours à la séance plénière de la Conférence Habitat II, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, Istanbul, 7 juin 1996, 7 p.

MERCHANT, Carolyn, « Environmental Ethics and Political Conflict: A View from California » in *Environmental Ethics*, Spring 1990, Vol°12, Number 1, p45-68.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Programme d'éducation à l'éthique. Proposition de cours de base en bioéthique*, Version 1.0, 1 Mars 2007.

PAQUOT, Thierry, *Terre urbaine. Cinq défis pour le devenir de la planète*, Editions La Découverte, Paris, 2006, 222 p.

PELABAY, Janie, « Le communautarisme » dans THIAW-PO-UNE, Ludivine, *Questions d'éthique contemporaine*, Stock, 2006.

POPKE, E.J, (2003) « Poststructuralist ethics: Subjectivity, responsibility and the space of community Progress » in *Human Geography* 27, no.3, p. 298-316

PROCTOR, James D., "Ethics in geography: giving moral form to the moral imagination" in *Area*, vol. 30.1, 1998, p.8-18.

SACHS-JEANTET, Céline, « Humaniser la ville » dans *Revue internationale des sciences sociales*, Eres, 1996, n°147, 9p.

SACK, Robert David, *Homo Geographicus, A framework for Action, Awareness and Moral Concern*, The John Hopkins University Press, 1997, 292 p.

SAUVE. Lucie et VILLEMAGNE, Carine, "L'éthique de l'environnement comme projet de vie et chantier social: un défi de formation" dans *Chemin de Traverse*, 2, solstice d'hiver, 2006, p. 19-33.

SIMARD, Jeanne et MORENCY, Marc-André, "Droit, déontologie et éthique: distinctions et applications en gestion" dans *Organisation et territoires*, Printemps-Eté 2002, 6 p.

SMITH, David M., *Moral Geographies. Ethics in a World of Difference*, Edinburg University Press, 2000.

THIAW-PO-UNE, Ludivine, *Questions d'éthique contemporaine*, Stock, 2006.

THOLLIERE, Michel, *Quelle ville voulons-nous ?*, Editions Autrement, Paris, 2007.

TONKISS, Fran, « The Ethics of Indifference: Community and Solitude in the City » in *International Journal of Cultural Studies*, 2003; 6; 297.

- TREANOR, Paul, "An urban Ethic of Europa" in *Web Architecture Magazine*, 1998, vol. 3.
- VILLELA-PETIT, Maria, "Habiter la Terre", dans PAQUOT, Thierry et al. , *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophies*, La Découverte, Paris, 2007, p.19-34.
- WAISMANN, Friedrich, *Volonté et Motif*, PUF, coll. Philosophie morale, trad. franç., 2000
- WHATMORE, S., (2002), *Hybrid Geographies. Natures, Cultures, Spaces*, London, Sage.
- WUNENBURGER, Jean-Jacques, *Questions d'éthique*, PUF, Paris, 1993.
- ZORO G., MORIN D., BENIE G.B. (2003) Élaboration d'un indicateur de développement urbain (IDU); *Canadian Journal of Urban Research*, 12:2, pp 320-343.

Pages Internet

- CITY OF BAXLEY. (Page consultée en Février 2008). *A city of Ethics. Code of Ethics*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.baxley.org/site/page5552.html>
- FUMEY, Gilles. (Page consultée en Février 2008). *Une géographie des valeurs ?*, [En ligne]. Adresse URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=756
- VILLE DE DEUX MONTAGNES. (Page consultée en Février 2008). *Code d'éthique*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/hotel-de-ville/code-ethique.aspx?lang=FR-CA>
- SODERSTROM, Ola. (Page consultée en Février 2009). *Les enjeux de la ville contemporaine*, [En ligne]. Adresse URL : <http://urbanites.rsr.ch/olasoderstrom/2008/05/19/les-enjeux-de-la-ville-contemporaine/>

Appendice A

Quatrième de couverture du fascicule présentant le projet *Imaginer-Réaliser Montréal*

2025

LES VALEURS

UNE VILLE
HUMAINE,
INCLUSIVE ET
OUVERTE SUR
LE MONDE

UNE VILLE
PERFORMANTE
ET PROSPERE

UNE VILLE QUI
DONNE PRIORITE
AU DEVELOPPE-
MENT DURABLE
UNE VILLE QUI

VALORISE SON
PATRIMOINE

UNE VILLE VERTE
ET BLEUE

LE OBJECTIF

HISSE MONTRÉAL PARMI LES MÉTROPOLES NORD-AMÉRICAINES LES PLUS DYNAMIQUES
ET STIMULANTES, TANT POUR SON NIVEAU DE VIE QUE POUR SA QUALITÉ DE VIE

LE PLAN DE MATCH

IMAGINER • RÉALISER MONTRÉAL 2025, UN MONDE DE CRÉATIVITÉ ET DE POSSIBILITÉS

LES AXES D'INTERVENTION

LE SAVOIR,
LA CREATIVITÉ
ET L'INNOVATION

LA CULTURE

LE MILIEU
DE VIE

LES INFRA-
STRUCTURES

L'OUVERTURE
ET LE
RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

LES DEUX GRANDES PRIORITÉS

PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE

- Moderniser les infrastructures
- Promouvoir le design et maintenir une propreté exemplaire
- Maintenir de hauts standards de sécurité
- Améliorer les services aux citoyens
- Réaliser le plan de transport *Reinventer Montréal* en favorisant le transport collectif et actif
- Augmenter l'offre et la gamme de logements
- Protéger le patrimoine, le mont Royal, le Vieux-Montréal et les écoterritoires
- Valoriser les espaces bleus et les espaces verts
- Mettre en valeur les pôles touristiques et les grands événements culturels et sportifs

RÉALISER NOTRE PLEIN POTENTIEL

- Un fonds d'investissement de 180 M\$, sur trois ans, consacré à la réalisation des grands projets
- Un fonds d'initiatives stratégiques de 3 M\$, sur trois ans, pour mieux planifier l'intégration des grands projets dans la trame urbaine
- Le Programme *réussir@montréal* (volets Commerce, Industrie, Révitalisation et Climat-sol) de 100 M\$ pour accroître la compétitivité et renforcer le pouvoir d'attraction
- Un apport de 140 M\$, sur cinq ans, du gouvernement du Québec pour la réalisation de *Montréal 2025*
- Le Groupe d'interventions stratégiques et tactiques pour accélérer la réalisation des grands projets

LES TROIS GRANDS CHANTIERS

MONTRÉAL TECHNOPOLE

Une grande initiative économique
Développement des universités et de centres de recherche (incluant le site Outremont de l'Université de Montréal et le campus Macdonald de l'Université McGill)
Construction des centres hospitaliers universitaires (CHUM, CUSM et Sainte-Justine)
Développement des pôles technologiques (incluant le Technoparc Saint-Laurent et le Technopôle Angus)

LE HAVRE DE MONTRÉAL

Un grand projet urbain
Transformation de l'autoroute Bonaventure
Aménagement d'un tramway
Développement des terrains en friche
Aménagement d'espaces bleus et verts dans le Havre
Développement du Vieux-Port
Transformation de la gare Viger et du centre de tri postal

LE QUARTIER DES SPECTACLES

Une grande intervention culturelle
Consolidation du pôle de la Place des Arts (incluant la Maison de l'OSM, la Place des festivals et la Maison de la danse)
Relance immobilière du boulevard Saint-Laurent
Renforcement identitaire et mise en lumière du secteur
Aménagement du domaine public